

Manuel de MRV pour le programme d'activités du MDP

Naviguer entre les écueils de la surveillance, du reporting et de la vérification des Programmes d'activités du MDP



KFW

MANAGING RISK



Publié par/Copyright © September 2013

KFW Bankengruppe
Palmengartenstraße 5-9
60325 Frankfurt am Main
Allemagne
www.kfw.de

Contact

Martin Schröder, KFW Bankengruppe, Frankfurt, Germany

Auteurs

Edwin Aalders, Michael Lehmann, DNV, Høvik, Norway

Tout droits réservés

Remerciements

Des commentaires pertinents ont été reçus de Bamshad Houshyani (Climate Focus), Anil Bhatta (Coolnrg), Jan Wilem Beukers & Mark Meyrick (Eneco), Hari Gadde & Claudia Barrera (World Bank), Xaver Kitzinger (Atmosfair GmbH), Francesca Feller (DNV), Siddharth Yadav (SGS), Kate McDougall (Standard Bank), Pauline Bellaver (Sadia / BRF Brasil Foods), Javier Vallejo Drehs & Archak Pattanaik (LRQA), Luis Fernando Robles Olmos (AENOR).

Avis important – Non responsabilité

L'information contenue dans ce document sert à titre d'illustration seulement et est fournie dans le but unique d'aider toute entité éventuelle impliquée dans des activités du MDP en ce qui concerne sa propre analyse individuelle, son évaluation et sa documentation. Le document ne prétend pas être exhaustif et ne peut pas remplacer l'analyse individuelle et la documentation. Le lecteur de ce document est prié de chercher son propre conseil technique, financier, légal et autres conseils qu'il juge nécessaires à cette fin.

Ni la KFW, ni aucun de ses administrateurs, dirigeants, employés, conseillers ou agents ne fait aucune représentation ou ne donne une garantie de quelque nature que ce soit, explicite ou implicite, quant à la véracité, l'adéquation, l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document, ou n'endosse aucun engagement de compléter toutes les informations telles que de nouvelles informations qui deviendraient disponibles ou à la lumière de l'évolution des circonstances. Aucune responsabilité de quelque nature que ce soit n'est endossée par la KFW ou par l'un de ses administrateurs, dirigeants, employés, conseillers ou agents relativement à toute information contenue dans le présent document.

Le Manuel de MRV du programme d'activités du MDP a été financé par le "Centre de soutien du PoA" dirigé par la KFW, qui contribue à vulgariser l'utilisation et la mise en œuvre de l'approche du Programme d'activités et qui a été initié et financé par le Ministère Fédéral Allemand de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Sécurité Nucléaire (BMU).

Photos © DNV/Nina E. Rangøy

Lakshmi Devamma, une villageoise de Chintamani Taluk en Inde où le programme MDP de biomasse de Bagepalli est opérationnel, collecte de la bouse de vache destinée la cuisine au lieu du bois de chauffe.

Table des matières

1	INTRODUCTION	6
1.1	PUBLIC CIBLE – COMMENT LE MANUEL PEUT ETRE UTILISE	6
1.2	CE QUE SONT LES PROGRAMMES D’ACTIVITES (POA)	6
1.3	QU’EST-CE QUE LA SURVEILLANCE, LE REPORTING, ET LA VERIFICATION (MRV)?	8
2	MRV –CADRE GENERAL	10
2.1	EXIGENCES DE MRV DANS D’AUTRES PROGRAMMES	10
2.2	EXIGENCES DU MRV APPLICABLES AU PROGRAMME D’ACTIVITES DU MDP	12
2.2.1	<i>Les exigences spécifiques de la méthodologie</i>	13
2.2.2	<i>Combinaison de méthodologies</i>	14
2.2.3	<i>Plan de surveillance</i>	15
2.2.4	<i>Rapport de surveillance</i>	17
2.2.5	<i>Modifications de la description du PoA</i>	18
2.2.6	<i>Echantillonnage et enquêtes</i>	19
2.2.7	<i>Vérification des PoAs</i>	22
3	ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE DU MRV	25
3.1	APERÇU DES DIFFERENTS TYPES DE POA	25
3.2	CAPACITE ET MOYENS ACTUELS DU MRV	28
3.3	PRATIQUES DE MRV RECOMMANDEES ET ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE ASSOCIEE	29
4	MRV –CADRE POUR LES POA	34
4.1	OPTIONS DE SURVEILLANCE ET DE REPORTING APPROPRIES AUX DIFFERENTS POAS	34
4.1.1	<i>Groupe de PoA de Type I</i>	34
4.1.2	<i>Groupe de PoA de Type II</i>	35
4.1.3	<i>Groupe de PoA de Type III</i>	36
4.1.4	<i>Groupe de PoA de Type IV</i>	37
4.2	OPTIONS DE VERIFICATION APPROPRIEES POUR DIFFERENTS POAS	38
4.2.1	<i>Groupe de PoA de Type I</i>	40
4.2.2	<i>Groupe de PoA de Type II</i>	40
4.2.3	<i>Groupe de PoA de Type III</i>	42
4.2.4	<i>Groupe de PoA de Type IV</i>	43
5	SURVEILLER LES ECUEILS ET COMMENT LES EVITER ET ATTENUER LEURS IMPACTS	44
5.1	ECUEILS DANS LA SURVEILLANCE DES POAS	47
5.2	DESCRIPTION DES MESURES POUR EVITER ET ATTENUER LES IMPACTS DE CES ECUEILS	48
5.2.1	<i>Organisation du PoA</i>	48
5.2.2	<i>Connaissance du MDP</i>	56
5.2.3	<i>Performance</i>	62
6	VERIFICATIONS DES ECUEILS ET COMMENT EVITER ET ATTENUER LEURS IMPACTS	68
6.1	ECUEILS DANS LA VERIFICATION DES POAS	68
6.2	DESCRIPTION DES MESURES POUR EVITER ET ATTENUER L’IMPACT DE CES ECUEILS	69
6.2.1	<i>Système de gestion de qualité (QMS)</i>	69
6.2.2	<i>Règles du MDP</i>	71
6.2.3	<i>Processus de vérification</i>	72
6.2.4	<i>Mise en oeuvre</i>	75

Liste des Figures

FIGURE 1: PRINCIPES DU SYSTEME DE QUALITE DE GESTION	8
FIGURE 2: CHOIX DE LA PERIODE DE SURVEILLANCE POUR LA VERIFICATION D'UN POA	18
FIGURE 3: ECG ET AUTRES ENTITES IMPLIQUEES DANS LE POA	25
FIGURE 4: GROUPE DE POA DE TYPE I	26
FIGURE 5: GROUPE DE POA DE TYPE II	26
FIGURE 6: GROUPE DE POA DE TYPE III	27
FIGURE 7: GROUPE DE POA DE TYPE IV	27
FIGURE 8: CADRE DE SURVEILLANCE POUR LE GROUPE DE POA DE TYPE I	34
FIGURE 9: CADRE DE SURVEILLANCE POUR LE GROUPE DE POA DE TYPE II	36
FIGURE 10: CADRE DE SURVEILLANCE POUR LE GROUPE DE POA GROUP TYPE III	37
FIGURE 11: CADRE DE SURVEILLANCE POUR LE GROUPE DE POA DE TYPE IV	38
FIGURE 12: CADRE DE VERIFICATION POUR LE GROUPE DE POA TYPE I	40
FIGURE 13: CADRE DE VERIFICATION DU GROUPE DE POA TYPE II	41
FIGURE 14: CADRE DE VERIFICATION DU GROUPE DE POA TYPE III	42
FIGURE 15: CADRE DE VERIFICATION DU GROUPE DE POA DE TYPE IV	43

Liste des Tableaux

TABLEAU 1: AUTRES NORMES DE CERTIFICATION/COMPENSATION APPLIQUANT LES CONCEPTS DE POA	10
TABLEAU2: VUE D'ENSEMBLE DES SPECIFICITES DES APPROCHES PROGRAMMATIQUES	12
TABLEAU3: METHODOLOGIES AVEC DES EXIGENCES SPECIFIQUES POUR LES POA	13
TABLEAU4: METHODOLOGIES NON AUTORISEES A L'USAGE PAR LES POA	14
TABLEAU 5: ELEMENTS A INCLURE DANS LE PLAN DE SURVEILLANCE SPECIFIQUE AU CPA ET AU CPA GENERIQUE	16
TABLEAU6 : POA ENREGISTRES PAR TYPE DE GROUPE	28
TABLEAU7 : LISTE DES TACHES ET DES LIVRABLES PERTINENT D'UN POA OU D'UN CPA	31
TABLEAU 8: LISTE DES ECUEILS DANS LA SURVEILLANCE IDENTIFIES	47
TABLEAU 9: LISTE DES ECUEILS DE VERIFICATION IDENTIFIES	68

Liste des sigles et Abréviations

AND	Autorité Nationale Désignée
AQ/CQ	Assurance Qualité / Contrôle Qualité
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CE MDP	Conseil Exécutif du MDP
CPA	Composante du Projet d'Activité
DD-CPA	Document Descriptif de la Composante du Projet d'Activité
DD-PoA	Document Descriptif- du PoA
DDP	Document Descriptif du Projet
ECG	Entité de Coordination /Gestion
EOD	Entité opérationnelle Désignée
FSC	Forest Stewardship Council
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MRV	Surveillance, Reporting et Vérification
PoA	Programme d'Activités
QMS	Système de Gestion de Qualité
RACI	Responsible, Accountable, Consulted and Informed
SSC	A Petite Echelle
URCE	Unité de Réduction Certifiée d'Emission
VCS	Norme de Carbone Vérifiée

Liste des Références

1. **UNEP Risøe & DNV.***CDM PDD Guidebook: Navigating the Pitfalls (third edition)*. November 2005.
2. **KFW, Climate Focus & CarbonFlow.***CME Starter Kit - A Manual for Management systems at coordinating/management entities (CMEs)*. 11 April 2012.
3. **KFW& Prespective GmbH.***Sampling Manual - A guide to Sampling under the CDM with specific focus to PoAs (first edition)*. April 2012.
4. **CDM EB.***Glossary - CDM Terms (Version 07.0)*. 23 November 2012.
5. **CDM EB.***General guidelines to SSC CDM methodologies (version 19.0)*. 2012.
6. **CDM EB.***Clean development mechanism project cycle procedure (Version 04.0)*. 29 July 2013.
7. **CDM EB.***Clean development mechanism project standard (Version 04.0)*. 29 July 2013.
8. **CDM EB.***Demonstration of additionality, development of eligibility criteria and application of multiple methodologies for programme of activities (Version 03.0)*. 26 July 2013.
9. **CDM EB.***Standard for sampling and surveys for CDM project activities and programme of activities (Version 04.0)*. 26 July 2013.
10. **UNEP Risøe.** CDM Pipeline. [Online] 2013. [Cited: 09 May 2013.] <http://www.cdmpipeline.org/cers.htm>.
11. **KFW& Prespective GmbH.***Sampling Manual - A guide to Sampling under the CDM with specific focus to PoAs (first edition)*. April 2012.
12. **CDM EB.***Guidelines for sampling and surveys for CDM project activities and programme of activities (version 02.0)*. 13 September 2012.
13. **The Gold Standard.***The Gold Standard Requirements (Version 2.2)*. s.l. : 1, 1 June 2012.
14. **Verified Carbon Standard Association.***VCS Standard (Version 3.3)*. 4 October 2012.
15. **CDM EB.***AMS-II.C - Demand-side energy efficiency activities for specific technologies (Version 14.0)*. 25 November 2005.
16. **CDM EB.***AMS-II.G - Energy efficiency measures in thermal applications of non-renewable biomass (Version 5.0)*. 23 November 2012.
17. **CDM EB.***Clean development mechanism validation and verification standard (Version 04.0)*. 29 July 2013.

1 INTRODUCTION

Ce manuel est conçu pour aider les lecteurs à détecter les pièges dans la préparation d'un système de Surveillance, de Reporting et de Vérification (Monitoring, Reporting, Verification - MRV) pour le programme d'activités (PoA) dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre (MDP). Bien que l'objet de ce guide soit orienté vers le MDP, le lecteur constatera que bon nombre des recommandations et des conclusions peuvent également être élargies à d'autres programmes de compensation.

Les Programmes d'Activités ont été considérés comme l'un des moyens d'intensifier les activités d'atténuation climatique ainsi que la génération de crédits carbone. Depuis son lancement, on a remarqué par conséquent une croissance constante de PoA enregistrés. Néanmoins, seuls quelques-uns sont arrivés à émettre des crédits carbone, tandis que dans le même temps le nombre total des inclusions de composante d'activité du projet (CPA) dans les PoA a été variable. Ce manuel examine en détail les leçons tirées avec les PoA du MDP à ce jour et examine les différents écueils. Le manuel prend également en compte des expériences d'autres schémas avec des approches programmatiques.

Public cible

1.1 Public cible – Comment le manuel peut être utilisé

Ce manuel est destiné à fournir des informations à tous les intervenants du marché du carbone qui sont intéressés par le processus de mise en œuvre d'un PoA ou à acheter les crédits d'un PoA. Il fait suite au Guide du Document Descriptif du Projet du MDP: « Navigating the Pitfalls(1) » et fournit des informations précieuses, entre autres :

- A l'Entité de Coordination/Gestion(ECG) quia mis en place et qui gère le PoA ;
- à d'autres parties que l'ECG participant aux CPA;
- aux acheteurs de crédit carbone;
- aux Entités Opérationnelles Désignées (EOD); et
- aux Autorités Nationales Désignées (AND).

Il est également recommandé de lire ce manuel conjointement avec les documents ci-après : « CME Starter Kit - A Manual for Management systems at coordinating/managing entities (CMEs)(2) and the Sampling Manual - A guide to Sampling under the CDM with specific focus to PoAs(3). »

1.2 Ce que sont les Programmes d'Activités (PoA)

La définition d'un programme d'activités(PoA) employée dans le Glossaire(4) du MDP se présente comme suit :

Une action volontaire coordonnée par une entité privée ou publique qui coordonne et met en œuvre une politique/mesure ou objectif déclaré (c.-à-dire des schémas incitatifs et des programmes volontaires), qui conduit à des réductions d'émissions de Gaz à Effet de Serre(GES)anthropiques ou à des absorptions nettes de GES anthropiques par des puits de carbone, qui s'ajoutent à celles qui auraient lieu en l'absence du PoA, grâce à un nombre illimité de CPA.

Que sont les PoAs?

L'origine du PoA réside dans une décision politique de la Conférence des Parties en 2005 lorsque le Conseil Exécutif du MDP avait demandé aux Parties de préciser si un PoA pouvait être considéré comme un projet individuel qui doit être couvert par une formule similaire à l'approche des projets groupés (bundled projects) ou s'il doit être exclu du MDP. Dans le même temps, le marché a fait pression pour une approche plus pragmatique de la conception des projets groupés particulièrement en ce qui concerne le temps de démarrage des projets individuels du groupe de projets. A la fois les projets groupés et les PoA visent à abaisser le seuil d'entrée pour les projets individuels qui, pris séparément, seraient de taille trop petite, pas en mesure de vérifier les connaissances nécessaires ou ne disposeraient pas de la liquidité financière nécessaire à la mise en œuvre des projets individuels du MDP. En apportant des projets similaires sous un PoA, chaque projet individuel pourrait participer au MDP tandis qu'en même temps une efficacité pourrait être obtenue en augmentant la taille globale et les ressources, et de cette manière en abaissant la charge d'activité de chaque projet individuel dans le PoA.

Comme les projets autonomes du MDP, les PoAs ont une version équivalente dans l'univers classique de la certification d'entreprise/produit. Lorsque la validation / vérification des projets MDP peut être comparée à la notion de certification des entreprises/produits, le PoA établit une analogie avec une certification groupée dans le monde de la certification des entreprises/produits. Avec la certification groupée, un certain nombre de sociétés identiques est évalué comme une seule entité afin de réduire les coûts globaux de certification et donc l'abaissement du niveau d'entrée des sociétés pour qu'elles soient certifiées. Bien que la terminologie et les cadres sont différents, il a été constaté que la plupart des premières expériences avec la certification groupée trouve sa place dans le développement / mise en œuvre des PoAs d'aujourd'hui, et que certaines des solutions applicables à la certification groupée sont pertinentes pour contourner les écueils d'aujourd'hui dans le Programme d'activités du MDP.

Bien que les PoA et la certification groupée sont conçus pour en faciliter l'usage au participant individuel, il convient de s'assurer que l'ensemble des participants respectent pleinement la méthodologie / la norme définie dans le cadre des PoA/Certification groupée. Par exemple, même si le contrôle de l'additionnalité peut être fait au niveau du PoA, il y aura un besoin de démontrer que chaque CPA répond aux critères d'éligibilité du PoA qui assurent que les arguments pour démontrer l'additionnalité du PoA sont également valables pour chaque CPA. L'échec dans cette démonstration conduira à un échec dans la réalisation d'une bonne validation / vérification ou certification.

Qu'est ce que le MRV?

1.3 Qu'est-ce que la Surveillance, le Reporting, et la Vérification (MRV)?



Surveillance, Reporting et Vérification ou Monitoring, Reporting and Verification en anglais (MRV) est une terminologie largement utilisée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté des acteurs des changements climatiques. Le MRV provient des principes internes de l'assurance qualité et du système de gestion et peut être lié au cercle de management de la qualité « planifier, faire, contrôler et agir » (figure 1), dans lequel le MRV (contrôler et agir) permet d'assurer que l'ensemble du système soit dans un processus d'amélioration interne et externe continu.

Figure 1: principes du système de qualité de gestion

Dans les négociations sur les changements climatiques, on fait parfois différents usages de la terminologie MRV et dans certains des accords de négociation, MRV signifie Mesure, Reporting et Vérification. Néanmoins, l'utilisation la plus fréquente de MRV est Surveillance, Reporting et Vérification. C'est parce que le mot "Surveillance" représente plus un système dans lequel des mesures sont effectuées où le terme "mesure" signifie en général la mesure réelle au sens strict du terme. Dans cette publication MRV se référera toujours à la Surveillance, Reporting et Vérification.

Le concept sous-jacent de MRV est qu'après la conception d'un projet et sa mise en œuvre, on évalue les performances du projet et si l'ensemble des aspects prévus à l'origine ont été mis en œuvre. Ce contrôle de la performance est réalisé à l'aide d'un ensemble de paramètres dont les valeurs sont enregistrées et une évaluation peut être menée si la valeur observée est inférieure, supérieure ou égale à la valeur d'origine au moment de la planification ou à des périodes de surveillance antérieures.

Exemple 1: Exemple de surveillance

Un projet veut réduire la quantité d'énergie qu'il utilise. La consommation d'origine du projet est de 1000 kW par mois. Les mois suivants pour lesquels la consommation est surveillée ont montré des valeurs de 990 kW, 980 kW, 1000 kW. L'observation systématique de la quantité d'énergie utilisée à la fin du mois est considérée comme étant la surveillance.

À la suite de la surveillance, le projet est capable de transformer un résultat prévu (pré-projet) en un fait avéré (après la mise en œuvre de l'activité). Par le Reporting et la Vérification des résultats de la Surveillance, le projet est en mesure d'ajuster ses nouvelles prévisions de résultats futurs, ce qui constitue la base du cercle de management de la qualité.

Les concepts de surveillance et de reporting sont généralement bien compris et des efforts considérables sont faits pour entreprendre ces activités. D'autre part, l'activité de vérification n'est pas toujours bien comprise dans le MRV. Le processus de vérification constitue l'évaluation de la valeur observée en comparaison avec la valeur attendue au moment de la planification. La Vérification entend ainsi contrôler si le

projet atteint son objectif. Par conséquent, le processus de vérification, en principe, montre la nécessité de mener ou de ne pas mener une action. Ce processus conclusif est souvent omis dans le système MRV où les projets procèdent à la surveillance et au reporting de l'ensemble des différents paramètres mais échouent à tirer la conclusion de savoir si la surveillance leur fournit les réponses nécessaires pour déterminer si le projet est performant ou non.

Exemple 2: Surveillance du mauvais paramètre

Dans un projet d'éclairage efficace (distribution de Lampe à Basse Consommation - LBC) les participants au projet surveillent le nombre de LBC qui sont achetés et distribués à leurs partenaires. C'est le paramètre naturel pour surveiller le projet car ce paramètre est directement lié aux services financiers du projet. Cependant, le paramètre nécessaire pour déterminer les réductions d'émissions du projet est le nombre des LBC effectivement installés dans les ménages. En raison du stockage au niveau des distributeurs et des ménages, le nombre de LBC achetées n'est pas le même que le nombre de LBC effectivement installés dans les ménages.

Afin d'identifier ce qu'il convient de surveiller, il faut identifier les paramètres qui déterminent si un projet est performant ou non. Après avoir identifié ces paramètres, seuls ces paramètres doivent être inclus dans le MRV. Lorsque le MRV ne permet pas d'arriver à une telle conclusion, on pourrait se demander si les bonnes actions/paramètres ont été surveillées et rapportés. Le résultat et l'impact sur le travail qui doit être atteint dans un PoA seront discutés plus en détail dans les chapitres suivants.

2 MRV –CADRE GENERAL

2.1 Exigences de MRV dans d'autres programmes

Comme déjà souligné précédemment, le MDP n'est pas unique dans l'utilisation du concept de PoA. D'autres autres programmes de compensation aussi bien que d'autres programmes environnementaux utilisent les principes semblables. Le Tableau 1 donne une vue d'ensemble d'un certain nombre d'autres programmes de compensation, environnementaux et programmes de gestion de qualité qui ont aussi des approches programmatisques, chacun avec un court contexte sur l'objectif du programme.

Tableau1: autres normes de certification/compensation appliquant les concepts de PoA

Verified Carbon Standard (VCS)

Programme de Compensation

- Le programme de compensation carbone mis au point en 2007 pour le marché volontaire du carbone pour s'assurer que les projets validés et vérifiés dans ce programme ont démontré l'atteinte des quantités réelles des réductions d'émissions.
- "Les projets groupés sont structurés pour permettre l'expansion d'une activité de projet à la suite de la validation du projet. La validation se fonde sur les cas d'activités de projet initiales identifiées dans la description du projet. La description du projet définit les zones géographiques dans lesquelles de nouveaux cas d'activités de projet peuvent être développés et les critères d'admissibilité pour leur inclusion. Les nouveaux cas répondant à ces critères pré-établis peuvent alors être ajoutés au projet à la suite de la validation du projet, comme indiqué dans les sections ci-dessous. Ces sections fournissent les exigences pour tous les projets groupés, qui sont ensuite développées dans le document VCS des exigences du secteur AFOLU. Les méthodologies VCS peuvent également fournir des spécifications supplémentaires pour les projets groupés." (5)

Gold Standard (GS)

Programme de Compensation

- Le programme a été développé pour permettre la génération de crédits carbone de qualité. A l'origine, il a été conçu pour être une extension du MDP et traiter des activités spécifiques ayant de co-avantages qui ne sont pas considérées ou évaluées dans le cadre du programme du MDP. Il existe maintenant à la fois une norme sur le MDP et une autre sur le Marché Volontaire. Ces deux normes permettent de mener des PoA et suivent le même concept que le MDP, en utilisant les mêmes terminologies bien que leur définition d'un PoA diffère de celle du MDP:
- "Le Programme d'Activités (PoA)' signifie un ensemble de mesures interdépendantes pour réduire les émissions de GES ou entraîner des absorptions anthropiques nettes de gaz à effet de serre par des puits de carbone, appliquées dans une zone définie par la méthodologie de référence". (6)

Particularités des approches programmatiques

Forest Stewardship Council (FSC) Programme de Certification des Produits de l'Environnement

- La norme de certification a été introduite dans les années 1990 pour lutter contre la déforestation croissante de la forêt tropicale. La norme permet la certification de la gestion des forêts, conformément à dix principes et critères ainsi que les produits provenant de ces forêts. Les entreprises peuvent choisir de ne certifier qu'un domaine forestier unique ou un groupe de forêts ou bien des entreprises forestières.
- La certification de groupe est conçue pour aider à réduire les coûts de la certification - le coût par membre du groupe est beaucoup moins cher que si chaque membre voulait avoir un certificat chacun.
- La certification groupée permet la certification de plusieurs opérations forestières avec un certificat FSC unique. Le certificat est détenu par une organisation ou une personne au nom d'un groupe de propriétaires de forêts ou les gestionnaires qui acceptent de prendre part au groupe.

ISO 14001 Programme de Certification du Système de Gestion Environnemental

- La norme de certification a été développée par l'ISO pour la gestion de l'environnement, avec l'objectif de réduire efficacement les impacts environnementaux d'une entreprise certifiée ISO 14 001. Dans le cadre de la certification, l'entreprise s'engage à dresser l'inventaire de tous ses impacts environnementaux et de réduire les impacts négatifs au fil du temps.
- La certification de groupe est conçue pour aider à réduire les coûts de certification.

ISO 9001 Programme de certification du Système de Gestion de qualité

- La norme de certification a été élaborée par l'ISO pour la gestion de la qualité, avec l'objectif de gérer efficacement les opérations de la société résultant sur une fourniture cohérente de services ou de produits, en ligne avec les objectifs et les politiques de l'entreprise.
- La certification groupée est conçue pour aider à réduire les coûts de certification.

Bien que chacun de ces programmes ait sa particularité et ses propres exigences, on peut les comparer par la manière dont leurs principes de fonctionnement sont organisés. Le Tableau 2 compare les différents schémas contre les éléments suivants:

- **Objectifs de réduction des coûts:** est-ce que le programme a introduit le concept programmatique afin de réduire les coûts globaux pour chaque participant qui, autrement, n'aurait pas eu accès à la certification?
- **Une entité juridique:** Est-ce que le programme exige qu'il y ait une seule entité juridique qui représente l'ensemble du programme et qui a la responsabilité finale de s'assurer que tous les membres du programme sont en conformité avec les règles et règlements spécifiques du programme ?
- **Responsabilités définies:** Est-ce que le programme exige que, dans le cadre du système de gestion, le coordinateur et les autres participants aient défini les responsabilités qui assurent, collectivement, la satisfaction de toutes les exigences du programme ?

- **Suspension du programme:** Le programme exige-t-il que le vérificateur suspende la vérification de tout le programme s'il constate que lors de son évaluation l'une des parties du programme ne respecte pas les exigences du programme ?
- **Evaluation fondée sur l'échantillonnage:** le vérificateur du programme est-il capable d'évaluer l'efficacité du système basé sur l'échantillonnage du système de gestion du programme, et peut-il utiliser les résultats de cet échantillonnage sur la base de ses recherches sur l'ensemble du programme ?
- **Le coordinateur du programme doit-il contrôler tous les participants au programme:** Est-ce que la norme exige que le Coordinateur du programme, membre du contrôle de la qualité et des procédures de fonctionnement du programme doit évaluer la conformité de chaque participant au programme sur une base régulière / annuelle?

Tableau2: vue d'ensemble des spécificités des approches programmatiques

	MDP	VCS	GS	FSC	ISO 14001	ISO 9001
Objectif de réduction des coûts	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Une entité juridique	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Responsabilités définies	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Suspension du programme	✗	✗	✗	✓	✓	✓
Evaluation basée sur l'échantillonnage	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Le coordinateur du programme doit-il contrôler tous les participants ?	✓	✓	✓	✓	✓	✓

On peut trouver à partir du Tableau2 que beaucoup de ces éléments sont couverts dans différents programmes et que les développeurs de tels PoAs sont encouragés à examiner plus en détail ces programmes car l'expérience tirée peut être utile à la conception d'un PoA. Un aspect qui diffère entre la certification traditionnelle groupée et les PoAs dans différents programmes de compensation est que le programme n'est pas suspendu en cas de non-conformité au niveau d'une CPA ou du PoA. Néanmoins, une non-conformité au niveau de la CPA peut conduire au fait qu'aucune réduction d'émissions ne soit émise pour l'ensemble du PoA pour un rapport de surveillance particulier. Ceci est similaire si le gestionnaire du groupe perd son certificat au cas l'une des sociétés du groupe ne s'est pas conformée aux exigences du programme, en vertu d'un programme de certification plus traditionnel.

2.2 Exigences du MRV applicables au Programme d'activités du MDP

Cette section résume les principales exigences pour la surveillance, le reporting et la vérification des PoA du MDP. La plupart des exigences de MRV sont les mêmes que pour les activités de projets autonomes du MDP. Cette section ne vise pas à entrer dans le détail de toutes les exigences de MRV, mais se concentre sur les exigences auxquels le développeur du PoA devra porter une attention particulière.

**Exigences
spécifiques de la
méthodologie
pour les PoAs**

2.2.1 Les exigences spécifiques de la méthodologie

Chaque projet MDP est lié à une méthodologie spécifique ou plusieurs méthodologies. Un plan de surveillance spécifique au projet MDP proposé doit être élaboré sur la base des exigences de surveillance prescrites par la(es) méthodologie(s) appliquée(s). Durant les 10 dernières années, une expérience considérable a été bâtie dans la surveillance. Nous avons vu que ces exigences pour la surveillance dans les méthodologies MDP et les plans de surveillance spécifiques contenus dans les Documents Descriptifs de Projet (DDP) du MDP ont évolué d'un simple paragraphe stipulant que tout est surveillé à un plan détaillé avec des exigences clairement définies pour les paramètres individuels.

En principe, les méthodologies du MDP sont appliquées de la même manière pour un PoA que pour un projet MDP autonome. Cela est particulièrement vrai pour les méthodologies à grande échelle. Cependant, pour les méthodologies à petite échelle, on remarque que plusieurs d'entre elles ont des exigences spécifiques supplémentaires lorsqu'elles sont appliquées par un PoA (Tableau3). Ceci est en partie dû au fait que les méthodologies à petite échelle contiennent des simplifications pouvant avoir un impact négatif considérable sur l'intégrité globale de l'environnement lors de leur déploiement à grande échelle, comme potentiellement dans un PoA. Par conséquent, ces exigences supplémentaires se concentrent sur l'atténuation des impacts négatifs éventuels mentionnés ci-dessus. Ces exigences augmentent également la collecte des données nécessaires. En outre, certaines méthodologies à grande échelle comportent des exigences supplémentaires applicables aux PoA.

Tableau3:Méthodologies avec des exigences spécifiques pour les PoA

Méthodologie à petite échelle	Méthodologie à grande échelle
<i>Energie renouvelable</i>	
AMS-I.A, AMS-I.B, AMS-I.C, AMS-I.D, AMS-I.E, AMS-I.F, AMS-I.J, AMS-I.K	ACM0002
<i>Distribution d'énergie /demande d'énergie</i>	
AMS-II.A, AMS-II.B, AMS-II.C, AMS-II.D, AMS-II.E, AMS-II.F, AMS-II.G, AMS-II.H, AMS-II.I, AMS-II.K, AMS-III.AG, AMS-III.AH, AMS-III.AM, AMS-III.AN, AMS-III.AR, AMS-III.AV	-
<i>Emissions fugitives de combustible</i>	
	AM0009
<i>Traitement et élimination des déchets</i>	
AMS-III.B, AMS-III.D, AMS-III.E, AMS-III.F, AMS-III.I, AMS-III.J, AMS-III.AF, AMS-III.AO	ACM0001, ACM0010, ACM0014, ACM0022
<i>Industries chimiques/de fabrications</i>	
AMS-III.K, AMS-III.L, AMS-III.M, AMS-III.N, AMS-III.P, AMS-III.Q, AMS-III.Z, AMS-III.AC, AMS-III.AS, AMS-III.BG	-
<i>Transport</i>	
AMS-III.S, AMS-III.AA, AMS-III.AY, AMS-III.BC	-

Méthodologies non autorisées pour les PoAs

Ainsi, bien que certaines méthodologies aient des exigences particulières si elles sont appliquées dans un PoA, les méthodologies MDP développées à l'origine pour les projets MDP autonomes peuvent être appliquées par les PoA. Cependant, certaines méthodologies de petite échelle, pour les mêmes raisons que celles décrites ci-dessus ne s'appliquent pas aux PoAs (Tableau4).

Tableau4: Méthodologies non autorisées à l'usage par les PoA

<i>Energie renouvelable</i>	<i>Transport</i>
AMS-I.G, AMS-I.H	AMS-III.T
<i>Traitement et élimination des déchets</i>	<i>Emissions fugitives de combustible</i>
AMS-III.AJ	AMS-III.W
<i>Industries chimique/ de fabrication</i>	
AMS-III.O, AMS-III.V, AMS-III.AD, AMS-III.BD	

2.2.2 Combinaison de méthodologies

Comme plusieurs PoAs sont de nature générale, ils sont plus susceptibles que les projets MDP autonomes à appliquer plus d'une technologie /mesure et/ou méthodologie. D'autre part, il y'a des exigences spécifiques qui s'appliquent pour un PoA qui souhaite appliquer plus d'une méthodologie. Il y'a des exigences relatives à :

- La possibilité de combinaisons de méthodologies
- les cas réels de CPAs qui doivent être soumises au moment de la demande d'enregistrement du PoA

Il y a des exigences spécifiques du MDP pour les combinaisons de méthodologies autorisées et les combinaisons qui nécessitent d'abord une évaluation des effets croisés et éventuellement leur approbation par le Conseil Exécutif du MDP avant d'être appliquées dans un PoA.

Combinaison de méthodologies à grande échelle ou une combinaison d'une méthodologie à grande échelle avec une méthodologie de petite échelle

La combinaison de méthodologies à grande d'échelle ou la combinaison d'une méthodologie à grande échelle à une méthodologie à petite échelle doit être explicitement autorisée dans les méthodologies MDP à grande échelle qui sont appliquées par les PoAs. Si une combinaison n'est pas explicitement autorisée, une révision de la méthodologie doit d'abord être demandée et approuvée.

Combinaison de méthodologies de petite échelle

Les PoAs combinant des méthodologies sont éligibles s'il est démontré qu'il n'y a pas d'effets croisés entre les technologies / mesures appliquées. En particulier, les combinaisons de méthodologies approuvées énumérées dans la section F des directives générales pour les méthodologies à petite échelle(SSC) du MDP(5) peuvent être appliquées sans autre évaluation des effets croisés. D'autres combinaisons sont applicables si les effets croisés potentiels sont analysés par les développeurs du PoA et que leur analyse soit validée par une EOD. En cas de potentiels effets croisés, l'ECG doit proposer des méthodologies tenant compte de ces effets croisés. Il faut noter que ces méthodologies doivent être approuvées par le Conseil Exécutif du MDP avant l'enregistrement du PoA, nécessitant ainsi la soumission d'une demande de dérogation pour la validation du PoA.

Pour l'application d'une combinaison de technologies / mesures et / ou méthodologies pour un PoA, il y'a aussi des exigences spécifiques au nombre de cas des Documents Descriptifs de Projet des Composantes d'Activités du Projet (CPA- DD) qui doivent être disponibles à l'entame de la validation d'un PoA ou lors de la demande d'enregistrement d'un PoA. Dans les cas où les CPA - DD disponibles au moment de la publication du Document Descriptif du Programme d'activités (PoA - DD) pour la consultation générale des parties prenantes ne couvrent pas tous les types de CPA génériques, au moins un CPA - DD correspondant au moins à l'une des CPA génériques doit être fourni. Les CPA- DD pour chacune des autres CPA génériques peuvent seulement être fournis au moment de la demande d'enregistrement du PoA ou après son enregistrement. Dans ce dernier cas, la CPA- DD doit être soumise à l'approbation du Conseil Exécutif du MDP en utilisant le processus de demande d'approbation du MDP d'un processus de changement post- enregistrement, conformément à la procédure du cycle de projet MDP(6).

Exemple 3: La réalisation des foyers améliorés et la mise en œuvre de technologies de purification de l'eau.

Dans la réalisation efficace de fourneaux et la mise en œuvre de technologies de purification de l'eau il peut avoir des CPA dans lesquelles seuls les fourneaux efficaces sont distribués aux ménages, tandis que dans les autres CPA seules les technologies de purification de l'eau sont distribués et enfin dans le reste des CPA, deux fourneaux efficaces et de technologies de purification de l'eau sont distribués. Pour ce type de PoAs, une CPA générique devra être décrite pour chaque type de CPA et de la partie II du PoA - DD devra être répété et complété pour chaque type de CPA générique.

Le PoA peut être soumis à l'enregistrement, y compris un cas réel CPA- DD ne distribuant que des foyers améliorés. Toutefois, avant la distribution des technologies de purification de l'eau et/ou des CPAs avec des foyers améliorés et de technologies de purification de l'eau peuvent être inclus dans ce PoA. La première CPA distribuant des technologies de purification et / ou des CPAs avec des foyers améliorés et de technologies de purification de l'eau doivent être approuvée par le CE du MDP.

2.2.3 Plan de surveillance

La norme de projet MDP(7) exige des participants d'élaborer un plan de surveillance dans le DDP pour surveiller tous les paramètres utilisés pour calculer les émissions du niveau de référence, du projet, les fuites d'émissions et d'autres paramètres pertinents requis par la méthodologie appliquée. Le plan de surveillance doit notamment définir:

- La structure opérationnelle et de gestion à créer pour mettre en œuvre le plan de surveillance ;
- La définition des responsabilités et des modalités institutionnelles pour la collecte et l'archivage de données pour s'assurer que les données surveillées et requises pour la vérification et la délivrance sont conservées et archivées électroniquement pendant deux ans après la fin de la période d'accréditation ou de celle de la dernière délivrance d'URCE, qui arrive ultérieurement;

Eléments à inclure à différents niveaux des plans de surveillance du PoA et du CPA

- Les procédures d'Assurance Qualité et de Contrôle Qualité (AQ / CQ);
- Les niveaux d'incertitude, les méthodes et le niveau de précision associés des instruments à utiliser pour divers paramètres et variables ; et
- Des spécifications sur la fréquence de calibrage de l'appareil de mesure.

A la différence des projets MDP autonomes, un plan de surveillance pour les PoAs doit être développé à deux niveaux.

Un plan de surveillance générique pour un CPA générique (ou pour chaque type de CPA générique si le PoA comprend différents types de CPAs) doit être décrit dans la partie II du formulaire PoA – DD. Ce plan de surveillance doit lister les paramètres pertinents à surveiller et décrire les procédures d'AQ / CQ à appliquer par l'ECG. Toutefois, ce plan de surveillance ne contiendra généralement pas tous les détails, par exemple, sur le niveau de précision des instruments de mesure et les spécifications de la fréquence de calibrage. Le plan de surveillance générique ne peut contenir que des exigences minimales à cet égard, comme le niveau minimum de précision d'un instrument de mesure et / ou la fréquence minimale de calibrage.

Le plan de surveillance inclus dans le CPA- DD d'un CPA spécifique décrit les paramètres de surveillance à surveiller pour le CPA spécifique et contiendra les détails sur les instruments de mesure. Il adaptera également le plan de surveillance générique décrit dans le PoA - DD aux spécificités du CPA.

Tableau 5:Eléments à inclure dans le plan de surveillance spécifique au CPA et au CPA générique

Eléments du plan	Plan générique	Plan pour un CPA spécifique
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Structure de gestion et d'opération à mettre en place pour exécuter le plan de surveillance</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Description opérationnelle et rôle de la gestion de l'ECG et identification du rôle des autres entités autres que l'ECG 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification de toutes les autres entités impliquées dans le CPA spécifique (en plus de l'ECG) et leurs rôles
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Définition des responsabilités et des arrangements institutionnels pour la collecte et l'archivage des données</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des responsabilités de l'ECG 	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des responsabilités de toutes les entités impliqués dans la CPA
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Procédures d'assurance qualité et de contrôle qualité</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Description des procédures de AQ/CQ et du rôle de AQ/CA de l'ECG 	<ul style="list-style-type: none"> • Le rôle de AQ/CQ des autres entités spécifiques impliqués dans la CPA
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Niveaux d'incertitudes , méthodes et niveau de précision des instruments de mesure qui doivent être utilisés pour différents paramètres et variables</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences minimales en termes de précision des instruments de mesure à utiliser 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau spécifique des instruments à utiliser dans le CPA spécifique
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Spécifications de la fréquence de calibrage pour les équipements de mesure</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences minimales pour le calibrage des équipements de mesure 	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence de calibrage des instruments spécifiques de mesure à utiliser dans le CPA spécifique

Selon l'organisation d'un PoA, les responsabilités et les arrangements institutionnels pour la collecte des données peuvent pour certains PoAs être définies dans le plan de surveillance général et s'appliquer à toutes les CPAs, alors pour d'autres PoAs, ils sont définis spécifiquement à chaque CPA. Ni la norme de projet MDP(7), ni la norme pour une démonstration de l'additionnalité, d'élaboration de critères d'éligibilité et d'application de plusieurs méthodes pour le Programme d'activités(8) ne précisent comment ces responsabilités et arrangements doivent être définis. De cette façon, les développeurs et réalisateurs des PoAs peuvent définir ces responsabilités et arrangements pour la collecte des données que l'on trouve approprié pour le Programme d'activités spécifique. Néanmoins, comme indiqué à la dernière section de ce manuel, une définition claire des responsabilités et des arrangements institutionnels pour la collecte de données est essentielle pour une mise en œuvre réussie d'un PoA.

2.2.4 Rapport de surveillance

Une fois le projet mis en œuvre, les participants au projet doivent fournir des informations sur la façon dont les données et les paramètres ont été contrôlés pour tous les paramètres requis par la méthodologie appliquée et le plan de surveillance enregistré pour la période de surveillance en question.

Conformément à la norme de projet (7), les participants au projet pour chaque paramètre devront:

- fournir les valeurs du paramètre de surveillance;
- décrire l'équipement utilisé pour surveiller chaque paramètre, y compris des détails sur l'intervalle de précision et les données de calibrage (fréquence, date de calibrage et validité), le cas échéant, selon le plan de surveillance ;
- décrire comment les paramètres sont mesurés / calculés, la fréquence de mesure et d'enregistrement;
- fournir et/ou identifier la source de données (par exemple, journaux de bord, registres quotidiens, sondages, etc.);
- fournir la méthode de calcul, au besoin;
- décrire les procédures d'AQ / CQ appliquées (le cas échéant selon le plan de surveillance);
- fournir des informations sur les facteurs d'émission appropriés, les valeurs par défaut de l'IPCC et d'autres valeurs de référence qui ont été utilisées dans le calcul des réductions d'émissions de GES ou des absorptions nettes de GES.

Pour les PoAs, les mêmes exigences des projets MDP autonomes s'appliquent. Cependant, il faut noter que les réductions d'émissions générées par tous les CPAs du PoA doivent être mentionnées dans un seul rapport¹ de surveillance. Cela peut potentiellement rallonger et rendre plus complexes les rapports de surveillance. Ainsi,

¹ Au moment de la rédaction du manuel, le Conseil Exécutif du MDP évaluait la révision des règles pour permettre à une ECG d'effectuer deux demandes d'émission pour un PoA pour une seule période de surveillance, permettant ainsi à l'ECG de rassembler les CPAs en deux groupes et présenter séparément chaque groupe pour la vérification et l'émission des URCE.

Tous les CPAs du PoA doivent être reportés dans un seul rapport de surveillance.

il est recommandé qu'un PoA applique des plans de surveillance standardisés à tous les CPAs afin de rendre l'information compréhensible, tels des tableaux standardisés.

L'exigence de reporter tous les CPAs du PoA dans un seul rapport de surveillance devra également être prise en considération par l'ECG au moment de fixer les dates limites pour la surveillance et de choisir la période de surveillance qui doit être sujette à vérification. Tous les CPAs avec une période de comptabilisation couvrant entièrement ou partiellement la période de surveillance devront être inclus dans le rapport de surveillance pour la même période de surveillance.

La Figure 2 ci-dessous illustre la façon dont les rapports de surveillance auront - comme les CPAs sont mis en œuvre et inclus dans le PoA - à inclure les informations dans plusieurs CPAs. Dans l'exemple ci-dessous, l'ECG peut choisir de ne pas inclure les réductions d'émissions du CPA2 dans la première période de surveillance car la quantité de réductions d'émission générée par le CPA pour cette période peut être très faible et donc ne justifie pas les coûts de reporting et de vérification de l'information du CPA2. Dans ce cas, les informations sur l'état de mise en œuvre du CPA2 doivent toujours être incluses dans le rapport de surveillance, mais l'ECG peut ne pas fournir des informations sur les paramètres de surveillance pour ce CPA et stipuler simplement qu'aucune réduction d'émissions ne sera réclamée pour ce CPA. Cependant, il faut noter que les réductions d'émissions générées par le CPA 2 au cours de cette première période de surveillance seront perdues et ne pourront pas être revendiqués dans le cadre des périodes de surveillance ultérieures.

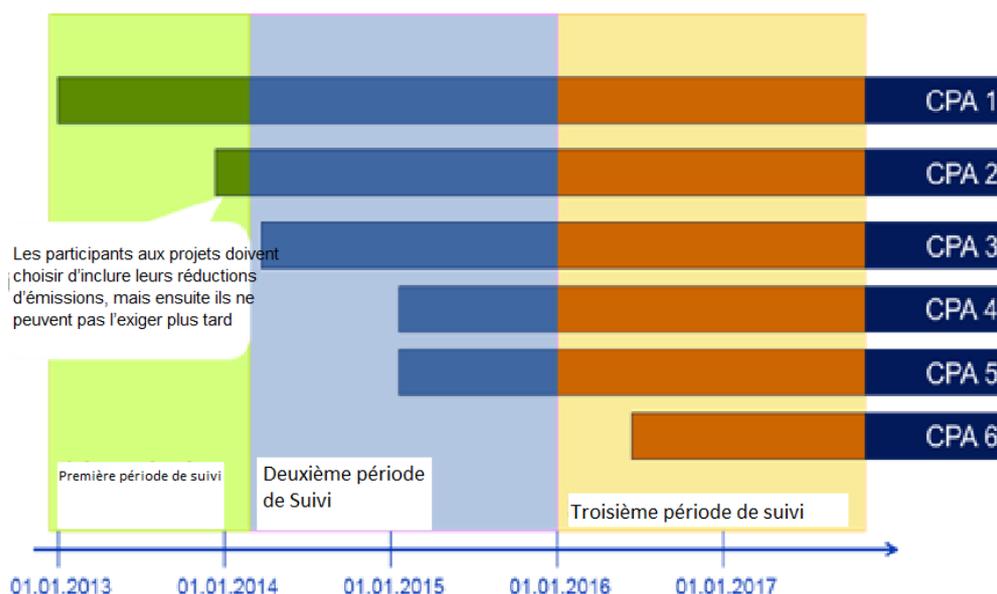


Figure 2: Choix de la période de surveillance pour la vérification d'un PoA

2.2.5 Modifications de la description du PoA

Bien que n'étant pas directement liée à la surveillance et au reporting, une autre différence clé entre les PoAs et les projets MDP autonomes doit être soulignée. Un projet MDP autonome peut être mis en œuvre avec un descriptif différent de la conception du projet décrite dans le DDP ou bien la description du projet peut être modifiée durant la vie du projet. Les modifications dans la description du projet, tels

Limitations dans le changement de la conception d'un PoA après son enregistrement

que celles de la capacité de production, l'ajout d'une composante ou l'extension de la technologie, la suppression ou l'ajout d'un site (ou plus) d'un projet enregistré avec plusieurs sites peuvent être traitées avec des changements après-enregistrement. Ces changements sont autorisés aussi longtemps que la modification du descriptif du projet n'ait pas d'incidence négative sur l'applicabilité et l'application de la méthodologie, l'échelle du projet ou bien son additionnalité. Présentement, la norme du projet MDP(7) ne permet cependant pas des modifications similaires dans la description d'un PoA. Les seuls changements autorisés pour un PoA sont les suivantes:

- a) modifications de la limite du programme pour étendre la couverture géographique ou inclure des pays d'accueil supplémentaires;
- b) modifications des critères d'éligibilité dans les circonstances indiquées dans la « norme pour la démonstration de l'additionnalité, d'élaboration de critères d'éligibilité et d'application de plusieurs méthodologies pour un programme d'activités(8) ((par exemple, pour mettre en œuvre les modifications décidées par le Conseil Exécutif du MDP si un problème relatif à l'intégrité environnementale est identifié)
- c) Ajout de CPAs - DD spécifiques correspondant à des CPAs - DD génériques si un PoA comprend plus d'une CPA- DD générique et si aucun cas spécifique de CPAs-DD n'eût été soumis au moment de la demande d'enregistrement du PoA
- d) Modifications à appliquer dans les versions les plus récentes de la norme d'échantillonnage du MDP(9).

2.2.6 Echantillonnage et enquêtes

En raison de la nature variée de nombreux de PoAs, l'échantillonnage et / ou les enquêtes sont souvent utilisés dans les PoAs pour déterminer des valeurs pour les paramètres. De cette façon, bien que les exigences contenues dans la norme d'échantillonnage du MDP(9) s'appliquent également aux PoAs et aux projets MDP autonomes, les exigences du MDP pour l'échantillonnage et les enquêtes sont particulièrement pertinentes pour les PoAs.

Ce manuel ne revient pas sur les orientations déjà prévues dans le manuel d'échantillonnage de la KFW(3). Toutefois, ce manuel met en évidence certains problèmes spécifiques du MRV qui sont pertinents lors de l'échantillonnage et / ou des enquêtes dans les PoAs pour la détermination des valeurs des paramètres.

L'expérience avec l'échantillonnage des PoAs a jusqu'ici soulevé les questions suivantes et des réponses comme indiqué ci-dessous:

- a) Comment doit-on détailler et élaborer un plan de d'échantillonnage pour la demande d'enregistrement d'un PoA ou pour l'inclusion d'un CPA?
- b) Comment un plan d'échantillonnage unique peut être appliqué aux CPAs?
- c) Comment une ECG gère-t-elle une situation où la taille estimée de l'échantillon dans le plan d'échantillonnage ne permet pas d'obtenir l'intervalle de confiance et la précision requis?
- d) Comment une EOD vérifie-t-elle les résultats d'un échantillon?

Norme et lignes directrices pour l'échantillonnage

a) Comment doit-on détailler et élaborer un plan d'échantillonnage pour une demande d'enregistrement ou bien pour l'inclusion d'une CPA?

Le retour d'informations reçues par la CCNUCC lors des vérifications de conformité des demandes d'enregistrement des PoAs a montré qu'on ne doit pas se limiter uniquement au fait que le PoA - DD et le premier CPA - DD soumis avec le PoA prévoient que le plan d'échantillonnage soit développé en conformité avec la norme d'échantillonnage du MDP(9). Le PoA - DD, y compris les informations sur les CPAs génériques à inclure dans le PoA, doit statuer sur le type d'échantillonnage sur lequel l'ECG doit s'engager et comment la taille de l'échantillon doit être déterminée. Pour chaque cas de CPA, la taille de l'échantillon doit être déterminée et incluse dans le plan de surveillance du CPA spécifique.

Le PoA devra aussi aborder explicitement la possibilité d'appliquer un seul plan d'échantillonnage à travers différentes CPAs. Si un PoA veut appliquer cette option, il doit décrire les critères d'homogénéité que les CPA devraient respecter et donc pour être considérés comme adaptés pour un plan d'échantillonnage unique pour ces CPAs.

b) Comment un échantillonnage unique peut être appliqué à travers les CPAs ?

La norme d'échantillonnage du MDP (9) permet l'utilisation d'un plan d'échantillonnage unique, c.a.d.si l'échantillonnage se fait au niveau du PoA ou pour un groupe de CPAs pour estimer les valeurs des paramètres. La norme dispose :« *Les populations des CPAs du groupe sont combinées ensemble, la taille de l'échantillon déterminée et une seule enquête menée pour recueillir les données. Par ex. si le paramètre à considérer est la durée d'utilisation quotidienne d'ampoules d'éclairage, on peut procéder à un échantillonnage unique et d'étendre l'enquête à toutes les régions géographiques de plusieurs CPAs lorsque l'homogénéité des CPAs inclus par rapport à la durée d'utilisation des ampoules peut être démontrée ou les différences entre les CPAs inclus sont considérées dans le calcul de la taille de l'échantillon* ». La norme autorise un plan d'échantillonnage unique pour deux situations différentes, à savoir que les CPAs sont homogènes vis-à-vis du paramètre d'intérêt ou que les différences des CPAs par rapport aux paramètres d'intérêt peuvent être prises en compte pour l'analyse des résultats de l'enquête. Le cas le plus simple serait que tous les CPAs du groupe soient présentés comme homogènes. Cependant, le choix d'un plan d'échantillonnage unique ne signifie pas forcément que tous les CPAs doivent être homogènes. Il peut y avoir plusieurs CPAs, tous suivant le même plan mais pouvant être différents, ou légèrement différents selon certains paramètres d'intérêt.

Les critères pertinents d'application d'un plan d'échantillonnage unique sont en substance les mêmes critères qu'une ECG appliquerait pour classer une population dans le cas d'une approche de stratification de l'échantillon. Toutefois, des indications claires sur le degré de stratification (combien de groupes homogènes) et la définition de l'homogénéité n'ont pas encore été données par le CE du MDP. La zone de texte ci-après énumère les aspects identifiés lors de la 9^e Table ronde du MDP (Secrétariat de la CCNUCC, membres du CE du MDP et ses panels, promoteurs de projets et EOD) pouvant être considérés par un développeur de PoA lorsqu'il décide de stratifier un

échantillon de population s'il détermine si un groupe de CPAs est suffisamment homogène pour l'application d'un plan d'échantillonnage unique.

Aspects à considérer par le développeur de PoA au moment de la décision de stratification de l'échantillon de la population

- Technologie de caractéristiques d'entrée / sortie comparables. Par ex les LBC opérant sur le réseau électrique;
- Technologie soit fixe soit mobile mais pas les deux. Par ex les lanternes de poche LED et les lampes LED fonctionnant sur le réseau peuvent avoir différents taux de rétention au cours de la période de comptabilisation;
- Cote de puissance des technologies comparable. Par ex projet de LBC avec des cotes de 8 W, 10 W et 12 W ou projet de distribution de foyers améliorés avec des cotes de 10 kW thermique et 15 kW thermique;
- Utilisateurs finaux de la technologie avec des conditions socio-économiques comparables (ménages de la classe moyenne par ex);
- Emplacements géographiques de l'équipement du projet avec un impact négligeable sur le paramètre. Par ex, digesteurs de biogaz installés dans des régions froides ont des taux de sortie différents de ceux des zones chaudes;
- Dates d'installation des CPAs ne sont pas significativement différentes. Par ex lorsque les taux de rétention de LBC ont été étudiés, on peut montrer que les dates de mise en service des LBC dans les CPAs choisis n'affichent pas des taux d'échec de plus de 5 pour cent d'échec dans les périodes choisies.

c) Comment une ECG gère la situation où la taille de l'échantillon estimée dans le plan ne permet pas d'obtenir l'intervalle de confiance et la précision nécessaires?

La norme d'échantillonnage du MDP fournit les objectifs de fiabilité pour l'effort d'échantillonnage de l'ECG. Elle exige également que, si les estimations basées sur des échantillons réels peinent à atteindre les niveaux minimaux de précision ciblés, des données supplémentaires sur des échantillons supplémentaires doivent être collectées pour atteindre le niveau de précision requis. Bien que de nombreuses parties prenantes au PoA aient demandé au CE du MDP d'accepter également des méthodes pragmatiques, telles que l'usage de valeurs par défaut prudentes ou de valeurs par défaut dans l'estimation des réductions d'émission au lieu d'échantillons supplémentaires, au cas où les objectifs ne sont pas atteints, ces méthodes ne sont pas encore généralement acceptées par le CE du MDP et l'application d'une telle méthode nécessiterait son approbation préalable par le CE du MDP (par l'approbation préalable d'un changement à près-inscription, cad. une dérogation temporaire par rapport au plan de surveillance, conformément à la procédure du cycle de projet du MDP(6).

d) Comment une EOD vérifiera-t-elle les résultats d'un échantillonnage?

La norme pour l'échantillonnage et les enquêtes pour les projets et les PoAs du MDP suggère que, lorsqu'une approche d'échantillonnage est retenue par les promoteurs de projet, l'EOD puisse utiliser l'approche de l'échantillonnage pour évaluer le plan d'échantillonnage du promoteur du projet. Bien que l'approche de l'échantillonnage (une technique commune de contrôle de la qualité pour déterminer

Vérification du PoA

L'EOD a besoin d'évaluer le système de gestion du PoA pour confirmer que les responsabilités de l'ECG sont adéquates et que le système de gestion est mis en œuvre.

s'il faut accepter ou pas une série de données) ne soit pas d'usage obligatoire par une EOD, c'est une méthode statistique largement utilisée pour évaluer les plans et les résultats d'échantillonnage et aucune autre forme d'approche de vérification n'est proposée dans la norme d'échantillonnage du MDP. Toutefois, l'exécution de la méthode d'échantillonnage approuvée et la tenue de contrôles sur le terrain / sur site d'un sous-échantillon de l'échantillon de l'ECG peuvent ne pas être viables pour une vérification / validation par une EOD en toutes circonstances, particulièrement pour les PoAs mis en œuvre de manière dispersée où ce type de contrôles implique de longs déplacements et entraîne ainsi des coûts de transaction excessifs pour la vérification. De ce fait, les EOD appliquent typiquement d'autres critères pour décider des contrôles sur le terrain / sur site pour la vérification, ajouté à l'examen des documents probants disponibles chez l'ECG. Ces critères incluent le volume des réductions d'émission et le jugement de l'EOD sur la fiabilité des documents probants ainsi que la qualité et la fiabilité du système de surveillance de l'ECG. À cet égard, l'objectif de l'échantillonnage de l'EOD est de vérifier l'efficacité du système et non pas de redéfinir la valeur du paramètre qui a été déterminée par échantillonnage, mais pour confirmer que les données fournies par l'ECG sont fiables.

2.2.7 Vérification des PoAs

Les exigences de vérification des projets MDP autonomes s'appliquent aussi aux PoAs. De toute évidence, la vérification des PoAs devra également évaluer les exigences spécifiques du PoA mentionnées ci-dessus. En particulier, les réductions d'émission de tous les CPAs du PoA doivent figurer dans un rapport de surveillance unique. Donc tous les CPAs sont conjointement sujets à la vérification par la même EOD. En outre, une EOD ayant effectué des activités de validation pour un PoA (validation du plan de surveillance, inclusion de CPAs, renouvellement du PoA ou de la période d'accréditation des CPAs) n'est pas autorisée à procéder à la vérification de ce PoA, même si celui-ci est à petite échelle.

Aussi, d'autres éléments de la vérification des PoAs s'ajoutent-ils aux aspects généralement évalués lors de la vérification d'un projet MDP autonome du MDP. Ces éléments supplémentaires sont de nature double et sont décrits plus en détail ci-après:

- beaucoup plus que dans la vérification d'un projet MDP autonome, l'EOD a besoin d'évaluer le système de gestion du PoA puisque l'ECG du PoA a des responsabilités spécifiques et doit élaborer et appliquer un système de gestion;
- comme tous les CPAs d'un PoA sont vérifiés conjointement avec un plan de surveillance unique et qu'en plus certains PoAs peuvent appliquer un plan d'échantillonnage unique pour un groupe de CPAs, il y'a un niveau de complexité généralement non rencontré par une EOD dans la vérification d'un projet MDP autonome.

L'ECG d'un PoA a des responsabilités spécifique set la norme pour la démonstration de l'additionnalité, d'élaboration de critères d'éligibilité et d'application de plusieurs méthodologies pour les PoAs (8) exige que l'ECG élabore et mette en œuvre un système de gestion comprenant les éléments suivants:

- une définition claire des rôles et responsabilités du personnel impliqué dans le processus d'inclusion des CPAs, y compris un examen de leurs compétences;
- les dossiers de formation et de renforcement des capacités du personnel;
- une procédure de revue technique d'inclusion de CPAs;
- Une procédure pour éviter le double comptage (par ex pour éviter d'inclure un nouveau CPA déjà enregistré, soit en projet MDP ou en CPA d'un autre PoA);
- Dossiers et processus de contrôle documentaire pour chaque CPA du PoA;
- Mesures pour l'amélioration continue du système de gestion du PoA;
- Tous les autres éléments pertinents.

Beaucoup plus que dans un projet MDP autonome, l'ECG a donc les responsabilités de vérifier les informations fournies par les différents CPAs avant qu'elles ne soient présentées à l'EOD. Cela s'applique aussi bien à l'inclusion des CPAs où l'ECG a besoin de vérifier que le CPA est conforme aux critères d'éligibilité pour inclure un CPA avant qu'il ne soit présenté à une EOD pour inclusion ainsi que l'information fournie par un CPA avant que qu'elle ne soit portée au rapport de surveillance du PoA et présentée à l'EOD pour la vérification. Ainsi, les contrôles de l'ECG font partie du processus de vérification de l'information présentée pour un CPA. En tant que tel et comme l'exige également la norme pour la démonstration de l'additionnalité, d'élaboration de critères d'éligibilité et d'application de plusieurs méthodologies pour les PoAs (8), l'EOD doit évaluer si le système de gestion décrit dans le PoA - DD est mis en œuvre, effectif et garantit ainsi que les informations sur les CPAs ont déjà subi un premier contrôle de l'ECG. Les résultats de l'évaluation du système de gestion de l'ECG vont influencer le niveau de détail que l'EOD devra appliquer à sa vérification. Plus une EOD peut confirmer que le système de gestion de l'ECG est effectif et garantit un reporting précis des réductions d'émissions d'un PoA, plus elle peut s'appuyer sur les informations fournies par l'ECG et limiter la taille de l'échantillon de l'information qu'elle aura à vérifier en détail. Dans son évaluation du système de gestion de l'ECG, l'EOD devrait notamment évaluer et confirmer qu'il existe une définition claire des rôles et responsabilités des entités impliquées dans le PoA, que l'ECG a donné une formation adéquate aux entités impliqués, et que l'ECG a exercé un contrôle rigoureux sur les dossiers et la documentation pour chaque CPA.

L'exigence que toutes les CPAs d'un PoA fassent conjointement l'objet d'une vérification peut créer un niveau de complexité que l'EOD doit gérer dans son approche de vérification. La complexité peut être le résultat de ce qui suit:

- l'exigence de signalée l'information sur tous les CPAs du PoA dans un rapport de surveillance unique conduit potentiellement à des rapports de surveillance long et plus complexes. De même, le rapport de vérification peut devenir plutôt long sur sa description de la façon dont l'information du rapport de surveillance a été évaluée.
- une EOD devra prendre en compte l'existence éventuelle de CPAs répondant aux différentes versions du PoA. L'EOD devra en tenir compte dans son évaluation et aussi **dans son approche d'échantillonnage**, veiller à ce qu'un

Les rapports de surveillance du PoA introduisent en général un niveau de complexité que l'EOD ne rencontre pas dans la vérification de projet MDP autonome.

échantillon statistiquement **fiable** de CPAs de chaque version du PoA a été vérifié.

- l'EOD peut rencontrer des situations où les résultats d'un CPA impactent la vérification de tous les autres CPAs. Les problèmes de surveillance dans un CPA, par ex, peuvent exiger une déviation temporaire qui doit être approuvée par le CE du MDP pour ce CPA. En conséquence, la demande de délivrance pour l'ensemble du PoA doit être mise en attente jusqu'à ce que la dérogation soit approuvée par le CE du MDP bien qu'il n'y ait pas de problèmes identifiés avec tous les autres CPAs.

Les critères ci-dessus doivent donc être pris en compte par l'EOD dans leur planification des vérifications du PoA. De manière identique à la recommandation précédente qu'un PoA devrait présenter des informations de tous les CPAs dans un standardisé, le rapport de vérification doit aussi présenter les résultats de la vérification dans un format standardisé.

3 ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE DUMRV

3.1 Aperçu des différents types de PoA

Au chapitre 2 du Kit de démarrage de l'ECG(2), l'importance de l'organisation du PoA est exposé et en particulier la nécessité de définir clairement les responsabilités du PoA. Le Kit de démarrage de l'ECG (2) illustre la mise en place de l'ECG et d'autres entités qui participent à un PoA comme le montre la Figure 3ci-dessus.



Figure 3: ECG et autres entités impliquées dans le PoA

Sur la base de ce principe de définition des responsabilités au sein d'un PoA, ce manuel regroupe les PoAs dans quatre types de PoA, compte tenu des différentes répartitions de responsabilités d'un PoA:

- PoA Group Type I. L'ECG est responsable de toutes les activités de reporting de la surveillance et le réalisateur du CPA est seulement responsable de la mise en œuvre du projet (Figure 4).
- PoA Group Type II. Le réalisateur du CPA est responsable de toutes les activités de reporting de la surveillance et l'ECG est uniquement responsable de la collecte des rapports et leur soumission à l'EOD pour la vérification (Figure 5).
- PoA Group Type III. L'ECG et le réalisateur du CPA partagent leurs responsabilités pour les activités de surveillance mais tout le reporting et la surveillance des principaux paramètres restent sous la responsabilité de l'ECG (Figure 6). Ce type est une combinaison des types I et II mais le type I prédomine.
- PoA Group Type IV. L'ECG et le réalisateur de la CPA partagent leurs responsabilités pour la surveillance. Le réalisateur du CPA est principalement responsable de la surveillance et du reporting des paramètres, mais certaines de ces activités restent avec l'ECG (Figure 7). Ce type est un mélange de type I et II, mais le type II est dominant.

Regroupement des PoAs dans quatre types de groupe selon les différentes répartitions des responsabilités dans un PoA

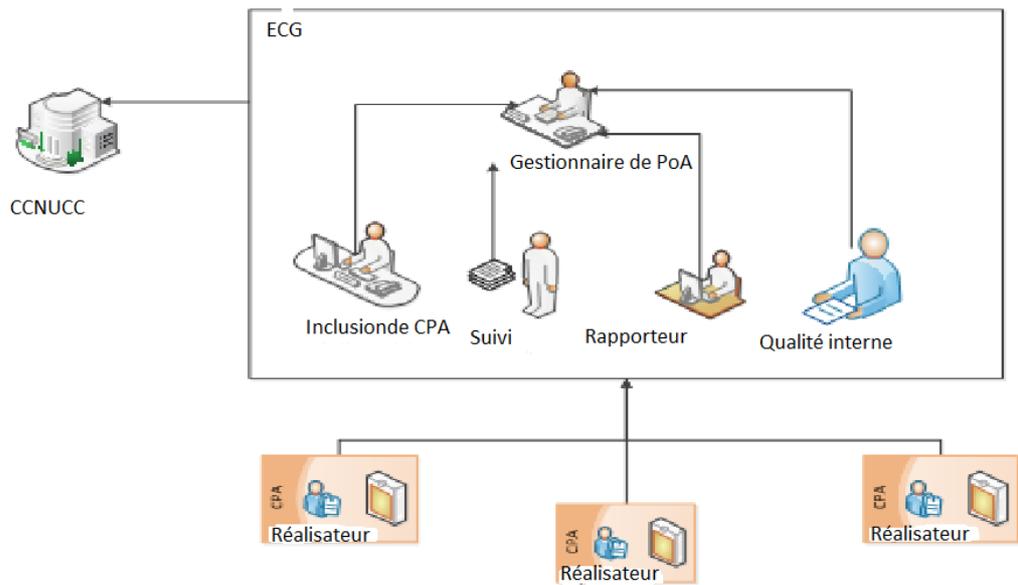


Figure 4: Groupe de PoA de Type I

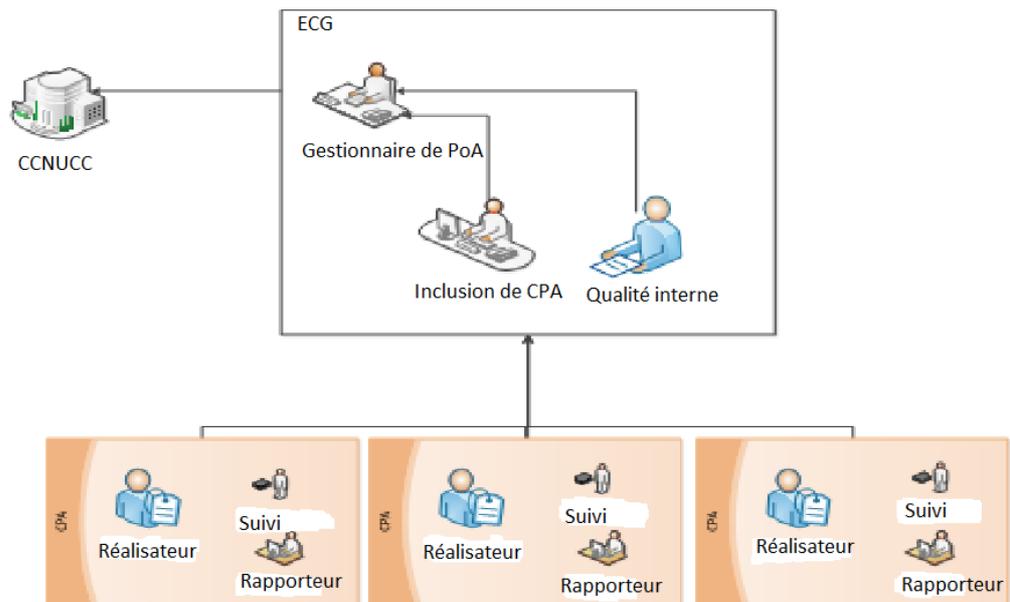


Figure 5: Groupe de PoA de Type II

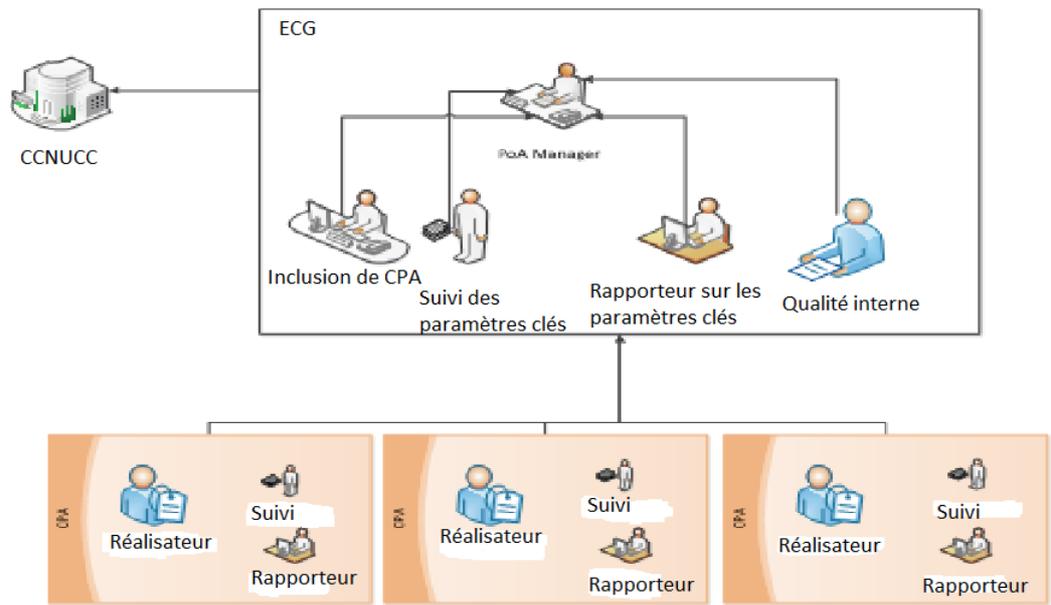


Figure 6: Groupe de PoA de Type III

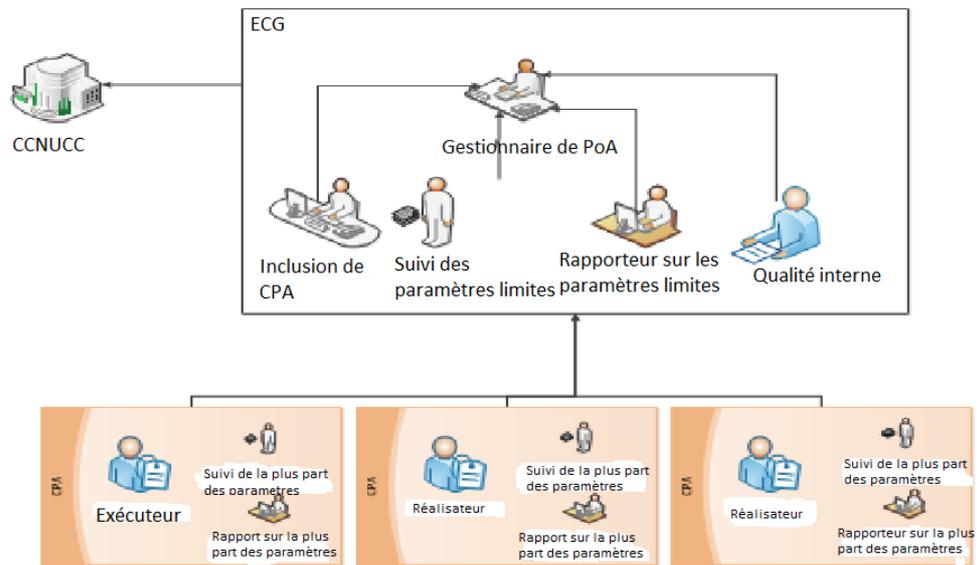


Figure 7: Groupe de PoA de Type IV

La capacité et les moyens du MRV des PoAs sont prévues pour être limités.

En dehors des quatre types de groupes indiqués ci-dessus, il y'a d'innombrables variations de ces types en fonction des circonstances locales du PoA et des capacités au sein de l'ECG et/ ou des réalisateurs du CPA dans le PoA. Néanmoins, comme indiqué au Tableau6 ci-après, la majorité (62%) des PoAs enregistrés (depuis Juin 2013) est du PoA Group Type II, suivi du PoA Group Type I(21%).

Tableau6: PoA enregistrés par type de groupe

Groupe de PoA de Type	Nombre de PoA enregistrés	Total pourcentage
PoA Group Type I	28	21%
PoA Group Type II	82	62%
PoA Group Type III	7	5%
PoA Group Type IV	16	12%

3.2 Capacité et moyens actuels du MRV

La capacité et les moyens du MRV pour les PoAs sont plus limités que ceux du MRV de projets MDP autonomes. Les capacités et aptitudes limitées dans la surveillance et le reporting doivent être entrevues en raison de ce qui suit:

- Plusieurs PoAs sont mis en œuvre dans les pays considérés comme étant parmi les pays les moins avancés (PMA) ou dans des pays généralement moins développés que ceux qui accueillent la majorité des projets MDP enregistrés à ce jour. Alors que les PoAs ont réussi à introduire le MDP dans plusieurs pays et ont contribué en tant que tel à l'amélioration souhaitée de la répartition géographique du MDP, ceci débouche aussi sur la mise en œuvre de PoAs dans des pays sans ou avec peu d'antécédents MDP. Les PMA en général n'ont pas non plus les mêmes cadres institutionnels que les pays développés plus avancés, comme des laboratoires accrédités pour le calibrage d'appareils de mesure comme requis par la plupart des méthodologies MDP.
- Plusieurs ECG sont des organisations nouvellement créées, établies uniquement aux fins des PoAs. En outre, les ECG coopèrent généralement avec des ONG locales ou d'autres organisations locales pour la distribution des mesures du PoA et pour la surveillance et le reporting sur la mise en œuvre du PoA. Ces organisations locales aussi bien que l'ECG en général, sont des organisations ayant une expérience limitée des systèmes de gestion de la qualité, et si elles sont nouvellement créées, elles sont généralement soumises à d'importants changements organisationnels et de personnel. L'expérience de la mise en œuvre des systèmes de gestion de la qualité dans les PoAs est donc attendue pour être plus limitée que ce qui a été observé à ce jour avec les projets MDP enregistrés qui sont principalement développés et mis en œuvre par des industries existantes dotées d'une expérience dans la conduite efficace d'un système de gestion de la qualité.
- La plupart des PoAs ciblent les ménages pauvres et dépendent de ces ménages pour mettre en œuvre correctement et appliquer les technologies introduites par le PoA. Certains PoAs peuvent même compter sur les membres de ces

ménages pour effectuer une partie de la surveillance et du reporting. Le niveau d'alphabétisation parmi ces ménages peut être assez limité. En tant que tel, offrir à ces ménages un manuel, ou d'autres instructions écrites, dans de nombreux cas n'est pas suffisant. Une formation doit être fournie aux membres ciblés du ménage. L'expérience a également démontré que les ménages sont plus enclins à utiliser une technologie du PoA adéquatement lorsqu'ils profitent des avantages d'une utilisation correcte (par exemple, la réduction du besoin de ramasser du bois de feu avec l'utilisation correcte d'un fourneau efficace). Certaines ECG ont également fait noter que les ménages ont tendance à prendre le meilleur soin des technologies du PoA qu'ils doivent acheter au lieu d'en disposer gratuitement.

Les limites ci-dessus indiquées doivent être considérées par l'ECG dans l'élaboration de son système de gestion pour un PoA et dans la conception de formation du personnel concerné. S'appuyant sur l'expérience actuelle du MDP seulement ne sera pas suffisant. En outre, comme pour les expériences tirées par beaucoup de développeurs de projets MDP au cours des premiers jours de vérification MDP, les ECG devront suivre de près la mise en œuvre initiale ainsi que la surveillance et le reporting de leurs CPAs afin d'être en mesure d'identifier les écarts dans la mise en œuvre prévue pour le CPA et du plan de surveillance et immédiatement prendre des mesures correctives pour remédier à ces écarts avant qu'une grande quantité de réductions d'émissions risque de ne pouvoir être vérifiée en raison de ces écarts.

Et enfin, les contraintes de capacité sont également susceptibles d'être rencontrées par les EOD dans la vérification des PoAs. Les contraintes peuvent être dues au fait que l'EOD manque de personnel local dans un pays hôte où très peu de projets MDP ont été développés jusqu'à présent. La complexité de la vérification des PoAs décrite dans la section 2.2.7 peut aussi contraindre une EOD car elle devra d'abord préparer et acquérir de l'expérience avec cette complexité. En outre, étant donné que l'échantillonnage et/ou les sondages sont souvent utilisés pour les PoAs pour déterminer les valeurs des paramètres, l'EOD devra également développer des méthodes de vérification et acquérir de l'expérience dans l'évaluation de l'échantillonnage et du sondage.

3.3 Pratiques de MRV recommandées et architecture institutionnelle associée

Une définition claire des rôles et des responsabilités des parties et du personnel impliqué dans un PoA est un élément essentiel du système de gestion des PoAs et également crucial pour la mise en œuvre effective du PoA et de son plan de surveillance.

Une matrice d'attribution des responsabilités, aussi connue sous le nom de matrice RACI, peut être utilisée comme un outil de définition des rôles et des responsabilités des parties et du personnel impliqués dans le PoA. Pour chaque tâche et livrable pertinent pour le MRV d'un PoA, les responsabilités peuvent être assignées en utilisant les responsabilités décrites ci-dessous.

**Attribution des
responsabilités
pour les
différentes entités
impliquées dans le
PoA**

Matrice d'attribution des responsabilités (RACI matrix)

Une matrice d'attribution de responsabilité décrit la participation à travers différents rôles dans l'exécution des tâches ou des livrables d'un projet ou d'une société. Elle est particulièrement utile pour clarifier les rôles et les responsabilités dans les projets et les processus inter-fonctionnels/départementaux.

Les quatre principales responsabilités les plus souvent utilisées dans une matrice RACI sont les suivantes:

Responsable: ceux qui font le travail pour réaliser la tâche. Il y a au moins un rôle avec un type de participation de responsable, bien que d'autres peuvent être délégués à appuyer le travail requis.

Garant (aussi approbateur ou autorité approbatrice finale): le seul répondant final de la réalisation correcte et approfondie du livrable ou de la tâche, et celui qui délègue le travail ceux qui sont responsables. En d'autres termes, un **garant** doit signer (approuver) le travail fourni par le responsable. Il doit y avoir un seul **garant** spécifique pour chaque tâche ou livrable.

Consulté: Ceux dont les opinions sont recherchées, généralement experts en la matière et avec qui il existe une communication bidirectionnelle.

Informé: ceux qui sont régulièrement tenus à jour sur les progrès réalisés, souvent à la fin de la tâche ou du livrable et avec qui la communication est seulement unilatérale.

Très souvent, le responsable d'une tâche ou livrable peut également être responsable de son achèvement. En dehors de cette exception, il est généralement recommandé que chaque rôle dans le projet ou le processus pour chaque tâche reçoive, au plus, seul un type de participation. Lorsque plus d'un type de participation est indiqué cela signifie généralement que la participation n'a pas encore été entièrement résolue, ce qui peut entraver la valeur de cette technique dans la clarification de la participation de chaque rôle sur chaque tâche.

Un PoA spécifique ou, au besoin, une liste de tâches et de livrables spécifiques à un CPA devrait être élaboré par l'ECG. Les responsabilités peuvent être affectées à des parties prenantes et à du personnel impliqué dans le PoA et le CPA en utilisant une matrice RACI. La liste des tâches et des livrables ci-après peut être utilisée par l'ECG comme point de départ. Cependant, il peut y avoir d'autres tâches et des livrables qui ne figurent pas sur la liste et qui sont pertinents au PoA ou au CPA spécifique.

Tableau7 : Liste des tâches et des livrables pertinent d'un PoA ou d'une CPA

Processus de surveillance et de reporting	Activité / tâches	Livrables
Surveillance de la mise en œuvre du CPA	Distribution et installation des technologies du PoA	Dossiers d'installation
	Formation des entités distribuant et installant la technologie du PoA	Plan de formation et dossiers Manuels d'installation
	Formation des utilisateurs de la technologie	Plan de formation et dossiers Manuels d'opération
	Enquête pour confirmer la correction de l'installation de la technologie	Plan d'enquête, liste de vérification et rapport d'enquête
	Test de performance de l'équipement (si le PoA exige une conformité avec une spécification de performance)	Rapport du Test
Equipement de surveillance	Achat et installation des équipements de contrôle qui satisfont aux exigences stipulées dans le plan de surveillance	Manuel de l'équipement et dossiers de spécification technique d'installation et rapports de test de calibrage d'usine
	Formation du personnel au fonctionnement et à la maintenance de l'équipement de surveillance	Plan de formation, dossier de formation opérationnelle et manuel de maintenance
	Fiches d'étalonnage de l'équipement de surveillance	Registre de calibrage
	Réparation/Remplacement de l'équipement de surveillance défectueux	Rapport de réparation/Rapport de remplacements
Paramètres de surveillance	Effectuer des mesures et reporter les résultats des mesures antécédentes	Dossier des mesures
	Lire les compteurs et enregistrer leurs valeurs	Journaux de bord Enregistrements quotidien
Enquêtes de surveillance	Développement du plan pour les enquêtes / échantillonnage, avec la détermination de la taille de l'échantillon	Enquêtes /plan d'échantillonnage
	Execution de l'enquête	Questionnaire Formulaire de Reporting Dossiers d'enquête
	Analyse statistique des résultats de l'enquête	Rapport de l'enquête

Processus de surveillance et de reporting	Activité / tâches	livrables
Base de données de Reporting du PoA	Création de base de données	Spécification de la base de données et documentation Formulaires d'entrée
	Entrée des données dans la base de données	Base de données renseignée
Reporting - Traitement des données	Calcul des émissions du projet, des émissions de référence et des fuites	Feuille de calcul des réductions d'émissions
Reporting – Rapport de surveillance	Rapport des réductions d'émission dans le rapport de surveillance	Rapport de surveillance
Reporting - Assurance qualité / Contrôle Qualité (AQ/CQ)	Base de données AQ/CQ du PoA	Rapport AQ/CQ
	Rapport de l'enquête AQ/CQ	Rapport AQ/CQ
	Rapports des mesures AQ/CQ / registres	Rapport AQ/CQ
	AQ/CC du calcul des réductions d'émission	Rapport AQ/CQ
	AQ/CQ du rapport de surveillance	Rapport AQ/CQ

Exemple 4: Tableau RACI pour les PoAs avec un système de chauffage solaire de l'eau

Tâche	Description de la tâche	ECG	réalisateur de CPA	Tech.fournie	Consultant Internat.	Consultant local	Utilisateur final (ménage)
1	Distribution et installation des systèmes SWH	A	R	I			
2	Formation des entités de distributrices et installatrices des systèmes SWH	A		R			
3	Formations des utilisateurs de la technologie	A	R	C			
4	Enquête pour confirmer la correction du système d'installation SHW	A			R		
5	Test de performance des systèmes SWH	I		A/R			
6	Achat et installation de l'équipement de surveillance	A	R				
7	Formation du personnel au fonctionnement et la maintenance de l'équipement de surveillance	A	R				
8	Calibrage de l'équipement de surveillance	A	R				
9	Réparation/Remplacement de l'équipement de surveillance défectueux	A	R				
10	Effectuer des mesures et enregistrer les résultats des mesures	A	R				
11	Lectures et enregistrement des compteurs	A	R				
12	Développement du plan pour l'enquête /l'échantillonnage, incluant la détermination de la taille de l'échantillon	A	C		R		
13	Réalisation de l'enquête	C			A	R	
14	Analyse statistique des résultats de l'enquête	C			A/R	C	
15	Elaboration de la base de données	A	C		R		
16	Entrée des données dans la base de données	C			A/R		
17	Calcul des émissions du projet, des émissions de référence et des fuites	C	I		A/R		
18	Reporting des réductions d'émissions dans le rapport de surveillance	A/R	I		C		
19	Base de données d'AQ/CQ du PoA	A			R		
20	Rapport de l'enquête AQ/CQ	A			R		
21	Rapports des mesures /des registres AQ/CQ	A			R		
22	AQ/CQ dans le calcul de réduction d'émissions	A			R		
23	AQ/CQ du rapport de surveillance	A/R					

4 MRV–CADRE POUR LES POA

La conception et la définition d'un cadre pour le MRV efficace et peu coûteux pour un PoA exigent des participants de déterminer les différentes tâches devant être menées dans le système MRV. Certaines de ces tâches seront spécifiques à la méthodologie utilisée et d'autres sont relatives à chaque CPA. Ces tâches génériques sont décrites au chapitre 3 et celle-ci peuvent être attribuées aux différents acteurs du PoA à la fois sur la base de leur capacité, leur efficacité ainsi que les coûts potentiels. Ce chapitre décrit les différents cadres de répartition des tâches pour à l'ECG et au réalisateur du CPA sur la base des types du groupe de PoAs définis à la section 3.1. Ces cadres peuvent être utilisés par l'ECG pour créer son propre cadre de MRV en élargissant ce cadre aux tâches spécifiques qui proviennent de la méthodologie (s) utilisée(s) par le PoA.

4.1 Options de surveillance et de reporting appropriés aux différents PoAs

L'objectif du suivi n'est pas différent de la surveillance dans un projet autonome MDP, c'est à dire le contrôle des paramètres qui déterminent les réductions globales des émissions. Néanmoins, afin de parvenir, une ECG devra entreprendre des activités de surveillance supplémentaires qui se rapportent à l'échelle d'ensemble du PoA, la manière et par qui les données sont collectées et traitées à partir d'une CPA à niveau de l'ECG. Ci-dessous, nous allons examiner les activités de surveillance et les options qui sont spécifiques à des groupes de PoA individuels.

4.1.1 PoA Group Type I

Le Groupe de PoA de Type I est dans une large mesure le plus proche d'un projet MDP autonome, même si évidemment l'échelle et les ressources nécessaires seront probablement beaucoup plus importantes que dans un projet MDP autonome. Du fait que l'ECG est entièrement responsable de toutes les activités de surveillance, le contrôle de qualité interne (indiqué dans la Figure 8) des données, de la formation et de la performance est intégralement sous le contrôle de l'ECG. Par la mise en place de procédures d'AQ / CQ similaires à celles qui peuvent être trouvées dans un projet MDP autonome, toutes les données de surveillance doivent être prélevées de manière efficace.

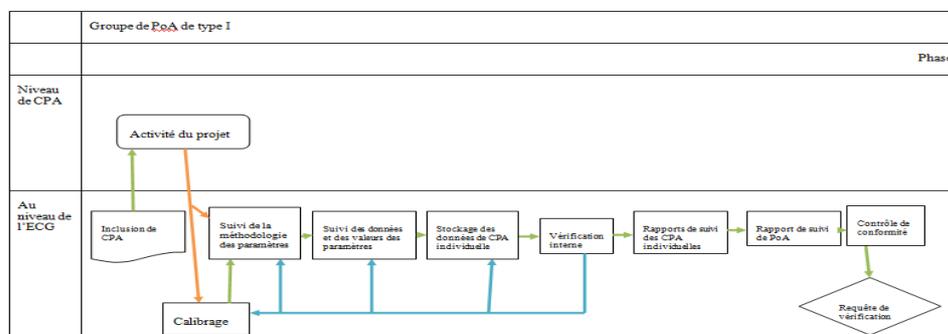


Figure 8: cadre de surveillance pour le groupe de PoA de type I

Puisque le PoA aura plusieurs CPAs avec des ensembles identiques de paramètres à surveiller, les seules exigences supplémentaires sur l'ECG sont d'assurer que les données de chaque CPA individuel sont stockées de manière unique. L'utilisation d'une base de données centralisée peut normalement permettre d'atteindre ce but.

4.1.2 PoA Group Type II

Le Groupe de PoA de Type II semble être très similaire à celui de au Type I. Cependant, en réalité, ce groupe de PoAs peut généralement noter un degré de variation élevé entre les différents PoAs ayant un CPA similaire. L'origine de cette variation est due au fait que chaque CPA est responsable de sa propre surveillance (cf. Figure 9). Il pourrait y avoir un nombre égal de façons dont la surveillance peut être faite et l'ECG devra être en mesure d'évaluer si chacune de ces approches est en ligne avec les méthodologies et le plan de surveillance applicable du PoA et du CPA (cf. Figure 9). Par conséquent, l'ECG aura non seulement à examiner les rapports de surveillance qui ont été soumis par les réalisateurs de CPA au moment de la demande de délivrance, mais elle devra aussi mettre en place un système de surveillance qui évalue si les activités de suivi menées par les réalisateurs de CPA individuel sont en ligne avec le plan de surveillance des CPA- DD respectifs et la méthodologie (cf. sur la Figure 9). Ce système ne peut pas s'appuyer uniquement sur une évaluation de la revue documentaire, mais impliquera également des visites de sites des CPAs pour évaluer certaines des données qui ont été rapportées par les réalisateurs de CPA pour déterminer si la situation reportée est réelle. Ce système de contrôle interne de la qualité doit par conséquent être en mesure de confirmer que les données sont correctes, être en mesure de faire face à toute non-conformité et la façon dont celles-ci sont à corriger par le réalisateur de CPA individuel et comment le système interne des CPAs (indiqué sur Figure 9) est capable de détecter ses propres non-conformités. Le système de surveillance interne du PoA, s'il est bien conçu, saura déjà définir, avant la mise en œuvre, ce qu'il conviendra de faire au moment où surviendrait une erreur dans les données de surveillance. Par exemple, il sera défini si : a) toutes les données sur les émissions de ce CPA sont automatiquement réduites à zéro ; b) il y a une valeur standard par défaut qui peut être appliquée pour permettre de recalculer les données sur les émissions de manière conservatives ;) l'ECG devra demander un changement après enregistrement pour une dérogation au plan de surveillance.

Plus le plan de surveillance du PoA limite le choix des méthodes de surveillance pour le CPA, plus faible est la variation en fin de compte. Cependant, l'expérience a montré que, normalement, les ECG vont essayer de garder une certaine souplesse dans leur PoA puisqu'ils souhaitent être en mesure d'inclure de potentiels CPAs autant que possible. D'autre part, il n'est pas toujours possible de déterminer la variabilité disponible des CPA potentiels au moment de la conception du PoA et de son plan de surveillance. Dans ces cas, des mesures supplémentaires devraient être prises non seulement dans la conception elle-même, mais aussi dans l'évaluation de la capacité des CPAs au moment de l'inclusion (cf. écueil 2). Par conséquent, il est important que l'ECG construise un système de contrôle qualité interne robuste, capable de monter en régime au besoin selon la croissance du nombre de CPAs (voir écueils 6, 13 et 15).

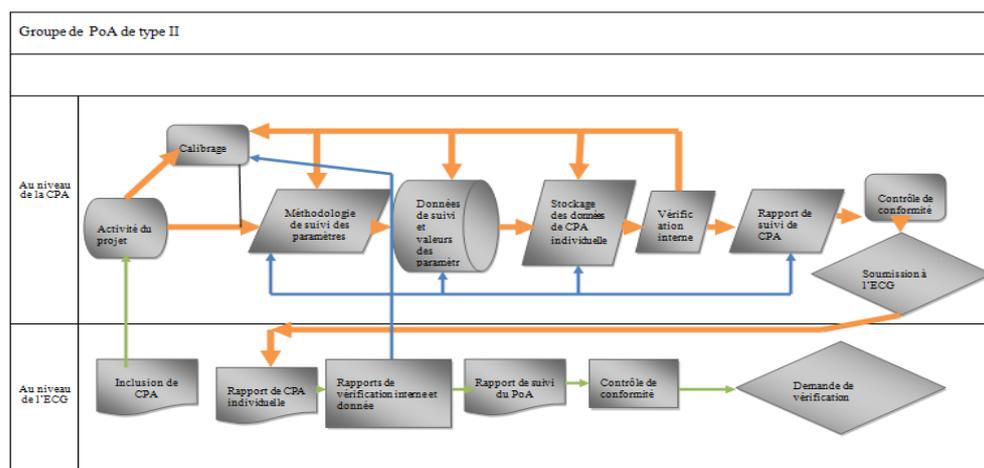


Figure 9: cadre de surveillance pour le groupe de PoA de type II

4.1.3 PoA Group Type III

Une séparation des tâches entre la gestion de l'ECG et le CPA a un certain nombre d'avantages. Non seulement il sera plus facile de répartir les ressources et d'intégrer plus facilement les activités de surveillance du CPA au jour le jour, il permet également à l'ECG de s'assurer que les activités de surveillance déléguées aux participants du CPA sont à la mesure de leur capacité - tout en assurant que certaines valeurs de paramètres génériques requis par les CPAs individuels ne sont pas surveillés à nouveau par chaque CPA individuelle (c.-à-dire facteur d'émission du réseau électrique national, résultats de l'enquête nationale, etc.). Il convient toutefois de noter que le fractionnement des responsabilités crée également un risque de perte de cohérence dans la manière dont la surveillance et le reporting sont faits. Équilibrer le niveau de cohérence avec la délégation des responsabilités est essentiel dans les combinaisons réussies dans le groupe de : Groupe de PoA de Type III.

Dans le : Groupe de PoA de Type III, le CPA est normalement chargé de la surveillance et du reporting des données pour les paramètres qui sont proches de leur propre intérêt et activités et qui ne nécessitent pas forcément des niveaux élevés de connaissances du MDP (cf. Figure 10). Par exemple : les heures d'utilisation de l'électricité, la fréquence et la durée d'utilisation d'un foyer à cuisson, le nombre d'ampoules à la maison, etc., sont des paramètres qui sont surveillés par le réalisateur du CPA tandis que l'ECG est normalement chargée de surveiller le nombre total d'ampoules installées, le facteur d'émission du réseau électrique national, la distance de voyage, etc.

Il est cependant très important que, dans le cadre de la surveillance et du reporting, les deux parties comprennent clairement les rôles et responsabilités en vertu desquels la surveillance et le reporting sont faits et comment ils sont liés aux exigences finales du plan de surveillance du PoA et du CPA et aux méthodologies applicables (cf. écueils 5 et 18). Dans le même temps, l'ECG devra élaborer un protocole de vérification / audit interne qui vérifie que les rôles et responsabilités convenus sont suivis par chaque partie impliquée dans la surveillance du CPA (cf. Figure 10). Cette vérification

interne suit de près les mêmes principes et activités menées par une EOD menant une vérification des données et des systèmes de surveillance. Ce faisant, l'ECG peut soulever des non-conformités internes à réalisateur du CPA quand il ne respecte pas les exigences / accords conclus entre le CPA et l'ECG et en exigeant des mesures correctives pour les ramener à la conformité aux exigences.

Une attention particulière doit donc non seulement être accordée aux différentes exigences de mesure mais aussi au calendrier de livraison et à la collecte de données (cf. écueils 16 et 23). Ignorer cela peut conduire à des retards considérables dans la délivrance d'URCEs pour l'ensemble du PoA si une ou plusieurs CPAs ne fournissent pas à temps les données requises par l'ECG pour compléter son rapport de surveillance du PoA.

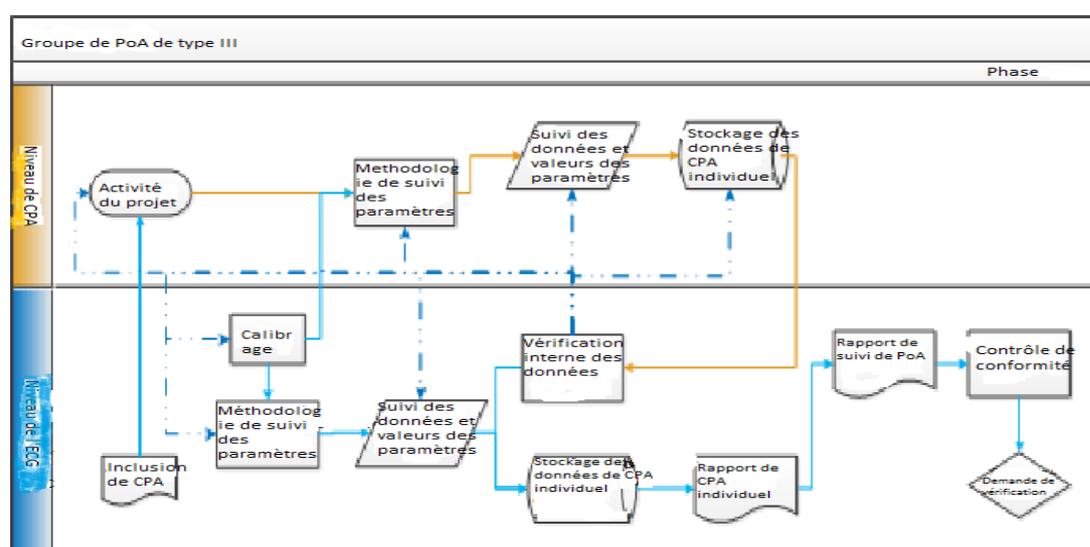


Figure 10: Cadre de surveillance pour le groupe de PoA Group Type III

4.1.4 PoA Group Type IV

Le Groupe de PoA de Type IV est semblable au : Groupe de PoA de Type III mais la principale différence est que l'exécutant du CPA est plus responsable de l'assurance que les exigences du MDP sont remplies et de la préparation du rapport de surveillance du CPA.

En conséquence, du fait que l'exécutant du CPA prend plus de responsabilités, le rôle de l'ECG devient double. D'une part, l'ECG devra développer et gérer un système interne qui contrôle la performance des CPAs (cf. Figure 11). D'autre part, elle doit agir comme un fournisseur d'informations pour chaque réalisateur de CPA individuel en lui fournissant des données pour les paramètres pertinents pour lesquels l'ECG a pris la responsabilité de surveillance et de reporting (cf. Figure 11).

Cette option est plus fréquemment rencontrée là où les CPAs individuels sont espérés avoir un niveau élevé du MDP et de capacité technique. Le rôle de l'ECG est plus de faciliter le partage des coûts de transaction, le marketing et la coordination du PoA, de sorte que l'ensemble des infrastructures de l'ECG soit maintenu au minimum. Cependant, l'ECG reste en tout temps responsable du PoA, et en tant que tel,

s'assurant que des ressources adéquates de l'ECG sont essentielles à la réussite globale du PoA (voir [cueil15](#)).

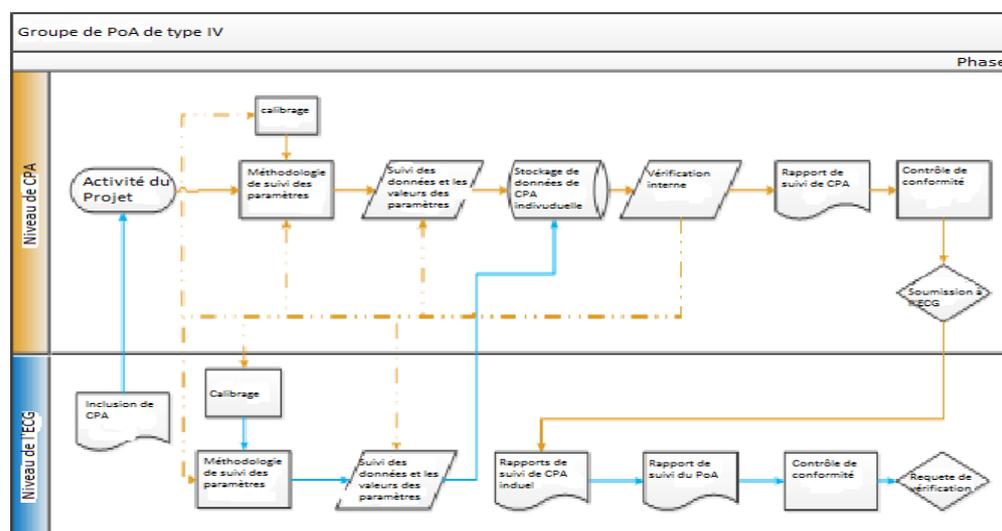


Figure 11: Cadre de surveillance pour le groupe de PoA de Type IV

4.2 Options de vérification appropriées pour différents PoAs

La vérification d'un PoA peut être très différente de la vérification d'un projet MDP autonome. L'EOD n'a pas seulement à confirmer que le PoA répond aux exigences du plan de surveillance et de la méthodologie appliqués et qu'il est mis en œuvre tel que décrit dans le DDP. Elle doit aussi évaluer le système de gestion que l'ECG applique afin de déterminer la fiabilité globale des informations fournies dans le rapport de surveillance.

Un constat particulier fait par une EOD lors d'un audit peut conduire à des résultats différents en ce qui concerne la façon dont la non-conformité est formulée et à qui elle est adressée. Il est illustré par l'exemple ci-dessous. Par conséquent, bien que le processus de vérification, en général, reste le même, le temps nécessaire pour l'exécution de la vérification varie considérablement entre les PoAs même s'ils sont de portée et de nature similaires. Pour illustrer ceci, les sections suivantes traitent des différents groupes de types de PoA et de la façon dont la vérification devrait être menée. Ces sections décriront aussi les facteurs dans la conception du PoA pouvant conduire à une augmentation de la durée de l'audit et décrivent aussi bien quelques-unes des conséquences de non-conformités qui peuvent être soulevées par l'EOD.

Exemple 5: Impact de la non-conformité durant la vérification d'un PoA

Lors d'un audit, l'auditeur constate que l'un des compteurs du CPA n'est pas calibré à la fréquence requise.

La conception du PoA stipule que chaque exécutant de CPA est responsable de sa propre surveillance de données. Avant les conclusions de l'audit, l'auditeur discute des résultats avec le personnel de l'ECG chargé du contrôle qualité et demande :

1. A quand remonte le dernier audit du CPA par le service Contrôle de l'ECG ?

2. Quels ont été les résultats de cette audite ? et;

3. Quelles mesures ont été prises à la suite des conclusions ?

Sur la base des résultats obtenus, l'auditeur peut conclure si une non - conformité doit être soulevée, comment la non-conformité doit être formulée et si elle doit être imputé à l'ECG ou au CPA.

Quand est-ce que l'auditeur ne soulèverait-il pas une non-conformité?

En réponse aux trois questions, l'auditeur apprend, par exemple, qu'un audit interne a été fait juste avant sa mission et que la non-conformité a également été identifiée par l'unité de contrôle qualité interne. Cette unité, par conséquent, avait demandé au réalisateur du CPA de modifier ses données en tenant compte des règles de calibrage du MDP et avait déjà reçu le rapport de surveillance actualisé qui avait été utilisé dans le rapport de surveillance final soumis à l'EOD au début de la vérification.

Quand est-ce que l'auditeur imputerait-il une non - conformité à l'ECG?

En réponse aux trois questions, l'auditeur apprend, par exemple, qu'un audit interne a été effectué avant sa mission et que la non-conformité a également été identifiée par l'unité de contrôle qualité interne. Cette unité de contrôle de qualité interne n'avait pas demandé à l'exécutant du CPA d'apporter des modifications à son rapport de surveillance, conformément aux exigences du MDP. Dans ce cas, la non-conformité est la preuve que l'audit interne ne fonctionne pas et l'auditeur va signaler une non-conformité dans le système de contrôle interne de la qualité de l'ECG. De plus, l'auditeur ne peut supposer que les dossiers de calibrage d'autres CPAs dans les PoAs sont à jour et en conformité avec la fréquence requise par le plan de surveillance. Pour terminer avec cette non - conformité, l'ECG ne mettra pas seulement à jour les résultats du rapport de surveillance du CPA dans lequel la non-conformité a été identifiée. L'ECG devra également fournir la preuve que d'autres CPAs n'ont pas le même problème, ou si c'est le cas, que leurs dossiers ont été corrigés en conformité avec les exigences pertinentes du MDP.

Quand l'auditeur soulèverait une non-conformité contre le réalisateur du CPA ?

En réponse aux trois questions, l'auditeur a noté, par exemple, qu'un audit interne avait eu lieu avant la date de calibration par le CPA et que les résultats de cette vérification ont montré que toutes les informations étaient en conformité avec le plan de surveillance à ce moment. L'auditeur a aussi constaté aussi que, pour d'autres CPAs, le contrôle interne de la qualité de l'ECG a relevé des erreurs dans la fréquence de calibrage et qu'à chacune de ses interventions l'unité de contrôle interne de la qualité s'était suffisamment assurée que le rapport de surveillance a été corrigé selon les exigences pertinentes du MDP. Dans ce cas, l'auditeur va soulever une non - conformité par rapport à ce CPA particulier pour exiger une correction du rapport de surveillance pour ce CPA particulier, conformément aux exigences pertinentes du MDP. Toutefois, l'auditeur peut supposer que les dossiers de calibrage des autres CPAs du PoA sont à jour et conformes à la fréquence requise par le plan de surveillance et que toute non-conformité avec la fréquence d'étalonnage aurait été identifiée par le système de contrôle qualité interne de

4.2.1 PoA Group Type I

Comme indiqué dans la section 4.1.1, le Groupe de PoA de Type I est le plus proche des projets MDP autonomes, excepté que l'EOD applique généralement un échantillonnage pour contrôler les rapports d'information pour tous les CPAs. Puisque l'ECG est totalement responsable de la surveillance et du reporting, ces deux activités se font normalement de manière uniforme. Néanmoins, cela ne se vérifie pas toujours (voir écueil 3) où l'ECG autorise une manière non uniforme pour la surveillance et le reporting pour répondre aux demandes de l'exécuteur d'une CPA spécifique du PoA.

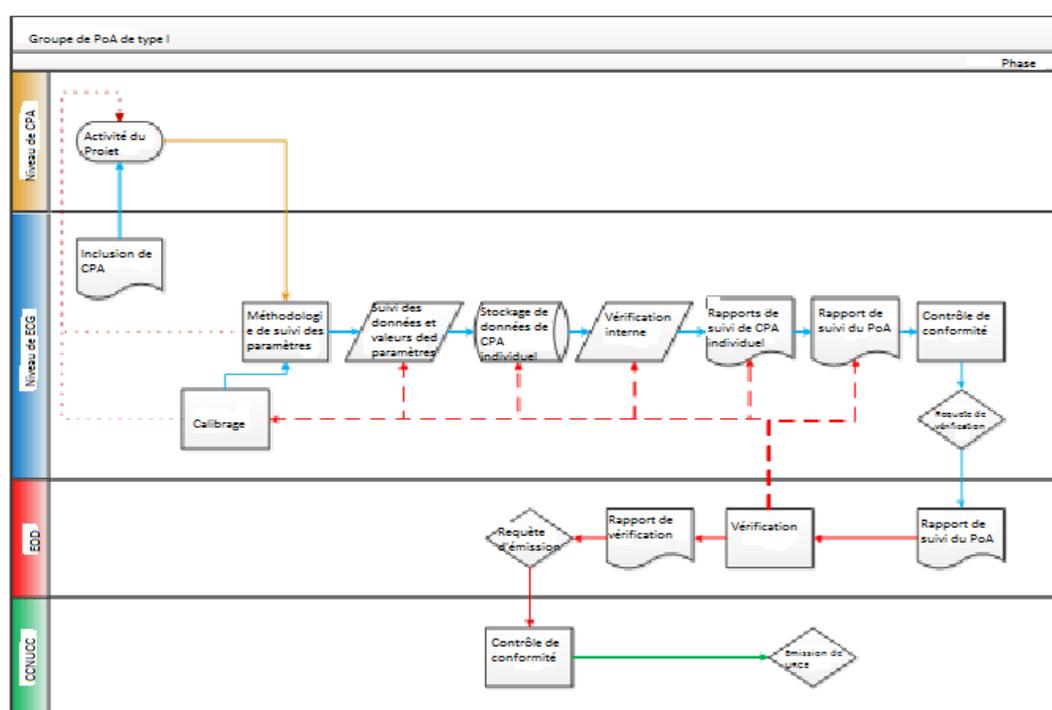


Figure 12: Cadre de vérification pour le groupe de PoA Type I

Du fait que toutes les responsabilités restent à l'ECG, l'attention de la vérification sera focalisée sur le système de surveillance de l'ECG (cf. Figure 12) en utilisant un échantillonnage approprié sur les CPAs (cf. Figure 12) pour être certain de la réelle conformité avec le plan de surveillance et les exigences de la méthodologie du PoA.

4.2.2 PoA Group Type II

La vérification du Groupe de PoA de Type II met l'accent sur les activités gérées par les réalisateurs de CPA individuel. Du fait que les réalisateurs de CPA soient responsables de la surveillance et du reporting, l'objet de la vérification est plus orienté vers l'uniformité entre les CPAs mais aussi sur le processus de contrôle qualité interne de l'ECG. L'évaluation des risques de l'EOD prendra en compte la variabilité prévue et réelle de la performance des CPAs individuelles, selon les exigences du CPA - DD. Ceci est lié au fait qu'un réalisateur de CPA peut prendre plus soin de la mise en œuvre des exigences du CPA - DD qu'un autre réalisateur de CPA dans le PoA, ou

bien du fait que les aptitudes et capacités pour la surveillance et le reporting entre les réalisateurs de CPA peuvent varier.

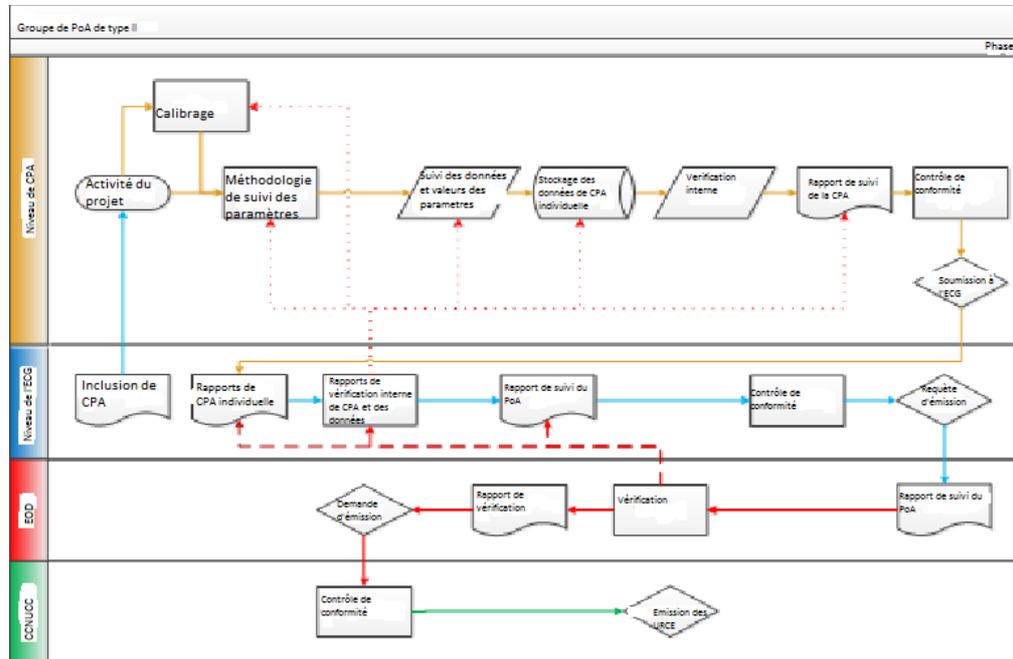


Figure 13: Cadre de vérification du Groupe de PoA Type II

Le rôle de l'ECG peut aussi être comparé au rôle d'une EOD interne qui vérifie les projets MDP autonomes. De la même manière qu'une EOD vérifie la conformité du respect des exigences pertinentes pour chaque projet MDP autonome avant de soumettre une demande de délivrance à la CCNUCC, l'ECG vérifiera chaque CPA individuel (cf. Figure 13) et confirmera qu'ils répondent aux exigences pertinentes avant d'accepter d'intégrer leur rapport de surveillance au rapport de surveillance du PoA. Par conséquent, dans son processus de vérification, l'EOD se concentrera non seulement sur la surveillance et le reporting des réalisateurs de CPA individuel, mais elle aura également à examiner et vérifier les rapports du contrôle de la qualité interne des CPA et les données que l'ECG a collectées (cf. Figure 13). L'EOD évaluera les activités de surveillance et le processus de reporting des données des réalisateurs de CPA sur la base d'un échantillon qui est déterminé en tenant compte du processus de contrôle interne de la qualité de l'ECG (cf. Figure 13). L'EOD choisira les CPAs pour lesquels le contrôle qualité interne de l'ECG a identifié des non-conformités ainsi que les CPAs qui, selon le contrôle interne de la qualité de l'ECG, n'ont pas encore de questions particulières.

Contrairement au Groupe de PoA de Type I, les non-conformités que le DOE détecte dans l'échantillon de CPA conduiront à soulever des questions autour de l'efficacité du système de contrôle interne de la qualité de l'ECG. Et pour terminer avec toutes les non-conformités, une ECG ne devrait pas seulement avoir à démontrer que le CPA non conforme est devenu conforme à présent. Elle aura aussi à montrer que d'autres CPAs n'ont pas les problèmes semblables. D'autre part, si l'ECG a visité tous les CPAs et a effectué un contrôle interne de la qualité, l'EOD peut normalement vérifier

un petit échantillon de CPAs sur la base de la confiance qu'elle a sur l'efficacité du processus de contrôle interne de la qualité de l'ECG.

4.2.3 PoA Group Type III

La vérification du: Groupe de PoA de Type III peut revêtir plusieurs formes différentes. Cependant, la principale question à laquelle on devrait répondre pour déterminer l'objet de la vérification est de savoir qui est responsable de la collecte des données pertinentes pour le rapport de surveillance des CPAs et du PoA. Dans le Groupe de PoA de Type III, cette responsabilité reste généralement à l'ECG car la plupart des paramètres importants prévus par le plan de surveillance et la méthodologie doivent être surveillés par l'ECG, comme dans le Groupe de Groupe de PoA de Type I. L'objet de la vérification (cf. Figure 14) est identique au Groupe de Groupe de PoA de Type Ioù les activités de surveillance menées par l'ECG par lesquelles les activités de surveillance des exécutants de CPA individuel seront évaluées au moyen de l'évaluation du contrôle de la qualité interne des informations fournies par l'ECG. (cf. Figure 14), mais également par l'échantillon de CPAs que l'EOD utilise pour tester l'ensemble des activités de surveillance entreprises par l'ECG.

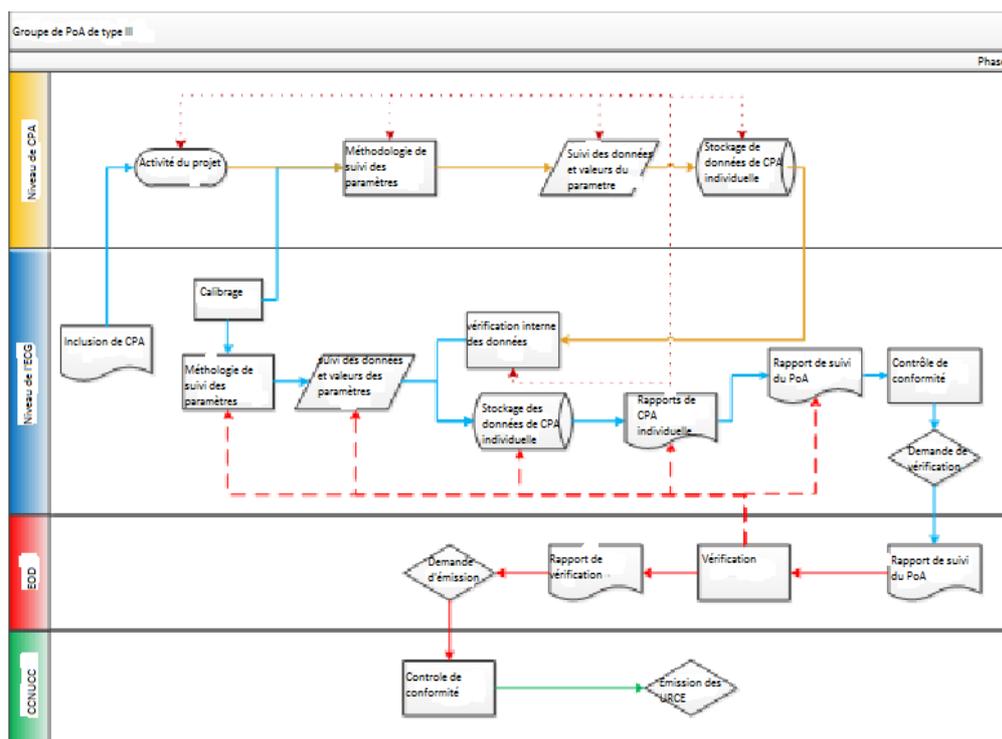


Figure 14: Cadre de vérification du Groupe de PoA Type III

Avec ce processus de vérification, l'EOD ne discutera de manière significative avec les réalisateurs de CPA. Le niveau de connaissance des réalisateurs de CPA sur le MDP ne doit donc pas être élevé étant donné que la conformité aux exigences du MDP est prise en compte par l'ECG. Il en résulte que l'EOD se concentre lors de la vérification uniquement sur les tâches spécifiques entreprises par les réalisateurs de la CPA sans le besoin nécessaire de réellement discuter avec les développeurs de la CPA de la façon dont leurs activités sont conformes aux exigences du MDP.

4.2.4 PoA Group Type IV

La vérification du Groupe de PoA de Type IV (Figure 15, merci de noter que ce schéma ne répète pas le contrôle de la qualité par l'ECG comme indiqué au schéma 11) est également diverse dans ses options comme le Groupe de : Groupe de PoA de Type III. Cependant, l'accent est mis sur la responsabilité des réalisateurs de CPA individuel dans la surveillance et le reporting de ces CPAs alors que l'ECG est responsable de la rédaction du rapport de surveillance du PoA. Cela signifie que la vérification sera, à l'image du Groupe de Groupe de PoA de Type II, plus orientée sur la façon dont l'ECG s'assure que chaque réalisateur de CPA individuel collecte les bonnes données et la manière dont les paramètres pertinents pour chaque CPA individuel sont correctement surveillés (cf. Figure 15) et également si l'ECG effectue des contrôles qualités internes appropriés pour savoir si chaque CPA individuel est conforme aux exigences pertinentes du MDP (cf. Figure 15). Du fait que les réalisateurs de CPA sont responsables du reporting, la vérification se penchera également sur la façon dont la surveillance menée par l'ECG est partagée au niveau CPA et comment un CPA est en mesure de vérifier que cette information est correcte (cf. Figure 15).

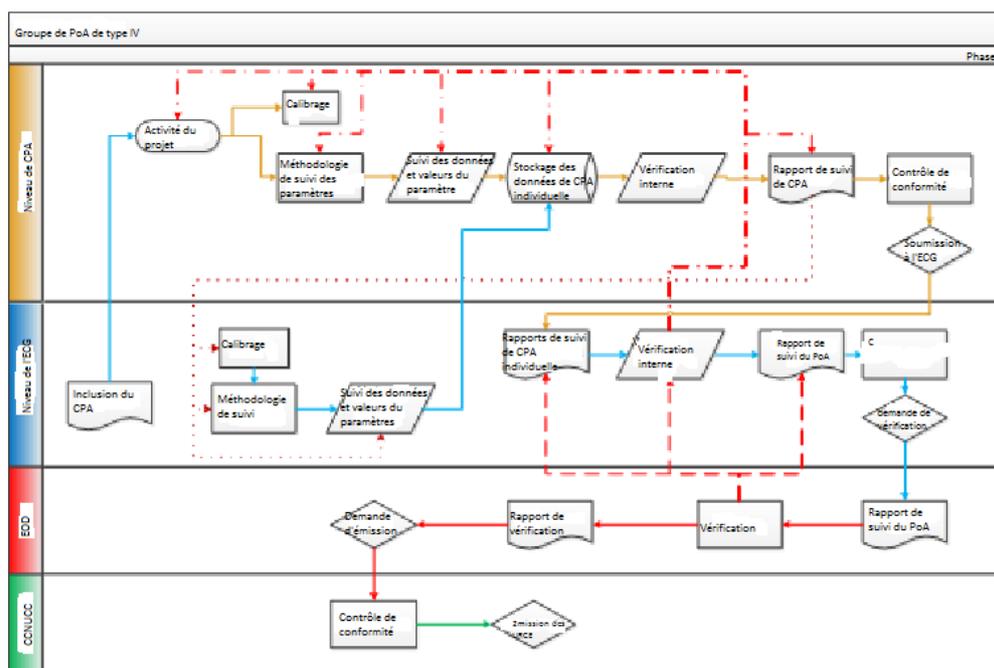


Figure 15: Cadre de vérification du Groupe de PoA de Type IV

Avec ce cadre de vérification, la capacité réelle à surveiller de l'ECG peut être relativement faible bien que l'ECG reste l'ultime responsable de toute la surveillance. Par ailleurs, l'ECG peut bénéficier des propres capacités de surveillance des réalisateurs de CPA. Dans le même temps, les non-conformités soulevées lors de la vérification pourraient potentiellement être assez complexes à lever si la non-conformité n'est pas clairement limitée au CPA spécifique dans lequel elle a été détectée mais pourrait être trouvée dans d'autres CPAs aussi. Par conséquent, l'ECG

Les écueils ne sont pas spécifiques aux PoAs mais des écueils généraux du MRV

devra réévaluer les systèmes appliqués par les différents réalisateurs de CPA afin de déterminer la présence possible de la même non-conformité dans d'autres CPAs.

5 SURVEILLER LES ECUEILS ET COMMENT LES EVITER ET ATTENUER LEURS IMPACTS

Dans le cadre de l'identification des écueils que les gestionnaires d'ECG et de CPA peuvent rencontrer lors de l'élaboration et la mise en œuvre d'un PoA, les auteurs de ce manuel ont interviewé différentes ECG et EOD qui ont été couramment impliqués dans la surveillance, le reporting et la vérification des PoA enregistrés. Les entrevues ont été effectuées par téléphone et sur la base d'une liste générique de questions qui visaient à explorer la façon dont les gestionnaires d'ECG et de CPA ont conçu le PoA à l'origine et comment celui-ci a été mis en œuvre ainsi que l'expérience acquise durant la surveillance, le reporting et la vérification. Toutes les ECG et CPAs n'avaient pas encore capitalisé l'expérience d'une vérification complète bien que tous avaient commencé la mise en œuvre intégrale du PoA ainsi que l'exécution du plan de surveillance concerné. De ces entretiens, une liste d'écueils a été identifiée. En outre, les écueils connus dans d'autres programmes de certification ont été examinés afin de voir dans quelles mesures ils sont applicables aux PoAs ou bien peuvent survenir lorsque plusieurs développeurs et réalisateurs de projet continuent d'étendre leurs activités dans le cadre de PoA.

Certains écueils qui ont été identifiés n'étaient pas été spécifiques au PoA mais sont des écueils courants que l'on retrouve au sein des projets MDP autonomes, tels que :

- Fréquence de surveillance non conforme aux exigences du plan de surveillance
- Plan de surveillance non rédigé selon la méthodologie de surveillance
- Modèle pour la mesure non cohérente avec le DDP
- Manque de contenu et de structure appropriés du plan de surveillance
- Equipement non calibré selon les normes applicables

Ce manuel se concentre sur les écueils les plus spécifiques aux PoA ou qui ont un impact plus significatif sur le succès de la mise en œuvre d'un PoA. Néanmoins, le lecteur est aussi invité à consulter les écueils identifiés dans le guide du DDP du MDP (1). Un résumé des écueils identifiés dans ce manuel et la description de la façon dont ils s'intègrent aux PoAs est détaillé dans l'encadré ci-dessous. La numérotation de ces écueils est cohérente avec les numéros du guide du DDP du MDP(1).

Piège 31: emplacement physique des CPAs non spécifique

Généralement pour les projets MDP et les CPAs des PoAs, il est essentiel de fournir l'endroit exact de chaque activité de projet pour éviter une double comptabilisation. Ceci est particulièrement important pour les PoAs car de nombreux CPAs similaires sont inclus dans le même programme. Le participant au projet est obligé d'appliquer un système/procédure pour ne pas inclure un nouveau CPA déjà enregistré soit comme projet MDP ou comme CPA d'un autre PoA. Cela est surtout difficile pour les projets à petite échelle et qui ne sont pas uniquement identifiables par leurs coordonnées GPS, par ex. un projet de distribution de foyers de cuisson améliorés.

Mesures d'atténuation: la bonne pratique consiste à indiquer la latitude et la

longitude de chaque lieu où les mesures du PoA sont développées, l'adresse précise de chaque emplacement et la proximité de certains sites importants. Il est également intéressant de marquer physiquement la technologie distribuée par le PoA.

Piège35: projet mis en œuvre différemment

Le projet réel n'est pas toujours réalisé exactement tel que décrit dans le DD-CPA. Les différences les plus communes sont à l'image des capacités réelles installées qui sont légèrement différentes ou des projets utilisant la biomasse comme combustible changeant les types de biomasse en fonction du type de biomasse disponible localement. Tandis qu'il existe un moyen pour les projets MDP autonomes pour traiter des cas où le projet est mis en œuvre différemment de la façon décrite dans le DDP, ce qui peut être réglé par un changement post enregistrement, la norme(7) n'autorise pas de changements de conception similaires à un PoA.

Actions d'atténuation: toutes les modifications dans la mise en œuvre du projet doivent être évitées. Néanmoins, elles doivent être enregistrées si elles ont eu lieu et tout document y afférent doit être mis à jour, en particulier si le changement a une incidence sur les réductions d'émissions. Cet impact devrait être identifié et également reflété dans le rapport de calcul et de surveillance. Selon la nature des modifications apportées à des activités du projet, une approbation préalable du changement post enregistrement par le CE du MDP est nécessaire.

Ecueil 37: plan de surveillance adopté non pratique

Le plan de surveillance est souvent pris directement de la méthodologie approuvée applicable. En conséquence, lorsque le projet est mis en œuvre, un développeur de projet estime que le plan ne fonctionne pas bien ou bien qu'il ne s'applique pas au projet, d'où le besoin d'apporter des modifications au plan de surveillance. A l'image des projets MDP autonomes, le plan de surveillance d'un PoA et/ou d'un CPA peut être révisé par le biais de changement post enregistrement. Cependant, la plupart des révisions du plan de surveillance nécessite l'approbation préalable du CE du MDP ; ce qui retarde ainsi la vérification et la délivrance d'URCE d'un PoA.

Actions d'atténuation: les réalisateurs de CPA et l'ECG ont besoin de suivre le plan de surveillance du CPA et démontrer que le plan est suivi. Ils doivent aussi veiller à ce que le plan de surveillance praticable pour les développeurs de CPA et initier des étapes appropriées pour faciliter la mise en œuvre du plan. A la validation, l'EOD devra vérifier que les systèmes sont en place pour une telle mise en œuvre. Une vérification initiale de l'activité du projet peut être réalisée comme un moyen pour détecter tôt les incohérences éventuelles. Alternativement, des audits internes périodiques doivent être menés par l'ECG et des mesures correctives doivent être prises dès que possible.

Ecueil 38: erreurs de transfert et d'archivage de données

Les données sont enregistrées dans les journaux ou dans les documents et ensuite transcrites en format électronique, tel que des feuilles de données ou des bases de données. Durant ce processus, il peut y avoir une erreur de transfert de données et les chiffres n'étant pas conformes aux mesures réelles. Compte tenu de leur nature typique, les PoAs sont particulièrement sujets à de telles erreurs.

Actions d'atténuation: si un processus manuel est défini pour la saisie des données ou même lorsque les dossiers sont générés automatiquement, un processus de contrôle/assurance qualité devrait être mis en place, par ex. toujours une tierce personne pour contre vérifier les données manuellement enregistrées ou transférées. Les audits internes peuvent être un bon outil pour la revue de la qualité des données.

Ecueil 39: équipement de surveillance non adéquat causant une perte de données pour une période de temps

Dans certains cas, l'équipement de surveillance s'avère non adéquat pour suivre la performance du projet. Dans ce cas, la modification du dispositif de surveillance peut être nécessaire. Si différents équipements de surveillance doivent être installés, la performance du projet ne peut pas surveillée jusqu'à ce qu'un nouvel équipement soit installé. En conséquence, il n'y aura pas de preuves pour démontrer que le projet a donné lieu à des réductions d'émissions pour cette période.

Actions d'atténuation: vérifier les spécifications techniques et commerciales de l'équipement et des appareils de mesure avec les fournisseurs de la technologie.

Ecueil 43: contrôle documentaire et archivage de données inefficaces

En prenant en compte les horizons temporels à long terme des projets MDP, lesquels peuvent avoir des périodes de comptabilisation de 10 ans si la période choisie est fixe, ou de 7 ans dans le cas d'une période renouvelable (renouvelable deux fois, pour un maximum de 21 ans), un système de contrôle efficace des documents et un système d'archivage des données devraient être mis en place. Dans de nombreux cas, les données de plus d'un an devront être inclus dans les rapports de surveillance et doivent être revues et vérifiées par l'EOD. Toutefois, l'expérience montre que parfois ces documents ne sont pas facilement accessibles ou même pas disponibles surtout lorsqu'une copie papier est conservée seulement.

Actions d'atténuation: le contrôle documentaire et l'archivage des données doivent être fondés sur une norme de qualité comme la norme ISO 9001.

Ecueil 48: équipement de surveillance mal installé et étiqueté

Au cours de la vérification, il a été observé que l'équipement de surveillance est mal installé et étiqueté, le rendant difficile pour le personnel de maintenance pour effectuer le contrôle de qualité et les vérifications requis tels que décrits dans le DDP. Cela peut aboutir à des données de mauvaise qualité. Dans certains cas, l'équipement de surveillance est installé dans un endroit impossible d'accès si l'échafaudage est enlevé. Ce qui rend la tâche difficile au contrôleur pour vérifier l'équipement.

Actions d'atténuation : s'assurer que l'installation d'équipements de surveillance est bien planifiée pour un accès facile, pour rendre aisé le contrôle de qualité et les vérifications des supports d'affichages.

Surveiller les écueils dans les PoAs

5.1 Ecueils dans la surveillance des PoAs

Au total 27 écueils ont été identifiés dans le cadre de l'élaboration de ce manuel. 11 écueils sont principalement liés à la vérification et sont examinés au chapitre 6. Les 16 écueils restants sont principalement liés à la surveillance et sont examinés en détail dans le Tableau 8 ci-dessous. Chaque écueil est affecté à un des groupes ci-dessous:

- Organisation du PoA: écueils qui sont liés à la manière dont le PoA est organisé et /mis en œuvre.
- Performance: écueils qui sont liés à la performance du PoA en termes d'URCEs attendues et les URCEs réellement obtenues.
- Connaissance du MDP: écueils liés à la connaissance et la conscience des exigences techniques comme les règles du MDP, les exigences spécifiques de la méthodologie et les règles relatives à l'échantillonnage.

Tableau 8: Liste des écueils dans la surveillance identifiés

	Type d'écueil	Groupe d'écueil
Écueil1	Echec du test de la conception du PoA avant le déploiement de CPA	Organisation PoA
Écueil2	Champ du PoA trop étendu et complexe	Organisation PoA
Écueil3	Coût de la surveillance élevé lié au manque de standardisation de la mise en œuvre du projet	Organisation PoA
Écueil4	Contrôle et accès insuffisants des participants au PoA	Organisation PoA
Écueil5	Manque de com. entre ECG et participants CPA	Organisation PoA
Écueil6	Responsabilité peu claire / se chevauchant par rapport aux activités de surveillance	Organisation PoA
Écueil7	Insuffisance ou manque de connaissance/compréhension du MDP.	Connaissance MDP
Écueil8	Echec pour maintenir la continuité dans le PoA.	Organisation PoA
Écueil9	Manque de connaissances appropriées de l'ECG ou des participants aux CPAs sur la surveillance et l'échantillonnage	Connaissance MDP
Écueil10	Echec pour déterminer la capacité des partenaires locaux à respecter des exigences	Connaissance MDP
Écueil11	Trop d'optimisme dans la génération des URCE attendues	Performance
Écueil12	Incapacité à identifier le comportement humain comme source d'erreurs systématiques	Performance
Écueil13	Manque de compétences de base au sein du personnel	Performance
Écueil14	Difficultés à maintenir l'intérêt dans la participation au PoA	Performance
Écueil15	Sous-estimation de la charge de travail et des coûts nécessaires à l'exécution du PoA	Performance
Écueil16	Démarrage tardif de la surveillance et pas immédiatement après la mise en œuvre du PoA/CPA	Performance

Écueil 1
De petites erreurs dans la conception du PoA peuvent conduire à une perte importante des URCE potentiels car la même erreur est démultipliée dans tous les CPAs.

5.2 Description des mesures pour éviter et atténuer les impacts de ces écueils

5.2.1 Organisation du PoA

Écueil 1: échec du test de la conception du PoA avant le déploiement de CPA

Description

Les PoA ont été conçus pour permettre d'inclure un grand nombre de CPAs qui mènent la même activité de projet selon les mêmes critères méthodologiques. La conception de tout PoA a donc un impact direct sur tous les CPAs. L'expérience des projets MDP autonomes de même que les premières expériences sur les PoAs ont montré que l'exécution des activités de projet après la phase de conception est rarement complètement en ligne avec la conception originale ou avec les hypothèses de base. Soit les exigences méthodologiques ne sont pas suivies ou la conception originale n'est pas possible à mettre en œuvre. Alors que les projets MDP autonomes peuvent aborder de tels changements **principaux**, le POA n'a pas seulement à regarder l'incident individuel mais aussi comment cela impacte-t-il tous les CPAs du PoA. Ceci arrive souvent quand le PoA est basé sur le CPA initial sans tester sa conception sur un certain nombre de scénarii pouvant se présenter à l'avenir dans les nouveaux CPAs.

Impact de l'écueil

Quelques modifications à la conception du PoA sont probablement inévitables. Les projets MDP autonomes ont montré que des écarts peuvent mener à des diminutions importantes des réductions d'émissions revendiquées par le projet. Etant donné qu'il y'a un effet multiplicateur dans le PoA (i.e. la répétition de la même erreur), des changements dans la conception peuvent avoir un impact plus considérable sur le potentiel final de réduction d'émissions du PoA. Dans le même temps, toute erreur introduit normalement une lourdeur dans le PoA et ses CPAs en raison de la taille et de la complexité du PoA. Certains changements de conception peuvent donc remettre en question la réussite globale de la mise en œuvre et de la poursuite du PoA.

Un changement de la base de données du PoA peut également être nécessaire si la mise en œuvre effective du PoA est différente de celle prévue. La base de données a été conçue pour répondre aux exigences du MDP mais en fait elle ne reflète pas par ex. la réalité de l'information disponible (par ex base de données utilisant un code mais les codes postaux n'étaient pas disponibles). Bien que les changements dans la base de donnée du PoA puissent être mis en œuvre plutôt aisément, collecter de nouvelles informations ou différentes sur les CPAs existantes est longue et coûteuse.

Exemple 6: erreur du facteur par défaut de la Valeur Calorifique Nette (VCN)

Un PoA a prévu de mesurer la VCN de la biomasse utilisée par le PoA. Cette valeur peut être utilisée par toutes les CPAs pour calculer leur réduction d'émissions. La VCN doit être collectée mensuellement, en ligne avec le plan de surveillance et la méthodologie. Durant la mise en œuvre, l'ECG a trouvé qu'après 4 mois, la VCN ne changeait pas significativement et par conséquent arrêta de la mesurer

mensuellement. Comme résultat, tous les CPAs ont des données de surveillance insuffisante après les 4 premiers mois du fait que la VCN n'avait pas été surveillée en conformité avec la méthodologie/plan de surveillance.

Exemple 7: procédures de surveillance non suivies par un sous-traitant

L'ECG a contacté une tierce partie pour entreprendre la surveillance des paramètres pertinents des CPAs. L'ECG a donné une formation pertinente au sous-traitant avant les activités de surveillance. Suite à une rotation considérable du personnel du sous-traitant et l'inefficacité de la formation interne du sous-traitant à son nouveau personnel, certaines des informations ne sont pas collectées ou seulement par ceux qui ont eu une formation originale de l'ECG. Par conséquent ce ne sont pas toutes les informations du rapport de surveillance des CPAs qui peuvent être utilisées. Afin de déterminer l'impact de cette erreur, tous les dossiers du personnel respectif doivent être évalués pour déterminer les CPAs qui sont affectés par ces erreurs introduites par le personnel qui n'a pas suivi les procédures.

Exemple 8: changement de l'équipement de surveillance

Dans le plan de surveillance, l'équipement de surveillance a été spécifié. Cependant, durant la mise en œuvre, il est constaté un mauvais équipement installé et n'ayant pas la précision indiquée dans le plan de surveillance. Pour résoudre ce problème, l'équipement de surveillance dans tous les CPAs devra être remplacé par un autre type d'équipement respectant la méthodologie et /ou le plan de surveillance.

Mesures d'atténuation

Les développeurs et les exécuteurs de PoA peuvent réaliser une phase pilote avant le déploiement à grande échelle de CPAs dans le PoA. Dans le cas où un programme pilote ne peut pas être développé, une évaluation de la mise en œuvre du CPA pourrait être faite après l'exécution du premier CPA ou lors du dernier après les trois premiers au cinquième CPA afin de déterminer les écarts et le niveau d'erreurs dans les CPAs. Ceci permet d'acquérir des expériences précieuses sur les éléments conceptuels du PoA qui ne fonctionnent pas et qui ne fonctionnent pas et donc d'atténuer le risque de devoir faire des corrections sur un grand nombre d'unités.

Ecueil 2: Champ du PoA trop large et trop complexe

Description

Les PoAs sont conçus et développés pour être flexibles. Les promoteurs de projets ont une grande liberté dans la façon dont ils veulent réunir et inclure des CPAs remplissant les critères d'éligibilité du PoA. L'ECG/promoteur du PoA peut donc concevoir son PoA de différente façon en terme d'échelle, de région, de technologie etc. afin d'adapter ses objectifs généraux et de réaliser des réductions de coûts. Cette liberté a certainement un avantage quand on regarde le développement des programmes qui mettent l'accent non seulement sur les avantages du changement

Ecueil 2

La flexibilité du PoA est bien, mais trop de flexibilité peut entraîner une complexité du PoA difficile à gérer.

climatique mais aussi les avantages du développement tels que l'accès à l'énergie dans les régions les plus pauvres et moins développées. Cependant, d'autre part, la raison des promoteurs de PoA d'être innovateurs et ambitieux peut entraîner des complexités inintentionnelles ou mal comprises dans la conception globale du PoA.

En consultant le pipeline des PoAs qui ont été développés /ou sont à un stade précoce de la conception, plusieurs PoAs sont ambigus dans la répartition géographique (par ex. plusieurs pays) et dans la combinaison de technologies. Cependant, il y'a eu peu ou pas de preuves que ces programmes puissent être effectivement mis en œuvre **bien qu'il soit démontré que ces ambiguïtés aient été réduites**. Le PoA - DD original publié pour ces PoAs a été plusieurs fois révisé à la suite du processus de validation et le PoA - DD final soumis pour l'enregistrement s'étend sur une zone géographique plus petite et /ou utilise moins de combinaison technologiques.

Impact de l'écueil

En général, on constate que là où il y a des PoAs qui ont une portée ambiguë (i.e. toute l'Afrique), la tendance est de croire qu'avoir une seule ECG et une multitude de CPAs dans différents pays va diminuer significativement les coûts de transaction du PoA et maximiser la quantité des réductions d'émission pouvant être mises sur le marché carbone. Bien que cela puisse être vrai dans une certaine mesure, l'expérience a montré que non seulement dans la première expérience des PoAs mais aussi dans d'autres programmes de certification, que ces programmes sont extrêmement difficiles à gérer. Les variations locales, les partenaires et d'autres circonstances peuvent facilement nuire à la capacité d'un CPA particulier dans l'un des pays et par conséquent avoir un impact sur tous les autres CPAs dans les autres pays. Résoudre un simple problème d'un pays qui ne dispose pas dans son marché de l'équipement de surveillance requis peut augmenter considérablement les exigences logistiques de l'ECG pour s'assurer que le CPA obtienne l'équipement d'un autre pays ainsi que son calibrage. Ce qui augmente tous les coûts globaux dans le PoA.

Dans une large mesure, gérer un PoA dans plusieurs pays connaît des défis pareils à une entreprise pénétrant un nouveau marché et/ou offrant les mêmes produits dans différents pays. Même si le produit peut faire l'objet du même marketing, sa réception dans différents pays peut varier selon les habitudes locales, les croyances, etc. Cela peut mener à des PoAs qui introduiront beaucoup de changements post enregistrement du PoA et des CPAs pour adapter la conception aux circonstances locales.

Même si le PoA est mis en œuvre dans un pays, il peut être tout à fait ambigu en particulier s'il ambitionne d'intégrer plusieurs technologies dans le PoA qui peut fournir le même produit (i.e. différentes technologies renouvelables) mais qui a plusieurs niveaux de référence (foyers de cuisson remplaçant le charbon et le bois vs foyers de cuisson remplaçant seulement le charbon). A l'image de l'élément multi pays, les différentes options à considérer pour chaque technologie peuvent complexifier le PoA considérablement et c'est coûteux en temps de démontrer la conformité du PoA avec les exigences pertinentes du MDP. Encore une fois, l'impact d'une technologie non conforme aux exigences du MDP affectera toutes les autres technologies incluses dans le PoA et sa capacité à générer des réductions d'émissions vérifiées et certifiées.

Ecueil 3
Plus un CPA peut être personnalisé, plus élevés sont les coûts globaux de la surveillance au niveau du PoA.

Mesures d'atténuation

Dans le cas où un PoA prévoit de mettre en œuvre plusieurs technologies dans plusieurs pays, et /ou a d'autres structures complexes, le promoteur du PoA devrait:

- demander le plus tôt possible la validation de la conception du PoA proposé afin de l'évaluation de la description et de déterminer si toutes les exigences du MDP sont remplies.
- évaluer en interne et vérifier si la description peut être mise en œuvre de façon réaliste dans le cadre du PoA proposé, non seulement en vérifiant la disponibilité des infrastructures et des équipements mais aussi, en lien direct avec l'Écueil1, le niveau de complexité de l'organisation et les compétences nécessaires pour faire fonctionner le PoA et les CPAs.
- définir d'exécuter toutes les activités du PoA en un ou plusieurs PoAs. Lorsque le PoA est mis en œuvre dans un certain nombre de pays et que par ex voyager entre ces pays n'est pas optimal, ou lorsque les circonstances pour la sous-traitance locale peut varier considérablement, il est plus rentable de développer et enregistrer non pas un mais plusieurs PoAs. Ce faisant, on sera en mesure d'effectuer plus facilement des adaptations au PoA dans le PoA - DD respectif pour répondre aux circonstances locales spécifiques.

Ecueil 3: Coût de la surveillance élevé lié au manque de standardisation de la mise en œuvre du projet
coût de la surveillance élevé lié au manque de standardisation de la mise en œuvre du projet

Description

L'expérience des projets MDP autonomes a montré que les coûts de surveillance peuvent être considérables. Un des objectifs de l'introduction des PoAs était la capacité potentielle à réduire les coûts globaux de surveillance des CPAs individuelles, de sorte à apporter un grand nombre de petits projets au MDP. Bien qu'en général on puisse dire que ces réductions peuvent être obtenues, l'expérience a aussi montré que le coût final de surveillance est gonflé car le promoteur du PoA n'a pas suffisamment examiné les conséquences de la personnalisation des CPAs aux exigences et capacités des CPAs spécifiques. Cela conduit à ne pas avoir un système de surveillance unique mais un ensemble de petits systèmes de surveillance devant être gérés efficacement ; d'où une perte d'opportunité d'avoir des coûts globaux de surveillance bas.

Les premières expériences des projets MDP autonomes ont montré que les promoteurs de projet n'ont pas fait suffisamment attention aux éléments dont la surveillance est requise et dans quel but (voir écueil 39 du guide du DDP du MDP(1)). Les plans de surveillance des premiers projets MDP contenaient souvent de simples déclarations indiquant que tout doit être surveillé sans comprendre clairement ce que cela signifiait jusqu'au moment où le projet devait mettre en œuvre le plan de surveillance. La majeure partie de cette confusion originelle est maintenant abordée par le développement d'exigences de surveillance plus détaillées dans les méthodologies.

Toutefois, à ce jour, ces développements n'ont pas résolu les exigences spécifiques pour la gestion de l'ECG.

Impact de l'écueil

La surveillance non standardisée ne peut mener qu'à une légère augmentation des coûts de surveillance au niveau CPA, mais pour tout le PoA, elle peut induire une hausse considérable des coûts, affectant ainsi le but initial du développement des PoAs qui est de réduire les coûts de surveillance.

Dans la même mesure, du fait qu'il n'y ait pas de système de surveillance standardisé, l'EOD devra élargir la taille de son échantillon car le nombre de CPAs avec différents systèmes de surveillance augmentera et, par conséquent, pris en compte dans le plan d'échantillonnage de l'EOD. Ceci conduit directement à une augmentation des coûts de transaction car les EOD auront à passer plus de temps à vérifier la conformité du système de surveillance par les différents groupes de CPA du PoA.

Dans la section 3.1, il a été noté que dans la plupart des PoAs, les réalisateurs de CPA sont tenus responsables de mettre en œuvre le plan de surveillance. Ne pas avoir un processus standardisé de surveillance des paramètres que chaque CPA du PoA doit suivre implique que l'ECG devra être en mesure d'évaluer chaque système de surveillance individuel avec son système interne pour s'assurer que les exigences de la méthodologie du MDP sont respectées. Ceci peut considérablement augmenter le coût global pour l'ECG même si elle ne réalise pas la surveillance par ses propres soins.

Mesures d'atténuation

Afin de minimiser les coûts, les promoteurs de PoA devraient:

- promouvoir la standardisation des CPAs et développer des pratiques de surveillance standards. Lorsque la normalisation n'est pas possible ou non souhaitée, une évaluation claire du coût des impacts lors de la prise de la décision d'introduire une **non standardisation**.
- ne pas développer un système uniquement applicable à un seul CPA dans le cas où le système de surveillance n'est pas standardisé est une exigence. Dans un tel cas, une évaluation coût-bénéfice doit être faite si le CPA particulier va devenir une composante du PoA ou ne devrait pas être inclus dans le PoA.

Ecueil 4: contrôle et accès insuffisants des participants au PoA

Description

Elaborer un PoA exige un grand nombre d'acteurs intéressés à prendre part au PoA et à ses objectifs, soit en tant que sous-traitant ou réalisateurs de CPA. Afin de maintenir l'intérêt de ces acteurs et leur disponibilité à participer, le promoteur de POA devra **susciter l'intérêt pour un acteur spécifique**. Ainsi, le promoteur se concentre naturellement sur les avantages que l'acteur est capable d'obtenir en devenant partie de l'organisation du PoA ou du CPA. Les accords sont ensuite établis pour confirmer les engagements de chacune des parties (i.e. paiement des URCEs, faire la surveillance etc.).

Cependant, l'expérience d'autres programmes de certification et des premiers PoAs a montré que ces accords ont tendance à trop se concentrer les avantages et pas suffisamment sur les responsabilités et les mécanismes qui seront utilisés pour situer les parties au niveau des rôles et responsabilités convenus. On suppose souvent que les avantages sont tels que les parties ont intérêt à suivre les accords et à continuer à coopérer dans avec le PoA. Toutefois, l'expérience a montré que cela n'est pas toujours vrai puisque les situations changent et, par conséquent, la compétence ou l'intérêt d'une partie peut différer des hypothèses initiales au début de la mise en œuvre du PoA (voir l'exemple ci-dessous).

Exemple 9: Accès aux ménages

Un PoA visant à introduire les LBC dans les ménages indique dans sa description que des compteurs sont installés auprès d'un certain nombre de ménages qui enregistrent le nombre d'heures de fonctionnement des lampes. Les ménages participants ont reçu une incitation financière initiale s'ils acceptaient de faire partie du groupe de surveillance. Chaque mois, un sous-traitant rend visite aux ménages pour prendre leurs relevés, qui sont ensuite transmis à l'exécutant du CPA. Après les 6 premiers mois, la quantité de données soumises a commencé à baisser et après 5 mois, le réalisateur du CPA vérifie pourquoi le sous-traitant fournit seulement un petit nombre de relevés. Le sous-traitant informe le réalisateur du CPA qu'un nombre important de ménages ne lui autorise pas de prendre les relevés dans les maisons.

Lorsqu'on contacte directement les ménages pour leur rappeler les termes de l'accord, ils continuent de refuser l'accès car estimant que c'est trop intrusif dans leur moyens d'existence et ils ne comprennent pas ce que ferait un sous-traitant externe, qu'ils ne connaissent pas, des relevés. L'accord ne stipulant aucun détail sur ce sujet, le réalisateur du CPA n'est pas en mesure d'obliger les ménages en vertu de l'accord. En plus, il doit également proposer des ménages de remplacement pour compenser le déficit afin de répondre aux exigences de surveillance.

Exemple 10: attentes élevées

Lors du développement d'un PoA, le promoteur informe les différents réalisateurs de CPA sur les avantages à adhérer au PoA et l'argent qu'ils recevront de la vente des crédits carbone. Après le remboursement initial des URCE, qui était lié à la valeur de marché du crédit carbone, le prix a chuté considérablement, résultant sur des revenus plus faibles versés pour le deuxième paiement. Par conséquent, les réalisateurs de CPA ne considéraient plus attrayant de continuer à surveiller certains paramètres. Puisque l'accord ne stipulait pas un système de contrôle qualité interne auquel le réalisateur du CPA devrait se conformer, l'ECG n'est pas en mesure de l'obliger à effectuer la surveillance. Ce qui conduit à une incapacité de réclamer une partie ou toutes les réductions des émissions.

Ecueil 5
Qu'est ce qui fait
travailler le PoA?
Communication,
Communication,
Communication!

Impact de l'écueil

Avoir un contrôle insuffisant sur les participants du PoA peut ne pas aboutir immédiatement à la perte de la réduction des émissions. Mais en général cette perte se fera peu après la mise en œuvre du PoA et avec l'accroissement du nombre de CPA. Ce fait s'explique par le fait que les CPAs initiaux ont fait partie du développement initial du PoA et, en tant que tel, ils peuvent avoir développé un niveau plus élevé de fidélité que ceux ayant rejoint plus tard parce que ces derniers ont vu, par exemple, les avantages sans comprendre totalement le travail qui en découle.

L'Exemple 9a montré que l'impact n'est pas nécessairement limité à un montant inférieur des réductions d'émission exigibles. Il peut également avoir un impact direct sur le coût global de surveillance. Du fait que certains ménages ont abandonné le PoA, des ménages additionnels doivent être identifiés pour fournir les informations nécessaires au respect des exigences sur la taille de l'échantillon indiqué dans le plan de surveillance du CPA - DD et pour permettre toujours au PoA de réclamer des réductions d'émission.

Mesures d'atténuation

En reconnaissant au début de la programmation du PoA qu'il est également important de planifier la manière d'attirer les participants aux CPA et de les gérer pour le succès global du PoA, l'ECG devrait :

- documenter clairement les responsabilités et les attentes d'avance entre les parties, y compris les détails sur ce qui adviendra si une des parties ne respecte pas ses responsabilités,
- disposer d'un système interne de contrôle qualité qui soit capable d'identifier toute non-conformité et d'appliquer des mesures correctives par la partie concernée en les intégrant dans les accords,
- assurer des avantages à long terme et pas seulement des avantages à court terme qui peuvent être oubliés rapidement car n'étant plus tangibles,
- ne pas être trop pressé d'inclure tout CPA possible car certains peuvent représenter un risque pour tout le PoA,
- maintenir des contacts réguliers avec les CPAs et ses participants.

Ecueil 5:Manque de com. entre ECG et participants

Description

Un PoA est comparable à une grande organisation avec différents départements chargés de divers aspects nécessaires pour fournir un produit/service. Comme toute grande organisation, une communication efficace entre les départements mènent à la réussite et ceux ayant généralement une mauvaise communication connaîtront un pauvre succès. Des comparaisons directes peuvent être faites avec les PoAs. Cependant, au contraire d'une grande organisation, les participants au PoA n'ont pas toujours les mêmes points de vue sur l'objectif commun et ont tendance à s'intéresser seulement à leurs propres aspects du PoA. Pour cette raison, les différents acteurs du

Ecueil 6
Une égalité importante comme la situation des responsabilités est de penser à comment tenir pour responsable les différents participants au PoA.

PoA ont aussi tendance à avoir des priorités différentes, un passé culturel et une expérience conduisant à différentes interprétations sur le résultat concluant du PoA.

Impact de l'écueil

Une mauvaise communication entre l'ECG et les réalisateurs de CPA conduira généralement à des malentendus et une impossibilité de fournir les informations cruciales, qui à leur tour conduiront à disposer d'une base incomplète de données nécessaires pour le rapport de surveillance et la vérification.

Cela peut aussi conduire à d'autres problèmes dans le fonctionnement global du PoA, comme ceux trouvés sous les écueils 4, 6, 8 et 14.

Mesures d'atténuation

- Le promoteur de PoA ne devrait jamais sous-estimer l'effort à faire pour améliorer et renforcer la communication entre les différents acteurs au sein de l'organisation du PoA.
- Des efforts continus doivent être faits pour permettre la communication entre les différents acteurs au sein de l'organisation du PoA.
- Des réunions régulières d'échanges sur la performance du PoA devraient faire partie de la conception globale du PoA de même qu'une politique de communication ouverte facilitant l'interaction entre les ECGs et les réalisateurs de CPA et par lesquelles des domaines spécifiques du PoA sont couverts mais aussi les aspects hors PoA qui sont dans l'intérêt des partenaires respectifs du PoA. Par ex. projets de foyers de cuisson pouvant induire des interactions régulières avec les communautés sur le fonctionnement des foyers et en plus des séances traitant de questions de santé ou d'éducation scolaire.

Ecueil 6 : mauvaise définition/cumul des responsabilités en lien avec les activités de surveillance

Description

Dans le Kit de démarrage du MDP(2), il ressortait le besoin de définir les responsabilités entre l'ECG et le CPA *“Même la plus simple ECG aura une structure organisationnelle avec des rôles définies, une autorité et des responsabilités... La structure de gestion de l'ECG doit être définie de telle sorte que le PoA puisse fonctionner efficacement sur de nombreuses années d'exploitation.”* Toutefois, il n'est pas rare que l'ECG définissent les rôles et responsabilités de manière peu claire ou oublie de les définir. Le plus souvent, c'est parce que l'organisation initiale est faible et les rôles et responsabilités dictées par les circonstances. Cependant, une fois que l'organisation se développe ou pendant la rotation du personnel, aucune attention n'est accordée pour documenter et définir l'organisation de l'ECG et du CPA ainsi que les rôles et les responsabilités au sein de l'organisation. La non clarté et le cumul des responsabilités ne causent pas nécessairement de problème aussi longtemps que toutes les activités de surveillance sont menées par les différents acteurs du PoA. L'ECG pourrait finalement utiliser les données supplémentaires de surveillance pour effectuer des contrôles qualité additionnels. Cependant, ce n'est pas le cas en général

et au lieu de cela, les données ne sont pas surveillées car étant supposé que quelqu'un d'autre dans l'organisation du PoA se chargera de la collecte des données ; ce qui conduit par conséquent à une de données de surveillance essentielles.

Impact de l'écueil

Le manque de documentation définissant la structure organisationnelle et les responsabilités conduira inévitablement à des mésententes entre les participants au PoA sur leur rôle spécifique et responsabilités dans l'ECG et/ou le CPA. Cela conduira de même à un manque de contrôle sur ce qui doit être fait en respect des exigences du MDP. Ce manque de visibilité pourrait déboucher sur les activités telles que la surveillance qui n'est pas faite du tout, d'où une perte sur les réductions d'émissions exigibles ou une duplication des travaux conduisant à une augmentation des coûts pour l'exécution du PoA.

En outre, si les responsabilités ne sont pas clairement définies, l'ECG ne sera également pas en mesure de tenir d'autres entités pour responsables de l'exécution des tâches qu'elles étaient censées accomplir.

Mesures d'atténuation

Le système de gestion du PoA doit clairement définir et documenter les responsabilités de l'ECG et des réalisateurs de CPA en lien avec la surveillance:

- les processus à utiliser si les responsabilités ne sont pas tenues par chaque partie;
- Les mécanismes de contrôle pour s'assurer que les responsables sont également redevables;
- mécanismes pour l'examen régulier, la mise à jour de la structure d'organisation, les rôles et les responsabilités.

5.2.2 Connaissance du MDP

Ecueil 7: Insuffisance ou manque de connaissance/compréhension du MDP

Description

Les PoAs sont relativement nouveaux dans le MDP et ont attiré à la fois des porteurs de projets MDP expérimentés et de nouveaux acteurs tels les ONGs, qui ont pour principale origine le domaine de l'aide au développement dans les communautés les moins développées. Les deux groupes sont confrontés au manque de savoir soit dans le travail dans les communautés soit avec le MDP. Même les organisations expérimentées dans les deux domaines passent de projet MDP autonome à un système de PoA multi projets et sont confrontées à de nouveaux défis la première fois. Les premières expériences de PoA ont montré qu'ils ont été développés d'une mauvaise manière et de façon inefficace. La réponse commune à partir des entretiens a été : *si nous devons les faire encore, nous n'aurions certainement pas fait par cette voie actuelle par laquelle nous avons conçu le PoA ou nous les aurions faits de façon fort différente*. Ce n'est pas seulement du fait de l'expérience limitée sur les exigences du MDP pour les PoAs mais aussi une expérience limitée de la façon dont les exigences sont communiquées aux participants aux PoA. Le défi est de traduire les exigences

Ecueil 7
Le MDP est complexe et l'ECG doit être conscient des efforts à faire pour se maintenir au niveau des exigences actuelles et nouvelles.

techniques du MDP en instructions applicables et facilement compréhensibles par ceux qui ignorent le MDP mais qui doivent effectuer des tâches relatives au PoA.

Impact de l'écueil

L'impact du manque de connaissance est pareil que dans les projets autonomes et les PoAs, i.e. une perte potentielle significative des réductions d'émission exigibles. Cependant, déjà que le maintien de connaissances adéquates du MDP pour les projets autonomes est déjà difficile, dans le cadre des PoA cela a un impact plus important du fait qu'il y'a généralement une grande variation entre les différentes parties impliquées dans le PoA en termes d'éducation, de niveau de vie, etc. Ne pas être capable de traduire correctement le langage très spécifique et technique des méthodologies du MDP et d'autres exigences du MDP dans un langage compréhensible utilisable à la base peut entraver la mise en globale du PoA.

La même chose est vraie lorsqu'il s'agit de faire comprendre au personnel et aux participants pourquoi les choses doivent être faites et pourquoi elles ne peuvent pas se faire différemment. Se référer seulement aux exigences pertinentes du MDP se traduit souvent par un effet négatif car cela crée la perception que les règles du MDP sont des barrières à la réussite de la mise en œuvre du PoA. Au fil du temps, ces sentiments négatifs se retourneront contre la capacité de réussite de la mise en œuvre du PoA.

Mesures d'atténuation

Les promoteurs de PoA devront comprendre que même s'ils doivent se reporter aux exigences du MDP, tous les acteurs n'ont pas besoin de tout connaître du MDP.

Les entretiens avec les promoteurs de projet ont montré que ces derniers ont peu à peu cessé d'expliquer à tous leurs partenaires le fond et les exigences du MDP à travers des programmes de formation dédiées. De tels programmes ont tendance à expliquer les mêmes supports d'une manière qui porte davantage sur les routines quotidiennes et **les moyens d'existence** des participants et ne traitent pas nécessairement des termes du MDP comme l'additionnalité et les niveaux de référence mais plutôt des différences de modes de vie et des habitudes. Cette manière permet à l'ECG de faire comprendre pourquoi certaines choses doivent être surveillées mais sans le lier à la langue et aux procédés non compris ou étrangers par les participants respectifs. Cette transition a montré non seulement que l'information est mieux collectée et fournie mais également que les participants sont devenus plus actifs en prenant part par d'autres moyens pour améliorer le processus et leur compréhension sur l'environnement.

La formation des techniciens et autres est essentielle pour assurer la mise en œuvre et le fonctionnement corrects des CPAs. La mise en œuvre, la maintenance, le fonctionnement et /ou la surveillance des CPAs peuvent être effectués par des sous-traitants spécialisés qui comprennent les exigences du MDP au lieu de compter sur de nombreuses personnes. Les avantages tangibles et directs vers des personnes responsables de la mise en œuvre, de la maintenance, de l'exploitation et /ou de la surveillance des CPAs se traduit généralement par une meilleure performance des projets MDP (par exemple un projet qui permet à l'opérateur d'utiliser le biogaz à partir d'un digesteur pour la production d'électricité est généralement mieux exploité qu'un projet où le biogaz est torché uniquement).

Écueil 8
Une ECG doit être réaliste dans ses attentes quant à la capacité organisationnelle du PoA.

Écueil 8: Echec du maintien de la continuité dans le PoA

Description

Très tôt, les développeurs de PoAs ont reconnu qu'avoir l'expertise locale à tous les niveaux du PoA est essentiel pour la réussite du PoA. Là où l'expertise locale n'est pas présente, elle devrait être construite à travers la formation et l'assistance. Cela est particulièrement vrai pour le domaine de la surveillance et du reporting, qui sont des concepts non pas nécessairement connus dans les régions ou les PoAs sont le plus souvent utilisés ou sont considérés avec suspicion. Bien que ceci a été généralement reconnu à un stade déjà précoce, l'expérience a montré que la mise en place d'une expertise avérée dans la région ne suffit pas. Le maintien de cette expertise est aussi important si non plus pour la réussite d'un PoA.

Plusieurs organisations et personnes impliquées dans le MDP et le PoA au niveau local sont novices au concept général statuant que les structures mis en place devront être mis en œuvre pendant toute la durée du PoA. Développer un projet local et le gérer dans le cadre législatif du pays hôte peut être en soi un défi. Les compagnies partenaires qui ont été sélectionnées durant la mise en œuvre du PoA par son promoteur peuvent ne plus exister quelques années après dans la mise en œuvre.

D'autre part, les PoAs étant nouveaux, les gens voient cela comme de nouvelles opportunités et une occasion pour changer leur vie. Ces attentes ne peuvent pas toujours être accomplies par le promoteur de PoA et/ou par les activités du PoA et ainsi les participants peuvent être déçus et chercher d'autres intérêts.

Impact de l'écueil

Une mauvaise continuité du personnel et des processus est souvent source d'échec. Elle conduit normalement à des retards et à la répétition des activités auxquelles les nouveaux employés / organisations doivent se familiariser avec le PoA. Une rotation importante du personnel et des sous-traitants résultera inévitablement à la non performance du PoA comme prévu et, en général, le PoA sera retardé dans la fourniture des livrables. Bien que le niveau élevé de rotation d'un personnel particulier puisse avoir un impact négatif sur la performance du PoA, la rotation de l'équipe peut avoir un effet positif dans la région où le PoA est développé, surtout dans les régions où le niveau de compétence est faible. La formation fournie par le PoA aux populations locales est un tremplin pour saisir de nouvelles opportunités d'emploi quand elles quittent le PoA avec des niveaux d'éducation et de formation plus élevés. De retour dans les communautés, elles emploient leurs nouvelles compétences soit pour soutenir d'autres PoAs soit pour travailler dans d'autres secteurs.

Mesures d'atténuation

L'ECG doit planifier la rotation du personnel. Le système de gestion du PoA et le processus de fonctionnement doivent être documentés.

L'ECG doit développer un système pour capitaliser ses expériences acquises et celles des participants d'autres CPAs de sorte qu'il soit disponible et plus facile à transférer à de nouvelles organisations.

Ecueil 9
L'échantillonnage n'est pas seulement que des statistiques, il nécessite de comprendre les objectifs de l'échantillon.

Ecueil 9: Manque de connaissances appropriées de l'ECG ou des participants aux CPAs sur la surveillance et l'échantillonnage **manque de connaissances appropriées de l'ECG ou des participants aux CPA sur la surveillance et l'échantillonnage**

Description

Avec la quantité de données qui doit potentiellement être surveillées pour évaluer la performance et déterminer les réductions d'émission des PoAs, l'échantillonnage est essentiel pour minimiser les coûts de surveillance tout en s'assurant que les exigences du MDP sont respectées. Toutefois, l'échantillonnage doit être bien compris pour être efficace. Collecter un grand nombre d'échantillon ne donne pas nécessairement la bonne réponse ou la réponse précise. Et surtout pas quand on ne connaît pas le groupe d'échantillon ou l'objectif de l'échantillon, c'est à dire ce qui doit être prouvé ou la valeur qui doit être établie.

Bien que le CE du MDP ait préparé un certain nombre de manuels pour l'échantillonnage et le manuel d'échantillonnage de la KFW(3) qui ont déjà fourni une certaine assistance, plusieurs PoAs peinent à réussir l'échantillonnage. C'est le cas particulier où l'ECG et les réalisateurs de CPA tentent de combiner différents paramètres dans un processus d'échantillonnage unique. De toute évidence, en procédant de la sorte, l'ECG et les réalisateurs de CPA sont capables de réduire le coût de l'échantillonnage et la charge globale sur le PoA. Cependant, ne pas garder à l'esprit l'objectif de la nécessité des différents paramètres qui doivent être échantillonnés conduira à une conception pauvre du plan d'échantillonnage.

Les projets MDP autonomes ont montré que la surveillance et l'échantillonnage exigent une forte expérience remplir les exigences de la CCNUCC, et ceci est davantage plus important dans les PoA où la variabilité est plus grande et diverse.

Ces questions sont aussi pertinentes quand on observe les PoAs où généralement la complexité est élevée du fait que plus d'acteurs sont plus impliqués dans la surveillance qui inclut souvent l'échantillonnage. En plus, les PoAs auront une variabilité qui aura une incidence sur la conception et les approches d'échantillonnage. La surveillance et l'échantillonnage ne sont pas seulement focalisés sur les exigences méthodologiques mais aussi sur les processus de gestion de la qualité qui permettent à l'ECG de déterminer que la surveillance est conforme aux exigences du MDP.

Exemple 11: Echantillonnage de foyers de cuisson

Un PoA est élaboré et développé pour les communautés pauvres dans la ville et autour de celle-ci (rayon de 100km du centre-ville). Le PoA propose des fourneaux pour remplacer le charbon de bois et le bois de chauffe. Pour calculer les réductions d'émission, le PoA doit échantillonner les ménages afin de déterminer le montant du charbon de bois et/ou le bois de chauffage que les ménages n'utilisent plus.

Dans la conception du plan d'échantillonnage, l'ECG décide qu'il traitera tous les ménages une fois comme un groupe d'échantillon, détermine la taille de

l'échantillon et effectue un échantillonnage aléatoire.

Une étude d'une université locale a montré que toutes les communautés vivant dans un rayon de 50 km du centre-ville utilisent seulement le charbon de bois, ceux dans un rayon de 80km mélangent le charbon de bois et le bois de chauffe et ceux vivant au-delà de ce rayon utilisent seulement le bois de chauffe.

En considérant le groupe de population comme un ensemble, l'ECG aura probablement à échantillonner un large nombre de ménages pour avoir la précision de l'échantillon avec l'intervalle de confiance requis de 90%. Toutefois, si l'ECG a décidé d'utiliser les informations de l'étude de l'université, il aurait probablement pu réduire considérablement l'échantillonnage global en divisant la population totale en trois groupes: les ménages vivant dans un rayon de 50 km du centre-ville, ceux entre 50 et 80km et ceux à plus de 80km. Dans le 1^{er} et le 3^{ème} groupe, on s'attendrait à ce que tous les ménages utilisent soit le charbon de bois (< 50km) soit le bois de chauffe (>80km). En tant que tel, l'échantillon peut être maintenu petit et essaiera de prouver que l'étude de l'université est correcte alors que la majorité de l'échantillonnage toucherait les ménages entre 50 et 80 km du centre-ville afin de déterminer le mix charbon de bois / bois de chauffe utilisé par les ménages.

Exemple 12: Echantillonnage de qualité interne

Le même PoA, dans l'exemple ci-dessus, a élaboré un système de qualité interne pour vérifier si les données fournies par l'échantillonnage initial sont correctes.

Au cours de l'échantillonnage initiale, 200 ménages avaient été sélectionnés. L'ECG décide d'échantillonner 10 ménages au hasard (5% de 200) et compare les résultats avec les 200 ménages initialement sélectionnés. Les résultats varient largement et l'ECG décide de définir un nouvel échantillon de 200 ménages.

Malheureusement, l'ECG n'avait pas réalisé que, par l'échantillon aléatoire, il n'avait obtenu aucune information sur la qualité du travail effectué par le personnel de surveillance initial. Pour ce faire, l'ECG aurait dû prendre un échantillon sur mêmes ménages qui ont été choisis au début par le personnel de surveillance et comparer les résultats avec ceux par la même équipe de surveillance. Si l'échantillon montre que dans 2 ou 3 cas précis les résultats diffèrent, l'ECG serait alors en mesure de conclure que l'échantillon d'origine n'est pas fiable.

Impact de l'écueil

Les écueils et les erreurs correspondantes conduisent normalement à :

- un sur ou sous-échantillonnage du paramètre à surveiller
- des coûts de surveillance plus élevés en raison du sur-échantillonnage ou du besoin de ré-échantillonner ou encore d'autres erreurs dans l'échantillonnage
- une perte des réductions d'émission car le(s) paramètre(s) n'a pas été correctement échantillonné.

Ecueil 10
Une ECG devrait être réaliste dans ses attentes quant à la capacité présente et future de ses partenaires.

Mesures d'atténuation

L'ECG devrait offrir une formation spécifique aux réalisateurs de CPA pour assurer une surveillance et un échantillonnage appropriés. En outre, l'ECG doit fréquemment se renseigner sur la pratique de surveillance des réalisateurs de CPA et leur faire un retour d'information pour permettre une amélioration continue de ceux-ci.

L'ECG devrait effectuer une évaluation des risques des paramètres, pour identifier les paramètres à haut risque et accroître le contrôle sur ces paramètres. Lorsque l'ECG n'a pas la compétence en interne, une expertise spécifique doit être contractée pour effectuer ces tâches.

Ecueil 10: Error! Reference source not found.

Description

Au début, les PoAs ont plus misé sur l'expérience locale ou régionale, en partie pour avoir des coûts inférieurs mais aussi pour maintenir la continuité, l'appropriation locale du PoA et l'accès aux connaissances locales. C'est certainement le cas si le promoteur du PoA prévoyait des activités dans les communautés locales ou pour les ménages à faibles revenus puisque, souvent, les ONG locales ou les organisations de distribution existaient déjà dans la région. Les ressources humaines locales, bien qu'étant au fait des circonstances locales, ne peuvent cependant pas toujours avoir toutes les réponses aux questions pertinentes dans le fonctionnement du PoA. En admettant que ces ressources locales, avec leurs connaissances locales, sont en mesure de mettre en œuvre le PoA et /ou aider efficacement la mise en œuvre comme observé actuellement, cela était rarement vrai. Soit les partenaires locaux n'avaient pas suffisamment de personnel pour faire le travail supplémentaire en lien avec le PoA, soit ils n'avaient pas les compétences requises pour le mettre en œuvre efficacement. Du fait que le travail du PoA n'avait pas été priorisé, l'organisation locale peut avoir cessé ses activités et, en tant que tel, n'est plus en mesure de fournir le service au PoA.

Impact de l'écueil

Ne pas avoir de bons partenaires pour la mise en œuvre du PoA peut sérieusement entraver la capacité du programme à atteindre ses objectifs. Dans le cas extrême, le PoA devra cesser ses activités.

Par ce problème, non seulement les PoAs peuvent ne pas leurs activités, mais ceci peut aussi avoir un impact négatif durable au sein de la communauté locale / région. Il n'est pas rare de voir que la défaillance d'un PoA, bien intentionné à l'égard d'une communauté locale, rende plus difficile la mise en œuvre de nouveaux PoAs dans la région parce que les communautés redouteront les mêmes craintes que le PoA initial.

Mesures d'atténuation

L'ECG doit être impliquée dans la mise en œuvre du projet de sorte que les problèmes puissent être identifiés et résolus aussi vite que possible.

L'ECG peut également identifier d'éventuels autres partenaires qui pourraient être engagés dans le cas où le partenaire local identifié n'est pas en mesure de s'acquitter de ses tâches.

Écueil 11
Les expériences des projets pilotes sont une contribution utile pour une évaluation plus réaliste des réductions d'émission des PoA.

5.2.3 Performance

Écueil 11: Trop d'optimisme dans la génération des URCEs attendues

Description

Tous les projets MDP sont susceptibles d'avoir un niveau de performance différent de ce qui était prévu lorsque les activités ont été conçues et planifiées. Ainsi, des projets peuvent générer des réductions d'émission moins que prévu. En examinant le pipeline du Centre Risoe du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (10), on constate que la génération moyenne d'URCE est environ de 91% sur les URCE initialement attendues. Le rendement moyen des différentes technologies varie entre un minimum de 31% à un maximum 169% du volume des URCE initialement prévues. En particulier, les projets considérés comme innovants ou nouveaux ont souvent une mauvaise performance par rapport aux types de projets qui sont étroitement liés à des pratiques déjà existantes. Contrairement aux projets bien testés tels que ceux réduisant les émissions de gaz industriels, les projets innovants (les PoAs sont aussi souvent considérés comme novateurs) prennent des hypothèses utilisées pour estimer les réductions d'émissions qui sont basées sur la théorie et qui n'ont pas été totalement prouvées ou testées. Par conséquent, durant les premières étapes du PoA, les performances sont plus faibles à cause de problèmes imprévus avec la mise en œuvre et/ou parce qu'ayant à changer la conception lorsque les hypothèses initiales se sont avérées fausses.

Des problèmes similaires peuvent être prévus dans les PoAs et atteindre un taux de rendement des CPAs de 31% peut bien signifier que le PoA ne sera plus viable.

Impact de l'écueil

La diminution systématique des réductions d'émissions réelles au niveau CPA comparées aux montants estimés aura un effet **complexe** sur l'ensemble du PoA dans la mesure où la sous performance est susceptible d'être systématique et ainsi d'être multipliée par le nombre de CPAs dans le PoA.

Comme les PoAs limitent souvent leurs activités à la réduction de carbone alors que les revenus reposent essentiellement sur la vente des crédits de réduction d'émissions, l'impact d'une faible performance limite la capacité des PoAs à tenir toutes ses activités.

Mesures d'atténuation

La mise en œuvre de projets pilotes avant le déploiement du PoA à grande échelle permet de rassembler les expériences valorisantes et permet, au besoin, d'écarter les projets dont la performance est susceptible de ne pas justifier les coûts de surveillance, de reporting et de vérification des réductions d'émission.

Le contrôle interne de la qualité doit être relevé afin de pouvoir détecter assez tôt dans le processus si les hypothèses du PoA se confirment ou bien si des changements sont nécessaires et qui exigent une réévaluation de la performance globale du PoA.

Écueil 12: Error! Reference source not found. incapacité à identifier le

Description

Surveiller la performance du POA et s'assurer de la conformité avec tous les critères du MDP et les critères spécifiques pour le PoA et les CPAs permet d'aboutir à un nombre élevé de données. La fiabilité des données est essentielle pour la réussite du PoA et sa capacité à réclamer des réductions d'émissions. La fiabilité des données peut être mise en doute par suite à une mauvaise collecte ou de l'utilisation d'équipement mais aussi par le comportement humain. Bien-sûr, les erreurs humaines sont courantes mais le promoteur du projet peut aussi être confronté à des erreurs qui ne sont pas typiquement humaines mais provenant du fait que le personnel /l'organisation responsable de la surveillance a des intérêts et priorités autres que le PoA.

Exemple 13: L'entreprise chargée de la surveillance a d'autres priorités

Dans un PoA, une ONG de fermiers est sollicitée pour aider à la collecte d'information pour un paramètre nécessaire du PoA. Il a été retenu que la surveillance du paramètre pertinent puisse être facilement intégrée à l'enregistrement des visites des ONG fermières. Pour ce travail additionnel, le PoA a payé l'ONG. Cependant, le personnel de l'organisation qui effectue des visites aux fermes, n'en voit pas les avantages. Ce personnel est seulement sollicité pour classer une feuille de papier supplémentaire qui enregistre les différents paramètres nécessaires au PoA. Le personnel de l'organisation ne comprend ni réellement le PoA ni la raison pour laquelle cette information est nécessaire, mais il commence à rassembler les informations. Cependant, après quelque temps, il arrête de le faire considérant que cela leur prend trop de temps et se détourne du but principal de leurs visites aux fermes.

Exemple 14: programme incitatif

Par exemple, les ménages peuvent ne pas fournir la vraie (intentionnelle ou non) information craignant que s'ils fournissent les données réelles et non l'information dont ils pensent que l'enquête a besoin, ils ne seront pas qualifiés pour la participation. Ainsi, on peut constater que des ménages indiquent qu'ils n'ont pas de LBC en utilisation parce qu'ils ont peur de ne pouvoir en bénéficier gratuitement s'ils admettent la réalité.

Exemple 15: La période de collecte de bois de chauffe

Les ménages peuvent surestimer ou sous-estimer la distance qu'ils parcourent pour ramasser du bois de chauffe car ils ne sont pas habitués à exprimer les distances en temps/mètre, etc. Ces erreurs intentionnelles ou non se traduiront par des insuffisances dans les résultats de l'enquête.

Ecueil 12
Le comportement et les motivations des différentes parties impliquées peuvent être source d'erreurs systématiques

Ecueil 13
L'ECG doit
confirmer que les
participants de CPA
ont des compétences
de base appropriées

Impact de l'écueil

Dans le cas où le facteur comportemental humain n'est suffisamment pris en compte, l'impact peut être important dans la mesure où aucune ou une partie des réductions d'émissions ne peut être réclamée.

Mesures d'atténuation

Les ECGs doivent informer adéquatement les ménages/participants aux CPAs sur le POA et les critères d'inclusion et d'exclusion, tout en incluant des soupapes de sécurité dans l'enquête afin de vérifier la fiabilité des données. Lorsqu'il subsiste un risque important de désinformation intentionnelle, par exemple, pour assurer un accès gratuit aux LBC, l'ECG pourrait envisager la suppression de ces incitations dans le cadre de la conception du PoA. La conception doit être telle qu'en termes de revendication de réductions d'émissions, ces activités supplémentaires à risque élevé ne soient pas incluses dans les limites du PoA/CPA et dans les calculs de réductions d'émission.

Ecueil 13: : manque de compétences de base au sein du personnel

Description

Le développement de PoAs a connu une attraction particulière dans les pays et les régions peu développés et souvent les PoA se concentrent sur les communautés pauvres. Pour cela, il y'a plusieurs PoAs qui sont développés dans et avec des communautés ayant un niveau d'éducation formel faible. Les compétences de base telles que la lecture et la rédaction sont supposées être acquises, mais en réalité ces compétences peuvent manquer à la fois au sein des communautés qui sont ciblés par les PoAs et aux travailleurs qualifiés disponibles ou ceux qui seront formés dans la région. Le MDP a un haut niveau d'exigences élevé en termes de preuves documentaires. Et bien que plusieurs des méthodologies à petite échelle répondent à certaines de ces préoccupations, les PoAs seront souvent amenés à chercher de nouveaux outils permettant à la fois aux communautés ainsi qu'aux employés de fournir les informations sans nécessité de rédiger/lire l'information, afin d'obtenir des données fiables et cohérentes nécessaires au respect des exigences du MDP.

Impact de l'écueil

Dans le pire des cas, la surveillance et le reporting ne sont pas effectués dans la phase initiale de la mise en œuvre du PoA et l'ECG doit renoncer aux réductions d'émissions générées par le PoA jusqu'à ce qu'elle identifie et corrige les lacunes dans la surveillance et le reporting.

Mesures d'atténuation

L'ECG doit s'assurer que le système de gestion considère le niveau d'alphabétisation des personnes impliquées dans la mise en œuvre, la surveillance et le reporting de CPA. Le système de gestion doit autant que possible s'appuyer sur les pratiques déjà établies. Les protocoles pour la mise en œuvre, la surveillance et le reporting peuvent utiliser des symboles et/ou images ou d'autres moyens qui permettent aussi aux personnes peu alphabétisées d'appliquer ces protocoles.

Ecueil 14: Error! Reference source not found.

Description

Les PoAs rassemblent un grand nombre d'organisations et d'individus qui travaillent soit directement ou indirectement avec le PoA. Plusieurs de ces acteurs peuvent ne pas avoir un intérêt direct dans le volet MDP du PoA mais ont un autre intérêt (par exemple l'accès à une énergie à moindre coût, les foyers de cuisson efficaces, les ampoules économiques, etc.). Afin de faire participer ces organisations au PoA, l'ECG ou le promoteur du PoA souligne souvent ces autres bénéfices du PoA en mettant l'accent sur les éléments intéressant un groupe particulier de parties prenantes. En cas de réussite, ceci conduit à un intérêt général de plusieurs parties et leur consentement à rejoindre le PoA. Toutefois, lorsqu'il est permis au PoA d'être rapidement déployé une fois que les CPAs sont mis en œuvre et la surveillance démarrée, il n'est pas rare de voir que les CPAs deviennent moins intéressés au PoA car ils constatent une augmentation du nombre de demandes qu'ils considèrent comme sans intérêt. Le manque de compréhension des raisons pour lesquelles certaines informations doivent être recueillies et/ou la fréquence de cette collecte est perçue par les participants des CPAs comme inopportune ou au delà de l'engagement convenu au moment de l'adhésion, conduisant à une plus faible disposition à coopérer ou même à poursuivre la mise en œuvre du CPA. Cela est particulièrement vrai si les avantages monétaires réels chutent bien en deçà des avantages attendus (Prix bas des URCE) au moment de l'élaboration et du développement du PoA.

Impact de l'écueil

Le MDP a capitalisé peu d'expérience et la plupart des PoAs sont toujours en phase initiale d'expansion. Les premières observations suggèrent que les PoAs se comportent de façon identique à d'autres programmes de certification qui ont des approches programmatiques. L'expérience de ces programmes de certification a montré que dans leur croissance initiale, il y a un déclin du nombre de participants qui y participent activement. La chute est plus souvent le résultat de la non satisfaction des participants par les avantages procurés par le PoA.

Mesures d'atténuation

L'ECG devra faire comprendre clairement à tous les participants de CPAs les attentes sur le long terme et l'impact que la non-conformité peut avoir sur l'ensemble des avantages qu'ils peuvent tirer du PoA.

L'ECG doit faire attention à ce que les participants au CPA aient une compréhension réaliste des bénéfices ainsi que les contraintes qui surviendront dans la participation au PoA. Des exemples clairs de ce qui peut ou ne peut pas être fait et réalisé devraient être inclus dans le dossier d'informations utilisé pour susciter l'intérêt des participants aux CPAs.

Ecueil 15: sous-estimation de la charge de travail et des coûts nécessaires à l'exécution du PoA

Ecueil 14

Une ECG ne devrait pas vendre de façon excessive son projet, mais être réaliste sur les bénéfices que le PoA peut apporter.

Écueil 15

L'ECG devrait être conservatrice dans ses hypothèses sur le calendrier et les coûts de mise en œuvre du PoA.

Description

Les PoA peuvent réduire considérablement les coûts de transaction en regroupant les projets, évitant ainsi les coûts de validation et de vérification individuelle. Toutefois, en contrepartie de la réduction des coûts de transaction, certains coûts du projet vont croître du fait que l'organisation interne du PoA doit renforcer sa capacité à mener une partie du travail devant normalement faire partie de la validation ou de la vérification de l'EOD (voir aussi section 2.2.7 et 0). Bien que ceci soit généralement comprise des développeurs de PoA, la valeur réelle des coûts additionnels est sous-estimée et mal comprise. Bien que le coût initial d'une taille limitée de CPAs du PoA puisse avoir été bien évalué et défini, il y'a pas ou peu d'expérience du MDP sur ce que sera ce coût une fois que le PoA commence à grandir. La charge de travail devant être consacrée aux activités annuelles **de retour** est souvent sous-estimée, en particulier quand il y'a un niveau de variation élevé dans le PoA et les CPAs individuels.

Impact de l'écueil

Sous-estimer la charge du travail peut conduire à une forte charge de travail, une mauvaise qualité et une mauvaise réalisation de la surveillance et de reporting du PoA ainsi que la perte potentielle de réclamations de réductions d'émission.

Mesures d'atténuation

Une bonne surveillance et un bon reporting sont essentiels pour pouvoir demander effectivement le montant maximum de réductions d'émission dans un PoA. Cependant, les coûts associés peuvent aussi avoir un impact considérable sur la viabilité globale du projet. En tant que tel, les développeurs de PoA et les ECGs doivent évaluer soigneusement les besoins réels et les coûts aux différentes étapes de développement du PoA, i.e. du commencement avec un nombre limité de CPAs, à la période de croissance quand un grand nombre de CPAs est inclus dans le PoA et le maintien du programme durant la phase d'exploitation stable durant laquelle un nombre limité de nouveaux CPAs entreront dans le PoA.

Écueil 16: Error! Reference source not found.

Description

Quand un CPA est opérationnel, la surveillance de la performance doit se faire immédiatement même si la vérification effective des réductions d'émission peut ne pas avoir lieu 1 à 2 ans après le début d'opération du CPA. Du fait que les réductions d'émissions peuvent être réclamées pour la seule période pour laquelle les données de surveillance sont disponibles, tout retard dans la surveillance se traduira par une perte de réductions d'émissions. En particulier, pour les PoAs dans des communautés n'ayant pas un lien direct avec le PoA ou un intérêt direct dans les réductions d'émissions, ces communautés peuvent ne pas comprendre la nécessité de la surveillance et de son calendrier.

Écueil 16

La planification commence par prendre en compte tout le cycle du



Impact de l'écueil

Le PoA peut perdre des réductions d'émissions du fait que la date de démarrage de la période de comptabilisation doit être modifiée pour démarrer lorsque le dernier CPA a entamé sa surveillance.

Mesures d'atténuation

Après le démarrage de chaque CPA, les ECGs doivent s'assurer qu'il ne s'agit pas seulement de l'installation correcte de la technologie mais aussi de vérifier que la surveillance a commencé et que l'information est collectée en lien avec les exigences du CPA - DD pour assurer que les données de surveillance recueillies sont de qualité satisfaisante.

6 VERIFICATIONS DES ECUEILS ET COMMENT EVITER ET ATTENUER LEURS IMPACTS

6.1 Écueils dans la vérification des PoAs

Les 11 pièges qui ont été considérés comme principalement liés à la vérification sont listés dans le Tableau9ci-dessous et discutés en détail dans ce chapitre. Même si aussi plusieurs de ces écueils sont aussi liés à la surveillance et au reporting, ils sont considérés comme des pièges de vérification car ils apparaissent en général dans le processus de vérification seulement et se rapportent par-dessus tout à la mise en œuvre du système MRV au lieu de sa conception.

Les écueils de vérification sont regroupés en 4 groupes :

- QMS: écueils liés à des systèmes de gestion qualité inadéquats (QMS-Quality Management Systems)
- Règles du MDP: Écueils liés à des questions pouvant survenir lors de la vérification qui sont relatives à des obstacles dans les exigences actuelles du MDP
- Processus de vérification: écueils entraînant des retards dans le processus de vérification ou des coûts de vérification élevés.
- Mise en œuvre: Écueils liés à la mise en œuvre inadéquats du plan de surveillance et aux systèmes de surveillance et de reporting.

Tableau9: Liste des écueils de vérification identifiés

	Type d'écueils	Groupe d'écueils
Écueil17	Sous-estimer l'importance de la mise en œuvre et du maintien du système de gestion d'un PoA et des processus d'assurance qualité interne pertinents	QMS
Écueil18	Système de traitement et d'archivage des rapports de surveillance inadéquat	QMS
Écueil19	Absence de processus de réglementation pour gérer les changements de conception du PoA	Règles du MDP
Écueil20	Processus de réglementation lourd et pas clair par rapport au plan d'échantillonnage	Règles du MDP
Écueil21	Variété des techniques statistiques	Processus de vérification
Écueil22	Coûts de vérification élevés si l'EOD identifie une non-conformité dans l'échantillon	Processus de vérification
Écueil23	CPAs non surveillés au même moment	Processus de vérification
Écueil24	Incohérence du reporting des CPAs du PoA	Processus de vérification
Écueil25	Echantillonnage fait de manière non aléatoire conduisant à des résultats non fiables	Mise en oeuvre
Écueil26	Double comptabilisation dû à l'incapacité de séparer clairement l'équipement installé par un PoA de l'équipement installé par un autre PoA	Mise en oeuvre
Écueil27	Données de CPAs manquantes (adresses, unités distribuées, mise au rebut correcte des unités remplacées)	Mise en oeuvre

6.2 Description des mesures pour éviter et atténuer l'impact de ces écueils

6.2.1 Système de gestion de qualité (QMS)

Ecueil 17: sous-estimer l'importance de la mise en œuvre et du maintien du système de gestion d'un PoA et des processus d'assurance qualité interne pertinents

Description

La force d'un PoA est de permettre au développeur de projet de commencer petit à petit tout en élargissant ses activités quand plus de CPAs deviennent disponibles. Cela présente des avantages car il n'est pas nécessaire de disposer de vastes systèmes de gestion immédiatement et l'ECG peut démarrer avec un système assez simple. Cependant, il y'a aussi le danger que le PoA croisse plus vite en taille que les systèmes de gestion sont développés et mis en œuvre. Il y'a aussi une sous-estimation de la charge de travail nécessaire pour bâtir le système de gestion du PoA essentiel quand il atteint son plein potentiel/taille. Plus le PoA croit en taille, plus l'ECG devra compter sur un système de gestion qui assure une surveillance et un reporting adéquats conformes aux exigences du MDP. Ceci est particulièrement vrai si l'ECG n'a pas d'expérience dans les systèmes de gestion. N'ayant pas d'expérience dans ce domaine, les ECG ont tendance à sous-estimer la charge de travail nécessaire pour développer et gérer de tels systèmes et aussi pour assurer que ces systèmes sont correctement mis à en œuvre en tant que partie intégrante des opérations quotidiennes des CPAs.

Les systèmes de gestion ne sont généralement pas bien connus des organisations des PoAs ou ne sont pas considérés comme appropriés car un système de gestion est seulement perçu comme pertinent pour les grandes organisations. Cependant, chaque niveau d'organisation a son propre besoin en système de gestion et, en particulier, d'un système d'assurance qualité interne adapté à la taille et à la complexité du PoA. Parce que la norme de projet MDP (7) exige de chaque PoA un système de gestion, tous les PoAs ont développé un système de gestion et des procédures d'assurance qualité interne. Cependant, mettre en œuvre ce système et les procédures correspondantes n'est pas toujours effectuée soit parce qu'ils ne sont pas considérés comme pertinents, appropriés soit le personnel n'en voit pas l'intérêt. Une autre raison pour une mauvaise mise en œuvre peut être une conséquence de la sous-estimation de la charge de travail et des coûts nécessaires à l'exécution du PoA (se référer à l'écueil 15) et, en tant que tel, il n'y a pas assez de ressources financières ou humaines disponibles pour mettre en œuvre toutes les mesures internes d'assurance qualité.

Impact de l'écueil

Les deux cas décrits ci-dessus conduiraient à un échec des processus de mise en œuvre qui sont intégrés au PoA - DD et au CPA - DD et, par conséquent, à une dénonciation d'une non-conformité durant le processus de vérification. Cela peut ne pas nécessairement affecter les réductions d'émissions globales qui sont réclamées dans la période de surveillance.

Écueil 18
Les dossiers une preuve nécessaire pour la vérification. Sans un système adéquat de traitement et d'archivage des dossiers, les réductions d'émission ne peuvent pas être vérifiées.

Mesures d'atténuations

Le système de gestion d'un PoA devrait être élaboré dès que possible très tôt lorsque le PoA entier est encore de petite taille. L'ECG devrait aussi s'assurer que le système de gestion est vivant et intégré dans la mesure du possible aux activités quotidiennes des CPAs et n'est pas "un système sur papier" vu comme une charge pour l'ensemble des opérations. De fréquents audits internes en début de mise en œuvre aideront à peaufiner le système quand le nombre de CPAs est encore faible et les changements dans le système de gestion sans grandes répercussions sur le PoA global.

Alors que l'objectif des mesures et des procédures d'assurance qualité internes peut ne pas beaucoup varier dans les différents PoAs, la bonne mise en œuvre de ces mesures est liée aux personnes et à l'organisation impliquée dans le PoA. Les mesures d'assurance qualité interne devraient non seulement refléter clairement les besoins tels que définis dans la méthodologie ou les exigences du MDP mais aussi les capacités et les pratiques des organisations et du personnel ainsi que les limitations de coûts. Une formation adaptée et un rappel des objectifs et raisons du système de gestion et de ses mesures d'assurance qualité interne doivent être effectués de manière compréhensible pour les personnes à former et assurer que les avantages des systèmes de gestion appropriés et d'assurance qualité interne sont bien compris.

Écueil 18: système de traitement et d'archivage des rapports de surveillance inadéquat

Description

Plus un PoA et plus les CPAs sont fonctionnels, plus les documents sont échangés entre les CPAs et l'ECG et plus les gens sont impliqués dans le traitement et l'archivage des rapports de surveillance. Durant les premières étapes du PoA, les rapports de surveillance sont généralement traités par un petit groupe de personnes sans documenter clairement comment le traitement et l'archivage des rapports de surveillance sont à faire. Lorsque le volume augmente et plus de personnes sont impliquées dans le traitement et l'archivage des rapports de surveillance, les rôles et les responsabilités deviennent peu clairs pour ceux qui ne faisaient pas partie du processus au début. Non seulement la soumission et l'archivage des rapports de surveillance deviennent un problème, mais aussi le moment pour le faire. Avec la soumission des rapports de surveillance à des intervalles de temps différents, il devient difficile de s'appuyer sur l'ensemble des données et d'utiliser correctement les données pour déterminer les réductions d'émissions.

Impact de l'écueil

Cet écueil conduit éventuellement à l'incapacité de réclamer des réductions d'émission pour une période de surveillance spécifique puisqu'une preuve dans la forme des rapports de surveillance n'est pas disponible à la vérification.

De plus, le manque d'adaptation des procédures de traitement et l'archivage des rapports de surveillance après des modifications de la description du projet, en particulier du système de surveillance, qui ont impacté le type de rapport de

Ecueil 19
Modifier la
description du PoA
après son
enregistrement
rencontre plusieurs
barrières
réglementaires qui
doivent être
abordées avant
d'appliquer les
changements.

surveillance produit, pourrait conduire à une insuffisance des dossiers de surveillance disponibles lors de la vérification pour justifier les réductions d'émissions reportées.

Mesures d'atténuation

Il convient de s'assurer qu'au début des instructions claires pour le traitement et l'archivage des rapports de surveillance sont développées et documentées. Ces instructions doivent être mises à jour comme le PoA croît et que de plus en plus de personnes sont impliquées dans le traitement et l'archivage des rapports de surveillance et dans le cas où il y'a un changement dans la conception du système de surveillance affectant le type de rapports de surveillance produits. En outre, des contrôles internes du traitement et de l'archivage des rapports de surveillance doivent se faire sur une base régulière pour identifier toute erreur dans le système.

6.2.2 Règles du MDP

Ecueil19: absence de processus de réglementation pour gérer les changements de conception du PoA

Description

La norme actuelle de projet MDP(7) et la procédure du cycle du projet (6) permet les modifications dans la description des PoAs qui sont uniquement liées à :

- a) modifications de la limite du programme pour étendre la couverture géographique ou inclure des parties hôtes supplémentaires,
- b) ces changements aux critères d'éligibilité dans les circonstances indiqués dans la norme de Démonstration de l'additionnalité, d'élaboration des critères d'éligibilité et d'application de plusieurs méthodologies pour le programme d'activités(8) (par ex mise en œuvre des changements décidés par le CE du MDP si un problème lié à l'intégrité environnementale est identifié),
- c) si un PoA comprend plus d'un CPA-DD générique, l'ajout d'un cas spécifique réel de CPA - DD correspondant aux CPA - DD génériques pour lesquels un cas spécifique CPA-DD n'a pas été soumis au moment de la demande d'enregistrement du PoA,
- d) changements pour appliquer les dispositions des versions les plus récentes de la norme d'échantillonnage du MDP(9).

Aucun autre type de modification à la description du PoA n'est autorisé.

Impact de l'écueil

Des modifications autres que celles décrites ci-dessus peuvent conduire à la suspension de la vérification du PoA jusqu'à ce que le CE du MDP ait adopté des règles pour traiter de ce genre de modification de la conception du PoA.

Mesures d'atténuation

La conception du PoA et sa description dans le DD-PoA devraient autant que possible permettre d'éventuelles modifications futures dans la conception.

Lorsque l'ECG identifie un besoin de changer la conception du PoA, une évaluation des exigences de la norme du projet MDP (7) la plus récente doit être effectuée pour vérifier si un tel changement est autorisé avant son application effective.

Écueil 20: Processus de réglementation lourd et pas clair par rapport au plan d'échantillonnage

Description

Comme noté dans le manuel d'échantillonnage (11) «*L'échantillonnage est généralement très important si un nombre relativement élevé d'unités ou d'appareils sont remplacés, modifiés ou installés par l'activité du projet. L'approche d'échantillonnage est utilisée pour permettre de réaliser ces projets et les rendre viables en termes de coûts de transaction ...*». Par essence, les PoAs ont généralement un niveau élevé de variation des paramètres nécessitant une surveillance. Par conséquent, la bonne approche d'échantillonnage est cruciale à leur mise en œuvre.

La bonne compréhension des statistiques et aussi de la dynamique entre les différents paramètres est importante dans la conception du plan d'échantillonnage aussi bien au niveau PoA que CPA. Les règles et les orientations actuelles fournies par le CE du MDP sont assez limitées à cet égard. Ces documents d'orientation se focalisent sur les règles de la conception, toutefois, pas assez sur ce qui doit être fait si le plan d'échantillonnage n'atteint pas les niveaux de confiance prévus et / ou la précision.

Impact de l'écueil

Cet écueil peut conduire à l'impossibilité de vérifier et de certifier les demandes de délivrance réclamées par les PoAs sans avoir à refaire une grande partie de l'échantillonnage afin d'obtenir les niveaux de confiance et les précisions requis.

Mesures d'atténuation

Les développeurs et les réalisateurs de PoAs devraient accorder une attention particulière au plan d'échantillonnage avec l'aide du personnel qui a une bonne expérience dans la collecte et l'évaluation de données. Si possible, un échantillonnage pilote doit être effectué pour vérifier si les hypothèses retenues dans l'élaboration du plan d'échantillonnage sont adéquates que ce plan est donc susceptible de fournir le niveau de précision qui était prévu. La conception globale devrait aussi considérer qu'en général la mise en œuvre du plan d'échantillonnage n'atteindra pas une collecte de données à 100% pour diverses raisons, si bien qu'une plus grande taille de l'échantillon est toujours exigée.

6.2.3 Processus de vérification

Écueil 21: variété des techniques statistiques

Description

Comme indiqué dans l'écueil 20, l'échantillonnage est crucial dans la réussite du PoA. Cependant, avec les réglementations peu claires, il existe une grande variété d'options statistiques utilisables pour démontrer les valeurs des paramètres de l'échantillon avec les niveaux de confiance et de précisions prévus. L'utilisation de ces différentes options dépend largement des connaissances statistiques et l'expérience du concepteur du plan d'échantillonnage et de celui qui vérifie sa mise en œuvre. Ceci d'autant plus

Écueil 20

Une bonne et robuste conception de l'échantillon est cruciale pour le succès du PoA car il n'ya pas de solutions aisées dans des situations où l'échantillon n'atteint pas le niveau de confiance prévu et la précision.

Écueil 21

Lors de l'utilisation des concepts d'échantillonnage non classiques, ils doivent être décrits de façon adéquate et de préférence confirmés par des experts indépendants.

vrai lorsque l'option statistique utilisée par le PoA ne suit pas les meilleures méthodes pratiques utilisées dans la norme d'échantillonnage du MDP (9) et les lignes directrices de l'échantillonnage du MDP (12).

Impact de l'écueil

Cette variété des concepts statistiques peut mener à des non-conformités ou retards dans la vérification avec, enfin, un risque de perte de réductions d'émissions.

Mesures d'atténuation

Lorsque l'ECG choisit d'utiliser une option statistique non prévue dans la norme d'échantillonnage du MDP (9) ou les lignes directrices d'échantillonnage du MDP (CE MDP 2012), le développeur du PoA devrait faire un effort additionnel en s'assurant de bien documenter son option d'échantillonnage et en confirmant avec des experts indépendants en matière de statistiques que la technique d'échantillonnage appliquée est appropriée. La documentation de la méthode d'échantillonnage et la confirmation des experts doivent être fournies à l'équipe de vérification pour s'assurer que, lors de l'audit, ladite équipe puisse évaluer la technique d'échantillonnage et confirmer sa conformité aux exigences de la norme d'échantillonnage du MDP(9).

Ecueil 22: Coûts de vérification élevés si l'EOD identifie une non-conformité

Description

Lors de la vérification, les EOD auront à procéder à une évaluation des risques afin de déterminer comment s'assurer, dans leur évaluation, de pouvoir confirmer au mieux la conformité avec les exigences pertinentes du MDP et identifier potentiellement toute non-conformité dans la mise en œuvre du PoA et /ou du CPA et dans les données du rapport de surveillance. Sur la base de cette évaluation, une EOD développera un plan d'échantillonnage visant à vérifier les données que le PoA a utilisé pour déterminer les réductions d'émission durant la période de surveillance. La taille de cet échantillon est normalement choisie pour équilibrer entre le souhait d'avoir une taille suffisamment grande pour relever toute non-conformité potentielle et le désir d'avoir une taille de l'échantillon qui permet de minimiser les coûts de vérification et ainsi de maintenir au minimum les coûts globaux de transaction du PoA.

Cependant, là où les EOD sont confrontées à une non-conformité, elles exigent un échantillon plus grand afin de confirmer l'étendue de la non-conformité et sa probabilité d'occurrences similaires dans des données en dehors de l'échantillon. L'EOD peut également exiger un nouvel échantillon pour s'assurer que les mesures correctives entreprises par l'ECG prennent en compte la non-conformité dans tous les CPAs susceptibles d'être affectés par la non-conformité.

Impact de l'écueil

Le PoA peut être confronté à d'importants coûts de transaction plus élevés que ceux budgétisés initialement du fait de l'allongement du délai nécessaire à l'EOD pour choisir un nouvel échantillon ou bien étendre l'échantillon.

Ecueil 22
Une petite taille de l'échantillon de l'EOD peut générer des coûts de vérification limités. Mais si l'EOD identifie une non-conformité, résoudre ces non-conformités peut coûter cher.

Ecueil 23
Le début et la fin
des périodes de
surveillance sont
égaux pour tous les
CPA inclus dans le
PoA.

Mesures d'atténuation

Même si l'ECG ne peut jamais empêcher l'EOD d'accroître la taille globale de son échantillon par rapport à la taille initiale de l'échantillon dans le cas où l'EOD détecte des non conformités, elles peuvent réduire ce risque. Des processus internes d'assurance qualité minutieux lors de la mise en œuvre du PoA et des contrôles fréquents des données de surveillance peuvent corriger les non conformités éventuelles avant que l'EOD n'effectue l'évaluation de sa vérification. Cela réduit donc le risque que l'EOD identifie des non conformités qui nécessitent d'établir un échantillon supplémentaire par l'EOD.

Un échantillon plus large permet généralement à un EOD d'évaluer si la non-conformité observée est un incident isolé ou si c'est une erreur systématique. Par conséquent, la taille de l'échantillon initial appliquée par l'EOD doit être conçue suffisamment grande pour permettre une évaluation de la nature de la non-conformité. En d'autres termes, la taille de l'échantillon doit être assez grande pour que l'occurrence d'une ou deux contradictions, comme relevé par l'EOD lors de la vérification, ne permette pas nécessairement de conclure que des divergences similaires sont susceptibles d'exister dans les données non échantillonnées par l'EOD et que les contradictions observées peuvent être considérées comme des cas isolés. Les coûts supplémentaires pour un échantillon initial plus grand sont généralement plus faibles que les coûts additionnels que subit le PoA quand l'EOD doit faire un échantillonnage après que l'échantillonnage initial ait été conclu.

Ecueil 23: CPAs non surveillés au même moment

Description

Le MDP exige, au moment de la vérification, que tous les CPAs opérationnels et ayant des périodes de comptabilisation antérieures à la fin d'une période de surveillance choisie soient inclus dans le rapport de surveillance pour la période qui est en cours de vérification. Etant donné que les CPAs ne commencent généralement pas tous en même temps, la surveillance réelle des paramètres respectifs démarre normalement à des moments différents dans le cycle du PoA. Il y'a donc une tendance à commencer les activités de surveillance de façon autonome. Bien que cela ne soit pas en soi un problème, il convient de noter qu'il y'a souvent un besoin de boucler toute la surveillance en même temps à la fin de la période de surveillance choisie. Il n'est pas rare de constater que l'ECG d'un PoA ne se soit pas aperçu que les CPAs qui ont été récemment inclus ont une période de comptabilisation commençant juste avant la fin de la date de surveillance.

Impact de l'écueil

Les réductions d'émissions de ces CPAs ne peuvent pas être incluses dans le rapport de surveillance soit parce que les enregistrements disponibles pour ces CPAs sont insuffisants du fait que le plan de surveillance n'est pas encore proprement mis en œuvre dans ces CPAs soit ces CPAs sont simplement omis par erreur dans le rapport de surveillance. En conséquence les PoAs sont tenus de renoncer aux réductions d'émissions générées par ces CPAs pour la période de surveillance sélectionnée.

Écueil 24
La cohérence de la surveillance et du reporting entre les CPA réduit le risque d'erreurs de reporting et permet une vérification efficace.

Écueil 25
Une ECG doit comprendre ce qui rend

Mesures d'atténuation

Les ECG doivent veiller à ce que les plans de surveillance soient correctement mis en œuvre dès le début du CPA. L'ECG devrait aussi retenir clairement une date commune au cours de laquelle la période de surveillance prendra fin et devrait choisir cette date en tenant compte de la date de démarrage des différents CPAs. La date butoir doit être choisie bien à l'avance pour disposer de suffisamment de temps en vue de s'assurer que toutes les informations nécessaires sont recueillies, correctes et disponibles au moment de la préparation du rapport de surveillance. Une évaluation doit également être faite si l'inclusion de nouveaux CPAs est prévue vers la date de fin de la période de surveillance. Afin d'éviter les inclusions de CPAs qui ont rejoint récemment le PoA pendant la période de surveillance, l'ECG pourrait introduire une procédure interdisant toute nouvelle inclusion de CPAs dans une durée de 2-4 mois (à déterminer par l'ECG) avant la fin de la période de surveillance sélectionnée.

Écueil 24: incohérence du reporting des CPAs du PoA

Description

Dès la publication du rapport de surveillance du PoA, au début de la demande de délivrance, le PoA est tenu de présenter dans un rapport unique tous les résultats de surveillance de l'ensemble des CPAs (se référer à la section 2.2.4).

L'obligation d'inclure tous les CPAs d'un PoA dans un rapport de surveillance unique rend le rapport de surveillance global assez long. En outre, la complexité du rapport peut être accrue lorsque le PoA autorise une multitude de différents types de rapport de surveillance entre les CPAs.

Impact de l'écueil

Un rapport de surveillance long et complexe ne permet pas d'effectuer une vérification efficace ; ce qui entraîne des retards dans le processus de vérification. Bien que certaines variations puissent être requises du fait que différentes technologies et/ou méthodologies sont utilisées dans le PoA, un ensemble plus uniforme de rapports de surveillance permettra d'intégrer plus facilement les différents rapports ainsi que les réductions d'émissions agrégées.

Mesures d'atténuation

L'ECG devrait évaluer les avantages et les inconvénients entre permettre différentes options pour la surveillance et le reporting et imposer un système de surveillance et de reporting uniforme pour tous les CPAs du PoA. Si différentes options sont appliquées, l'ECG doit veiller à ce que ces options soient clairement décrites et identifiées de sorte que l'EOD comprenne facilement les différentes options appliquées en effectuant facilement la vérification.

6.2.4 Mise en oeuvre

Écueil 25: échantillonnage fait de manière non aléatoire conduisant à des

Description

Avec l'augmentation de la taille du PoA, la taille relative de l'échantillon (relative à la population totale) décroît en général. Cependant, l'échantillonnage devient aussi potentiellement plus complexe et l'importance d'avoir un échantillon véritablement aléatoire augmente. Cela est d'autant vrai lorsque les mesures du PoA sont réparties sur une vaste zone géographique (comparé à une étape précoce du PoA où toutes les mesures sont généralement mises en œuvre dans une petite zone géographique seulement). La taille relative de l'échantillon peut aussi être plus petite et les points de l'échantillon identifiés au hasard répartis sur une plus grande zone géographique. Procéder à des inspections sur un échantillon aléatoire nécessite donc une quantité importante d'efforts logistiques afin de recueillir les bonnes données. Afin de maintenir les efforts logistiques gérables aussi bien que le coût global de l'échantillon à un niveau acceptable, l'ECG peut appliquer différentes techniques d'échantillonnage (stratification, groupage etc.) qui peuvent réduire les coûts globaux et atténuer les défis logistiques.

Impact de l'écueil

Une conception incorrecte du plan d'échantillonnage et/ou une mise en œuvre incorrecte peut conduire à considérer l'échantillon comme non aléatoire. Le comportement du personnel effectuant l'échantillonnage est aussi un facteur important à considérer afin de s'assurer que l'échantillon est tiré au hasard comme l'illustre l'exemple ci-dessous.

Exemple 16: impact du comportement humain sur le caractère aléatoire d'un échantillon

Un expert peut être envoyé dans un ménage particulier. Cependant, comme il n'y a personne présente dans le ménage, l'expert visite le ménage voisin. Il/elle estime qu'en procédant de la sorte, l'ECG obtiendra l'information nécessaire. Pourtant, l'autre ménage sélectionné peut être très différent du ménage qui avait été ciblé par le plan d'échantillonnage. Pour une enquête essayant de déterminer la durée de vie moyenne d'une LBC, par exemple, la date à laquelle la lampe a été installée par le ménage est importante. Le ménage juste en face de la maison ciblée par le plan d'échantillonnage peut avoir installé la LBC beaucoup plus tardivement que le ménage visé par le plan d'échantillonnage. Par conséquent, l'information obtenue de l'autre ménage n'est pas pertinente pour le paramètre à déterminer dans l'échantillon. En fait, si l'information est incluse dans l'échantillon, cela peut même se traduire par une estimation erronée du paramètre en question par l'échantillon.

Mesures d'atténuation

Il convient de s'assurer que le personnel responsable de la conception et de l'exécution de l'échantillonnage soit correctement formé et dispose d'instructions claires sur la façon dont l'échantillonnage doit se faire. Ces instructions doivent non

Écueil 26
Avec plusieurs PoA
distribuant des
mêmes technologies
dans la même région
géographique, avoir
un identifiant
unique est essentiel
pour éviter la
double
comptabilisation.

seulement inclure des instructions claires sur ce qu'il faut faire lors de l'inspection de la population de l'échantillon sélectionné, mais aussi des instructions sur ce que l'enquêteur peut faire dans le cas où aucun échantillon ne peut être pris au lieu de l'échantillon sélectionné. Comme une assurance qualité interne, l'ECG devrait également inclure une réévaluation de l'échantillon de la population afin de déterminer l'exactitude du travail d'enquête.

Écueil 26: Double comptabilisation en raison de l'incapacité de séparer clairement l'équipement installé par un PoA de l'équipement installé par un autre PoA

Description

Différentes ECG peuvent mettre en œuvre différents PoAs distribuant des technologies similaires (par exemple les foyers améliorés, LBCs) dans la même zone géographique. S'assurer qu'un PoA n'intègre donc pas une technologie distribuée par un autre PoA au même moment est très important pour éviter une double comptabilisation. Tant que l'emplacement exact de la mesure mis en œuvre par le PoA n'est pas publiquement communiqué, les différentes ECG doivent collaborer et se fournir des informations sur leurs PoAs. Toutefois, étant donné que les ECG sont potentiellement en concurrence pour des projets dans la même région, les ECG de ces PoA ne sont pas toujours prêtes à se partager suffisamment leurs bases de données. Ainsi, chaque ECG devrait avoir mis en place un système qui permet d'identifier clairement ses propres technologies sans avoir à compter sur les informations fournies par d'autres ECG.

Impact de l'écueil

Une erreur de double comptabilisation pourrait avoir des conséquences importantes. Elle peut ne pas avoir des conséquences significatives en termes de falsification des réductions d'émissions, la double comptabilisation peut avoir un impact significatif sur la crédibilité du PoA.

Mesures d'atténuation

Tant que possible, l'ECG peut physiquement marquer la technologie distribuée dans son PoA, tel que la gravure d'un logo sur le foyer amélioré ou la LBC. De cette façon, la technologie distribuée par un PoA peut clairement être distinguée de la même technologie étant distribuée par un autre PoA dans la même zone géographique.

Le cas échéant, l'ECG peut conclure des accords avec les ECG des autres PoAs qui favorisent la même technologie dans les mêmes zones géographiques pour permettre l'échange d'informations avec ces PoAs.

Écueil 27: données de CPAs manquantes (adresses, unités distribuées, mise au rebut correcte des unités remplacées)

Écueil 27

La compréhension des données est essentielle et est importante dans la définition du plan de suivi.

Un paramètre inclus dans le plan de suivi doit être contrôlé sans exception.

Description

Dans le cadre du plan de surveillance, le PoA développe généralement un système d'enregistrement élaboré qui permet à l'ECG d'identifier le réalisateur de CPA individuel et ses participants dans le CPA. Souvent des formulaires de collecte des données sont utilisés pour soutenir le processus. Cependant, durant la mise en œuvre de la collecte des données, mêmes les informations de base ne sont pas souvent collectées. De faibles niveaux d'application ou des changements dans la conception de PoA peuvent conduire à la non collecte des données. En particulier, les données qui pourraient être assez répétitives et bien connues de la personne qui recueille les informations au moment de l'enquête (adresses, numéro du CPA, numéro complet de l'unité, etc.), peuvent conduire à des ensembles de données incomplètes au moment où les documents sont soumis à l'ECG. D'autre part, un changement dans la conception du plan de surveillance du PoA ou de l'équipement de surveillance peut signifier que certaines des données d'origine n'ont plus à être collecté car il y'a une nouvelle méthode d'identification qui repose sur d'autre données.

Impact de l'écueil

A défaut de mettre à jour le formulaire de collecte de données normalement, l'EOD soulever a une non-conformité pour collecte des données, comme stipulé dans le plan de surveillance. Dans le cas où l'information nécessaire n'est pas disponible, une partie des réductions d'émission peut ne pas être vérifiable ou bien les réductions d'émissions qui peuvent être réclamées, doivent être actualisées en utilisant les hypothèses conservatrices pour les paramètres pour lesquels l'information est incomplète.

Mesures d'atténuation

L'ECG devrait s'assurer qu'il y'a un niveau élevé de contrôle qualité interne et de la formation des chargés de la collecte des données afin d'identifier très tôt dans le processus si les données collectées sont suffisantes ou incomplètes. Suivant chaque modification dans le PoA relatif au plan de surveillance, la technologie fournie etc., l'ECG devrait mettre en œuvre une évaluation des formulaires de collecte de données et des processus pour s'assurer que toutes les données qui sont collectées sont toujours pertinentes et à jour.